

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey				Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques (par ordre chronologique)	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
		F	G		R						
ADMINISTRATION	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents - Relation avec les administrés - Relation avec les acteurs économiques - Relation avec les prestataires de services - Relation avec les acteurs associatifs - Relation avec les directeurs d'école - Travail de bureau administratif - Utilisation de matériel de bureautique - Classement et rangement - Installation,	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements sur sol encombré par des câblages dans les bureaux et salles de réunion	NON	3	3	9	Mise en place de goulotte dans les bureaux Achat d'un passe-câble pour les branchements provisoires	0,50	4,5	* Fixer les câblages en dehors des zones de passage à l'aide d'accroches * Acquérir des passes-câbles pour les installations provisoires (ateliers, réunions, travaux) * Mettre à disposition des passes-câbles dans les salles de réunion * Sensibiliser les agents sur l'importance de l'utilisation des passes-câbles
ADMINISTRATION	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements à proximité d'un trou à l'entrée du local serveur (30 cm sur 30 cm).	NON	4	3	12	Trou refermé provisoirement mais avec surélévement de 2cm	0,75	9	* Sécuriser l'accès en refermant convenablement
ADMINISTRATION	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements lors des visites : de chantiers, des structures communautaires (sites touristiques, espaces verts, zones d'activités, bâtiments, aire d'accueil des gens du voyage), des entreprise/acteurs économiques, avec présence d'objet/matériel au sol, sols inégaux, cheminement piéton non tracé	NON	3	3	9	Mise à disposition d'EPI pour certains agents Présence d'un coordinateur SPS "Santé Protection et Sécurité" pour les chantiers Vérification du protocole de sécurité des entreprises accueillantes	0,50	4,5	* Sensibiliser les agents sur le port des EPI * Equiper les agents concernés avec des EPI (mention dans leur fiche de poste) * Prévoir des EPI en partage pour les agents avec un accès facile (voiture, garage, SAS d'entrée) * Mettre en place un protocole de sécurité pour les sites de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay * Mettre un marquage au sol pour

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements sur sol encombré par les livraisons (présence au sol de cartons de livraison dans les couloirs, bureaux, accueil et local de stockage)	NON	4	3	12	Emplacement réservé seulement à la livraison des sacs jaunes	0,75	9	<ul style="list-style-type: none"> *Traçer au sol les zones de dépôt des livraisons * Sensibiliser les agents sur la procédure à réception des livraisons *Etablir une procédure réception des livraisons
ADMINISTRATION	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements dans des zones de travail encombrées par des équipements divers (chariot, fauteuil, poubelle, petit meuble de rangement, chaise)	NON	4	3	12		1,00	12	<ul style="list-style-type: none"> *Traçer au sol les zones de stationnement du matériel * Retirer les éléments inutiles ou occasionnels comme les chaises * Aménager les espaces de travail en évitant au maximum ces perturbations * Mettre en évidence les perturbations ne pouvant être retirées
ADMINISTRATION	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements sur sol verglissé au niveau du parking et des accès piétons du bâtiment	NON	1	3	3	Achat de produit dégivrant	0,50	1,5	<ul style="list-style-type: none"> * Etablir une procédure de l'application du produits dégivrant (qui, quand, où, comment)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	Familles de risques ^① <i>(par ordre chronologique)</i>	SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque ^② <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	EVALUATION DU RISQUE ^④			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES ^⑤ <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES ^⑥ <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'un escabeau ou d'une chaise, voir d'une table pour l'installation d'affichages, rangement des placards et étagères	NON	2	4	8	Présence de marche pieds et escabeau dans certaines parties communes	0,75	6	<ul style="list-style-type: none"> *Sensibiliser les agents sur le rangement des dossiers par rapport à leurs fréquences d'utilisation *Alerter sur les dangers d'utilisation de chaise (supprimer les chaises inutiles) *Avoir un marche-pied/escabeau à proximité *Numériser les dossiers *Déplacer l'affichage papier sur un mur accessible *Eliminer l'affichage papier par de l'affichage numérique
ADMINISTRATION	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'un escabeau sur sol inégal ou monter sur un muret pour prendre des photos	NON	2	4	8		1,00	8	<ul style="list-style-type: none"> *Prévoir un appareil photo (ou téléphone portable) avec une perche *Faire appel à un prestataire de service
ADMINISTRATION	idem	03 - Risque liés aux circulations internes de véhicules	Manœuvre délicate pour sortir du garage, focalisation du conducteur sur les murs, clôtures, portail : possibilité présence de piétons	NON	2	3	6		1,00	6	<ul style="list-style-type: none"> *Tracer au sol les zones de travail, de stationnement/circulation des véhicules *Sensibiliser les conducteurs sur l'importance de vérifier si des personnes sont présentes *Repenser l'organisation des sorties de véhicules

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	04 - Risques routiers en mission	Déplacements réguliers sur le territoire : la Poste , les mairies, les chantiers. Déplacements pour les réunions, les formations.	NON	3	4	12	Véhicules révisés et entretenus Agent conducteur avec permis de conduire valide (mention dans le règlement intérieur) Possibilité de prendre son véhicule personnel afin de garder son confort de conduite (règlement intérieur)	0,50	6	*Privilégier les réunions/formations en visio *Procéder à la prise en main des véhicules avec un "parrain" (livret d'accueil) *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Annuler les déplacements en cas d'intempéries (vigilance météo) (règlement intérieur) *Faire remplir attestation d'utilisation du véhicule seulement si titulaire du permis de conduire valide (règlement intérieur) *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Sensibiliser l'agent sur l'entretien des voitures personnelles (règlement intérieur)
ADMINISTRATION	idem	04 - Risques routiers en mission	Impératif de rendre le véhicule de service à temps pour d'autres agents	NON	4	4	16		1,00	16	*Acquérir des véhicules attitrés pour les agents dont l'usage est régulier *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey				Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maitrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	04 - Risques routiers en mission	Gestion des appels téléphoniques professionnelles pendant les trajets	NON	3	4	12		1,00	12	*Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Equiper les véhicules de kit bluetooth
ADMINISTRATION	idem	04 - Risques routiers en mission	Utilisation des véhicules de services avec transport de charge et/ou encombrants	NON	3	4	12	Véhicules révisés et entretenus Possibilité de prendre son véhicule personnel afin de garder son confort de conduite (règlement intérieur)	0,75	9	*Procéder à la prise en main des véhicules avec un "parrain" (livret d'accueil) *Mettre en place un système d'arimage des charges *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur)
ADMINISTRATION	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Port de charges : cartons sacs jaunes (9,5kg), boîtes d'archive, ramettes papier, caisses... Port d'encombrants : objets volumineux (objets/cartons publicitaires)	NON	4	3	12	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...)	0,75	9	*Mettre en place une fiche prévention *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes
ADMINISTRATION	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Mise en place de réunion (déplacement de chaises, cloisons, tables)	NON	4	3	12	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Procédure d'installation des salles (à chaque organisateurs de réunion de mettre en place sa salle en demandant de l'aide ou non) Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible	0,75	9	*Mettre en place une fiche prévention *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Réception des livraisons (lourdes et encombrantes) souvent gérées par l'agent d'accueil	NON	1	3	3	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible	0,75	2,3	*Mettre en place une fiche prévention *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes *Etablir une procédure réception des livraisons
ADMINISTRATION	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Mauvaises postures de travail Risque de TMS avec les gestes quotidiens	NON	4	3	12	Livret d'accueil avec infos des gestes et postures Mise à disposition de matériel ergonomique Fauteuil réglable (vidéo)	0,75	9	*Former aux gestes et postures *Informer les agents sur des mouvements de renforcement musculaire à mettre en place (CDOS, sports au travail...) *Mettre en place une fiche prévention *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes
ADMINISTRATION	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Installation de festivités (barnum, tente ...)	NON	1	3	3	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible Aide de bénévole pour les grandes manifestations	0,75	2,3	*Prévoir un rétroplanning des grandes manifestations et définir les besoins (matériels et humains) *Solliciter les services techniques des communes du Pays de Chantonnay *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	06 - Risques liés à la manutention mécanique	Utilisation du petit matériel : relieuse, massicot, déchiqueteuse	NON	2	3	6	L'utilisation fréquente du massicot a été réduite par l'externalisation de la préparation de nombreux supports de communication Diminution de l'utilisation de la plastifieuse par le réemploi de certains supports déjà créés.	0,75	4,5	*Mettre en place une fiche prévention *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de matériel *Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du matériel
ADMINISTRATION	idem	06 - Risques liés à la manutention mécanique	Utilisation des chariots pour transporter les objets lourds et/ou encombrants	NON	1	4	4	Différents type de chariots à disposition Possibilité de demander l'aide de l'agent technique	0,50	2	*Mettre en place une fiche prévention *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de matériel *Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du matériel
ADMINISTRATION	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation des pulvérisateurs et/ou lingettes désinfectants/nettoyants	NON	4	3	12	Mise à disposition de produits doux et compatibles enfants et contacts aliments Locaux ventilés	0,50	6	*Mettre en place une fiche prévention *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public et dans espace ventilé *Laver les mains après utilisation

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Mise en place de mobilier neuf	NON	1	3	3		1,00	3	*Ouvrir l'emballage et le laisser aérer *Ventiler suffisamment à la mise ne place du mobilier
ADMINISTRATION	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Contact avec le public et donc aux éventuels virus	NON	4	4	16	Affichage des gestes barrières Prestation ménage tout les jours	0,50	8	*Sensibiliser sur les gestes barrières
ADMINISTRATION	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Présence de poussière favoriser par la moquette et dossiers papiers	NON	4	4	16	Prestation quotidienne pour l'aspiration de la moquette dans les parties communes Prestation hebdomadaire dans les bureaux Prestation annuelle nettoyage moquette en profondeur	0,50	8	*Veiller à la bonne ventilation des locaux *Diminuer le stockage papier en procédant à la dématérialisation
ADMINISTRATION	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Visites de chantiers, d'entreprises ou des sites communautaires avec présence d'agents biologiques	NON	2	4	8	Mise à disposition d'EPI pour certains agents Présence d'un coordinateur SPS "Santé Protection et Sécurité" pour les chantier en cours Vérification du protocole de sécurité des entreprises accueillantes	0,50	4	*Mettre en place un protocole de sécurité pour les sites de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay *Sensibiliser sur les gestes barrières

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Manipulation des massicot, relieuse, broyeur de document...	NON	2	2	4	Mise à disposition du matériel simple d'utilisation avec système de sécurité	0,50	2	*Afficher les consignes d'utilisation des différents matériels *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations dangereuses
ADMINISTRATION	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Visites de chantiers, d'entreprises avec éléments détachables en hauteur ou de sites vieillissants et/ou vétustes	NON	3	3	9	Mise à disposition d'EPI pour certains agents Présence d'un coordinateur SPS "Santé Protection et Sécurité" pour les chantier en cours Vérification du protocole de sécurité des entreprises accueillantes	0,50	4,5	*Sensibiliser sur le port d'EPI *Mettre en place un protocole de sécurité pour les sites de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay
ADMINISTRATION	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Chute d'objets lourds et/ou encombrants installés en hauteur dans les placards des bureaux	NON	3	3	9	Présence de placards avec grande capacité de rangement dans chaque bureau Construction d'un local de stockage avec équipement d'étagères en 2018 pour les services concernés (RPE, Tourisme, Culture et Réseau des bibliothèques)	0,75	6,8	*Sensibiliser sur le rangement des dossiers (dossiers à usages fréquents = dossiers à portés de main) *Avoir un linéaire de placard conséquent pour ne pas stocker d'éléments en hauteur *Prévoir des escabeaux, échelles, marche-pieds adéquats

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Chute des protections en Plexiglass aux bornes d'accueil	NON	4	3	12		1,00	12	*Mettre en place un affichage bien visible du public avertissant de support non fixés *Prévoir la fixation des structures en Plexiglass
ADMINISTRATION	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Chute de branches, d'oriflamme, de kakémono, lors des événements extérieurs avec vent.	NON	2	3	6	Mise à disposition d'EPI pour certains agents	1,00	6	*Désinstaller les structures de communication (Oriflamme, Kakémono...) si présence de vent *Prévoir des EPI en partage pour les agents avec un accès facile (voiture, garage, SAS d'entrée) *Equiper les agents d'EPI (mention dans leur fiche de poste)
ADMINISTRATION	idem	11 - Risques et nuisances liés aux bruits	Exposition au bruit lors des visites de chantier ou d'atelier des acteurs économiques	NON	3	3	9	Mise à disposition d'EPI pour certains agents Présence d'un coordinateur SPS "Santé Protection et Sécurité" pour les chantier en cours Vérification du protocole de sécurité des entreprises accueillantes	0,50	4,5	*Sensibiliser les agents sur le port des EPI *Equiper les agents concernés avec des EPI (mention dans leur fiche de poste) *Prévoir des EPI en partage pour les agents avec un accès facile (voiture, garage, SAS d'entrée)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Locaux non chauffé avec un chauffage souvent inefficace	NON	3	2	6	Année 2016 : changement de la chaudière Vérification périodique du système de chauffage	0,25	1,5	*Equiper les agents statiques de veste polaire *Définir un système de chauffage approprié dans les zones avec de grand volume (exemple : les accueils)
ADMINISTRATION	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Exposition prolongée à la chaleur lors d'épisode caniculaire avec des pièces de travail équipées de grandes surfaces vitrées et/ou orientées au soleil et sans climatisation	NON	4	2	8	Mise en place de brise-soleil et/ou de stores (2015) Achat de ventilateurs sur pieds (2019) Mise en place d'un protocole pour garder le frais dans les locaux (2019)	0,50	4	*Sensibiliser les agents sur le protocole à suivre
ADMINISTRATION	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Forte température ou de forte précipitation lors des missions en extérieures	NON	1	2	2		1,00	2	*Mettre en place un protocole ou faire figurer dans le règlement intérieur que les missions seront annulés si vigilance météorologique *Prévoir des tenues extérieures adaptées (casquette, chapeau, tenue de pluie, botte) et des équipements (bouteilles d'eau, parapluie)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Courant d'air dans les espaces de travail d'accueil avec les portes donnants sur l'extérieur	NON	2	2	4	Existence d'un SAS d'accueil avec 2 portes à franchir	0,75	3	*Informers les agents sur l'importance de fermer les 2 portes du SAS en cas de températures extrêmes.
ADMINISTRATION	idem	13 - Risques d'incendie, d'explosion	Surchauffe dans le local serveur situé à proximité de certains bureaux et à côté du coin reproduction	NON	4	3	12	Mise en place d'un refroidisseur d'air dans le local serveur Local avec une porte coupe feu Présence d'un extincteur devant l'entrée du local serveur Audit informatique en cours pour améliorer le système informatique	0,75	9	*Mettre en place un protocole d'évacuation *Former des agents à la manipulation du matériel de lutte contre incendie
ADMINISTRATION	idem	14 - Risques liés à l'électricité	Accès au serveur dans le local TGBT Risque d'électrisation et de brûlures lors de manipulation des compteurs dans le local serveur/TGBT	NON	3	4	12	Installation d'un pictogramme sur la porte d'accès	0,75	9	*Sensibiliser le personnel accédant aux risques électriques *Restreindre l'accès au local aux personnes possédant l'habilitation électrique *Mentionner sur la fiche de poste les agents susceptibles d'aller dans ce local et ainsi prévoir la formation d'habilitation électrique *Prévoir une fermeture à clé

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	14 - Risques liés à l'électricité	Manipulation de petit équipement électrique, risque d'électrisation et de brûlures	NON	2	4	8	Présence d'un agent technique habilité à intervenir sur demande des agents	0,50	4	*Sensibiliser les agents sur les risques de manipulation de matériel électrique défectueux *Mettre en place un planning de vérification/entretien de ces équipements
ADMINISTRATION	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Travail quotidien sur écran	NON	4	2	8	Ecrans antireflets, inclinables, réglables en luminosité En cours d'équipement de bras supports pour double écran La luminance et le contraste peuvent être adapté par l'utilisateur	0,50	4	*Former à l'utilisation d'un écran *Consulter fiche travail sur écran *Etablir une procédure sur le réglage de la luminosité des écrans et savoir quelles sont les normes *Informers les agents sur les normes à respecter pour un meilleur confort visuel. *Continuer d'équiper les agents avec des écrans orientables et inclinables

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Reflets des fenêtres sur les écrans	NON	4	2	8	Certains bureau sont équipés de brise soleil et/ou de stores	0,75	6	*Sensibiliser les agents sur la position de l'écran par rapport à la source lumineuse *Prévoir un temps de pause pour éviter la fatigue oculaire *S'équiper de brise soleil et/ou de stores pour les espaces de travail impactés
ADMINISTRATION	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation de lumière artificielle toute la journée	NON	4	2	8	Mise en place de néons ou ampoules adaptés Achat de lampe d'appoint	0,75	6	*Continuer les équipements de lampes d'appoint *Continuer le changement de néons et d'ampoules
ADMINISTRATION	idem	16 - Risques liés aux rayonnements	Présence d'onde wifi, électromagnétiques	NON	4	2	8	Tous les postes de travail fixes sont connectés au serveur par un câble RJ45	0,50	4	*Multiplier les accès par câble RJ45 pour les ordinateurs portables *Équiper les téléphones portables de patch anti-ondes
ADMINISTRATION	idem	16 - Risques liés aux rayonnements	Exposition aux rayons UV lors des missions en extérieures	NON	2	2	4		1,00	4	*Mettre à disposition des chapeaux et/ou casquettes *Sensibiliser les agents pour l'application de crème protectrice *Mettre à disposition des agents une crème protectrice

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Pression des échéances avec des objectifs à rendre dans un temps limité	NON	4	4	16	Possibilités de faire une demande d'heures supplémentaires via un formulaire et être payé ou les récupérer Mise en place d'un pôle secrétariat aidant dans certaines missions Temps de pause et d'échanges pour décompresser	0,50	8	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Informers les agents de la possibilité de demander des heures supplémentaires via formulaire *Repenser à la distribution des missions et/ou au recrutement *Mettre en place une fiche de poste *Améliorer le système informatique *Mise en place du Télétravail *Mise en place des doubles écrans *Avoir un classement informatique et papier uniforme *Mettre en place des procédures, modes opératoires
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Longues journées de travail (réunion programmée en fin de journée)	NON	2	2	4	Le règlement intérieur cadre le nombre d'heure à ne pas dépasser par jour Salle de pause à disposition	0,75	3	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Informers les agents sur l'application du règlement intérieur *Adapter ces horaires de travail le jour de la réunion et le lendemain
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Imprévisibilités d'emploi du temps demandant une adaptation permanente	NON	4	3	12	Mise à disposition de tableau de bord et de planning prévisionnel	0,75	9	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Mettre en place des temps de décompression (sports, dialogue ...) *Mettre en place des offres avec accès aux structures de sports et espaces de détente sur Chantonnay

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Surcharge de travail pour pallier à l'absence d'agent	NON	4	4	16		1,00	16	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Revoir l'organisation/gestion de l'accueil du public *Mettre en place un plan de continuité de services *Annuler les missions de l'agent
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Tension avec du public difficile à l'accueil du siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay	NON	3	3	9		1,00	9	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Former à l'accueil du public difficile *Mettre en place une procédure en cas d'agression avec le public
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Pallier aux absences non justifiées et fréquentes de collègues pour animer une réunion	NON	3	4	12		1,00	12	*Recadrer les agents à l'origine de ce dysfonctionnement
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Gestion des conflits avec les acteurs externes (administrés, acteurs économiques, acteurs associatifs...)	NON	4	2	8	Mise en place de réunions RH avec le personnel et les élus facilitant les échanges et ainsi anticiper le travail Possibilité d'avoir un lieu de pause et d'échange avec les collègues pour décharge émotionnelle	0,50	4	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Former les agents sur la gestion des conflits *Favoriser les échanges positifs (management) *Former/sensibiliser les agents aux
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Recueil d'informations de confidences préoccupantes du public pouvant heurter la sensibiliser des agents	NON	3	2	6		1,00	6	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Former les agents sur la gestion des émotions et l'écoute active

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques (par ordre chronologique)	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Autonomie et marges de manoeuvre</i> Absence de retour de décision suite à une demande ou retour imprécis	NON	2	3	6	Mise en place de réunion de coordination des responsables Mise ne place de réunion du personnel Salle de pause à disposition	0,75	4,5	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Mettre en place une procédure hiérarchique d'application des consignes *Avoir des consignes claires et précises (qui, quoi, où, quand, comment...) *Transmettre les consignes par écrit *Avoir des réunions pertinentes *Mettre en place une gestion du personnel avec dialogue sur les relations humaines
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Rapports sociaux et reconnaissance au travail</i> Gêne dans le travail par les bruits polluants : bureau partagé.	NON	4	2	8	Mise à disposition de bureau de permanence pour s'isoler Possibilité de télétravail sur des jours différents	0,50	4	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Multiplier les espaces de travail équipés (ordi, station accueil) avec accès facilement au réseau *Veiller à la répartition des agents dans les bureaux (confidentialité de leur activité) *Limiter le temps de travail dans les lieux bruyants tel que le local stockage (ventilation bruyante) *Mettre à disposition des casques pour les visios
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Rapports sociaux et reconnaissance au travail</i> Relations conflictuelles avec les collègues ou élus	NON	2	2	4		1,00	4	*Former les agents sur la gestion des émotions et l'écoute active

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Rapports sociaux et reconnaissance au travail</i> Manque d'harmonisation des traitements des salariés (télétravail, téléphone portable, ordinateur portable)	NON	4	3	12	*Réunion du personnel expliquant la différence de traitement en raison d'un budget limité et donc étendu dans le temps	0,75	9	*Équiper les agents équitablement
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Conflits de valeurs</i> Ne pas pouvoir faire un travail de qualité avec des instructions contradictoires et non précises	NON	2	3	6		1,00	6	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Mettre en place un plan d'actions à suivre
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Conflits de valeurs</i> Ne pas pouvoir faire un travail de qualité suite à un espace de travail non performant (courants d'airs, pas de lumière naturel, mauvaise isolation phonique, chauffage non performant pour les grands espaces)	NON	4	2	8	Possibilité d'avoir un lieu de pause et d'échange avec les collègues pour décharge émotionnelle Mise en place d'un GT RH (groupe de travail ressources humaines composé d'élus)	1,00	8	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Mettre en place un plan d'équipements en matériel (date, délais, finance...) *Mettre en place des groupes de réflexion sur les améliorations d'aménagement des espaces de travail
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Conflits de valeurs</i> Ne pas pouvoir faire un travail de qualité a cause d'absence d'outils de travail appropriés (travail journalier sur un ordinateur portable sans équipement ergonomique)	NON	4	3	12	*Programme d'équipement en cours	0,75	9	*Équiper les agents *Équiper avec de priorisation

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey				Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maitrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
ADMINISTRATION	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Conflits de valeurs</i> Absence de procédure, de décision de la hiérarchie pour pallier à l'absence d'agent.	NON	2	3	6		1,00	6	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Mettre en place un plan d'actions à suivre
ADMINISTRATION	idem	18 - Risques lié à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) et co-activité	Intervention d'entreprises extérieures sur le bâtiment du siège (électricité, maintenance, entretien)	NON	3	3	9	Mise en place d'horaire pour l'équipe ménage en dehors de l'ouverture de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay Mise en place de journée télétravail Mise à disposition d'autres espaces de travail	0,75	6,8	*Réaliser un plan de prévention (permis feu ... protocole chargement déchargement ...) *Signaler la mise à dispo du DIUO Document d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage
ADMINISTRATION	idem	19 - Risques liés au travail isolé	Isolement lors du rangement des animations/réunions le soir ou à l'extérieur	NON	4	4	16	Téléphone portable pour certains agents Renfort avec un agent du service technique Système de ronde par un prestataire sur le siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay	0,50	8	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec une téléphone DATI

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CONSEILLER NUMERIQUE	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents - Relation avec les administrés - Travail de bureau administratif - Utilisation de matériel de bureautique - Classement et rangement - Installation, maintenance et dépannage de matériels et informatiques - Conduite de véhicules - Déplacements/Visites sur site - Animations réunions, ateliers... - Accueil du public - Réunion à l'extérieur	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Utilisation d'escaliers avec port de charges gênant la visibilité dans différents lieux d'accueil (bureaux mis à disposition, mairies du territoire, salles mises à disposition) et/ou lors des ateliers numériques proposés aux administrés	NON	4	3	12	Les structures utilisées sont sécurisées par les mairies qui en sont propriétaires	0,50	6	*Informers les propriétaires des lieux sur la nécessité d'entretien et mise aux normes de leur structures
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements sur le sol humide certains matins d'embauche après le passage du service ménage (propriétaire des lieux)	NON	2	3	6		1,00	6	*Informers les propriétaires des lieux sur la nécessité d'un balisage sol glissant à la fin de la prestation.
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation de chaise dans les mairies pour descendre l'écran de projection	NON	3	4	12		1,00	12	*Demander aux structures accueillantes de vérifier et mettre à disposition du matériel adéquat *Sensibiliser les agents sur l'utilisation de matériel adéquat *Equiper l'agent d'un marche pied transportable

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	04 - Risques routiers en mission	Déplacements vers chaque commune du territoire pour les ateliers avec utilisation de la voiture personnel (200 km pour les semaines d'ateliers numériques)	NON	3	4	12	Agent conducteur avec permis de conduire valide (mention dans le règlement intérieur)	0,50	6	*Sensibiliser l'agent sur l'entretien des voitures personnelles *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Indiquer dans le règlement intérieur d'éviter/annuler les déplacements en cas d'intempéries (vigilance météo)
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Port des caisses pour les ateliers numériques, préparation et rangement de l'atelier numérique (manipulation de chaises, tables)	NON	3	3	9	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible	0,75	6,8	*Mettre en place une fiche prévention *Utiliser le matériel à disposition *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de transport *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	06 - Risques liés à la manutention mécanique	Utilisation des chariots pour transporter les objets lourds et/ou encombrants	NON	3	4	12	Différents type de chariots à disposition Possibilité de demander l'aide de l'agent technique	0,50	6	*Mettre en place une fiche prévention *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de matériel *Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du matériel

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation de produit pour la désinfection du matériel	NON	3	3	9	Mise à disposition d'un désinfectant adapté sans alcool, sans parfum	0,50	4,5	*Mettre en place une fiche prévention *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public et dans espace ventilé *Laver les mains après utilisation
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Contact du public (virus) pendant les animations et rendez-vous	NON	3	4	12	Affichage des gestes barrières Prestation ménage tout les jours	0,50	6	*Sensibiliser sur les gestes barrières
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation du petit matériel tel que relieuse, massicot, destructeur de documents	NON	2	3	6	Mise à disposition du matériel simple d'utilisation avec système de sécurité	0,50	3	*Afficher les consignes d'utilisation des différents matériels *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations dangereuses
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Déploiement d'écran de projection défectueux lors des ateliers dans des bâtiments non dépendants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay	NON	2	3	6		1,00	6	*Sensibiliser l'agent sur la vérification du matériel *Informé la structure accueillante de problème sur leur registre santé et sécurité au travail *Demander aux structures accueillantes de vérifier et mettre à disposition du matériel adéquat

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey				Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Périodes caniculaires avec des allées et venues en voiture (véhicule personnelle sans climatisation)	NON	2	2	4	Mise à disposition d'un stationnement au frais par la commune de Chantonnay	0,75	3	*Mettre en place un protocole ou faire figurer dans le règlement intérieur que les missions seront annulés si vigilance météorologique
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation quotidienne d'écran d'ordinateur	NON	4	2	8	Ecrans antireflets, inclinables, réglables en luminosité En cours d'équipement de bras supports pour double écran La luminance et le contraste peuvent être adapté par l'utilisateur	0,50	4	*Former à l'utilisation d'un écran *Consulter fiche travail sur écran *Etablir une procédure sur le réglage de la luminosité des écrans et savoir quelles sont les normes *Informers les agents sur les normes à respecter pour un meilleur confort visuel. *Continuer d'équiper les agents avec des écrans orientables et inclinables
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation d'écran en présence de reflets des fenêtres	NON	4	2	8		0,75	6	*Sensibiliser les agents sur la position de l'écran par rapport à la source lumineuse *Prévoir un temps de pause pour éviter la fatigue oculaire *Equiper l'écran d'un filtre anti-reflet

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation de lumière artificielle toute la journée	NON	4	2	8	Mise en place de télétravail	0,50	4	*Prévoir des lampes d'appoint *Mettre en place des néons ou ampoules adaptés
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	16 - Risques liés aux rayonnements	Présence d'onde wifi, électromagnétiques	NON	2	1	2		1,00	2	*Équiper les téléphones portables de patch anti-ondes
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Recueil d'informations, de confidences préoccupantes du public pouvant heurter la sensibilité des agents	NON	3	1	3		1,00	3	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Former les agents sur la gestion des émotions
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Rapports sociaux et reconnaissance au travail</i> Sentiment de mise à l'écart par un lieu de travail externe au siège	NON	4	2	8	Mise en place de télétravail Local partagé avec un autre conseiller numérique dépendant de la commune Local voisin au service "France Service" avec salle pause commune	0,50	4	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Créer des temps de cohésion avec l'ensemble des agents de la collectivité
CONSEILLER NUMERIQUE	idem	19 - Risques liés au travail isolé	Travail isolé en sous-sol dans un bureau sans vis-à-vis	NON	2	4	8	Local partagé avec un autre conseiller numérique dépendant de la commune Local voisin au service "France Service" avec salle pause commune	0,75	6	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binômes *S'équiper avec un téléphone DATI

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maitrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents - Relation avec les administrés - Relation avec les prestataires de services - Relation avec les acteurs associatifs - Relation avec les directeurs d'école - Travail de bureau administratif -	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacement sur sol encombré par du matériel et des caisses de transport posés au sol dans les bureaux et le local rangement.	NON	4	3	12	2020 : livraison d'un local avec rayonnage de rangement pour le matériel et caisses de transport	0,50	6	*Optimiser les lieux de rangements et éviter les stockage au sol *Définir des espaces de circulation où le dépôt d'objet est strictement interdit même temporaire
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacements sur des sols inégaux dans les différentes bibliothèques du territoire (escalier, marche, pas de porte ...) et aussi en extérieur comme Touchegray	NON	3	3	9		1,00	9	*Sensibiliser les communes aux accès de leurs salles *Aménager les lieux de travail sur les sites extérieurs comme la plage de Touchegray par des cheminements d'accessibilité *Sensibiliser les agents sur le port de chaussure fermée/adaptée lors des interventions en extérieur
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Port de charge gênant la visibilité	NON	3	3	9	Mise à disposition de chariot	0,50	4,5	*Sensibiliser les agents sur l'utilisation de chariot *Acquérir des chariots adaptés aux différentes situations (escalier, sol inégal et facile à transporter en voiture)
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'escabeau pour accéder aux rangements en hauteur dans le local rangement bibliothèque (matériel d'animation)	NON	2	4	8	Priorité aux rangements à porté de main Local rangement de grande capacité	0,50	4	* Prévoir l'acquisition d'une plate forme individuelle roulante (PIR) *Sensibiliser les agents à l'utilisation de matériel adapté et en bon état *Vérifier le bon état des escabeaux, marches-pieds

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'un escabeau sur le site de Toucheray avec un sol inégal (accrocher la signalétique de l'atelier en hauteur)	NON	1	4	4		1,00	4	*Prévoir des signalétiques sans montage en hauteur
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	04 - Risques routiers en mission	Déplacements routiers réguliers dans les différentes bibliothèques du territoire, avec le véhicule de service et/ou le véhicule personnel	NON	3	4	12	Véhicules révisés et entretenus Agent conducteur avec permis de conduire valide (mention dans le règlement intérieur) Possibilité de prendre son véhicule personnel afin de garder son confort de conduite (règlement intérieur)	0,50	6	*Indiquer dans le règlement intérieur d'éviter/annuler les déplacements en cas d'intempéries (vigilance météo) *Adapter les véhicules pour le transport des caisses et éviter qu'elles se baladent dans le coffre pendant les trajets *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Procéder à la prise en main des véhicules avec un "parrain" *Faire remplir attestation d'utilisation du véhicule seulement si titulaire du permis de conduire valide *Sensibiliser l'agent sur l'entretien des voitures personnelles
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Port de charge fréquent : caisses de livres transfert du lieu de stockage CCPC vers le véhicule puis vers les bibliothèques communales	NON	4	3	12	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible	0,75	9	*Prévoir un stationnement à proximité de l'entrée des bibliothèques communales (stationnement interdit sauf livraison...) *Équiper les véhicules de rampes de chargement *Avoir un véhicule adapté * Rack avec roulette/chariot disponible dans les véhicules

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	EVALUATION DU RISQUE			MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	06 - Risques liés à la manutention mécanique	Utilisation des chariots pour transporter les objets lourds et/ou encombrants. Utilisation sur des sites extérieurs avec sols inégaux	NON	3	3	9		1,00	9	<ul style="list-style-type: none"> *Aménager les espaces extérieurs (cheminement) *Prévoir du matériel adéquat sur sol inégal ou accidenté et facile a transporter dans les véhicules *Mettre en place une fiche prévention *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de matériel *Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du matériel
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Postures de travail : travail sur écran quotidien, gestes répétitifs pour le catalogage (livre par livre, scan code barre, enregistrement logiciel) et pour la couverture des livres	NON	4	3	12	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de douchettes (scan code barre) Livret d'accueil avec infos des gestes et postures Mise à disposition de matériel ergonomique Fauteuil réglable (vidéo) 	0,75	9	<ul style="list-style-type: none"> *Informers les agents sur des mouvements de renforcement musculaire à mettre en place (CDOS, sports au travail...) *Mettre en place une fiche prévention *Utiliser le matériel à disposition *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de transport *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes *S'équiper avec une table réglable en hauteur

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation de produits pour décoller les étiquettes des livres	NON	3	3	9		1,00	9	<ul style="list-style-type: none"> *Mettre en place une fiche prévention *Utiliser les produits avec EPI adaptés *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public et dans espace ventilé *Laver les mains après utilisation
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Présence de poussière sur les livres et étagères de certaines bibliothèques du territoire	NON	3	4	12	Ménage régulier dans les bibliothèques du territoire	0,50	6	<ul style="list-style-type: none"> *Sensibiliser les communes pour avoir un ménage régulier prévoir clause pour le ménage dans les conventions *Sensibiliser les communes sur des systèmes d'aération (entretien)
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation du petit matériel tel que relieuse, massicot, destructeur de documents	NON	2	3	6	Mise à disposition du matériel simple d'utilisation avec système de sécurité	0,50	3	<ul style="list-style-type: none"> *Afficher les consignes d'utilisation des différents matériels *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations dangereuses

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maitrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Étagères non fixées au mur (livres stockés en hauteur) dans certaines bibliothèques communales	NON	3	3	9		1,00	9	*Sensibiliser l'agent sur la vérification du matériel *Informé la structure accueillante de problème sur leur registre santé et sécurité au travail *Demander aux structures accueillantes de vérifier et mettre à disposition du matériel adéquat
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Possible chutes de livres, caisses, cartons, jeux stockés sur les étagères du local rangement car situés en hauteur et récupérés à bout de bras. Certains éléments sont empilés les uns sur les autres augmentant l'instabilité	NON	3	3	9	Mise en place des dossiers à usages fréquents à portés de main	0,50	4,5	*Sensibiliser sur le rangement des dossiers (dossiers à usages fréquents = dossiers à portés de main) *Avoir un linéaire de placard conséquent pour ne pas stocker d'éléments en hauteur *Prévoir des escabeaux, échelles, marche-pieds adéquats
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	11 - Risques et nuisances liés aux bruits	Soufflerie bruyante dans le local stockage	NON	2	3	6	Vérification périodique de la ventilation	1,00	6	*Rappeler que le lieu de stockage n'est pas un lieu de travail, cela reste exceptionnel si c'est le cas. *Equiper les agents d'EPI (bouchon d'oreille)
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation quotidienne d'écran	NON	4	2	8	Ecrans antireflets, inclinables, réglables en luminosité	0,50	4	*Former à l'utilisation d'un écran *Consulter fiche travail sur écran

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Travail à la lumière artificielle dans le local rangement	NON	2	2	4	Possibilité d'ouvrir la porte du SAS pour apporter de la lumière naturelle	0,50	2	*Rappeler que le lieu de stockage n'est pas un lieu de travail, cela reste exceptionnel si c'est le cas. *Vérifier que la luminosité des installations de ce local soit dans la moyenne / confort visuel.
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation d'écran avec les reflets des fenêtres	NON	4	2	8	Certains bureau sont équipés de brise soleil et/ou de stores	0,75	6	*Sensibiliser les agents sur la position de l'écran par rapport à la source lumineuse *Prévoir un temps de pause pour éviter la fatigue oculaire *S'équiper de brise soleil et/ou de stores pour les espaces de travail impactés
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Périodes intenses avec surcharge de travail	NON	3	2	6	Mise en place de réunion de travail et de rétroplanning	0,75	4,5	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014)
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Rencontre avec public au profil varié pouvant être difficile lors des intervention et/ou ateliers dans les bibliothèques	NON	2	3	6		1,00	6	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Proposer une formation accueil public difficile gestion du public difficile

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
CULTURE, RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	idem	19 - Risques liés au travail isolé	Travail isolé dans les bibliothèques	NON	3	4	12	2021 : achat d'un téléphone portable pour le responsable du service (mais 3 agents pour ce service)	0,75	9	*Éviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec un téléphone DATI *Informé par écrit les communes concernées par la présence dans leur locaux d'un agent de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay
RELAIS PETITE ENFANCE	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents - Relation avec les parents - Relation avec les assistantes maternelles - Relation avec les acteurs associatifs - Travail de bureau administratif - Utilisation de	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Installations des animations sur les différentes salles du territoire (escalier, marche, pas de porte ...) et aussi en extérieur pour les animations l'été (sol inégal)	NON	3	3	9		0,50	4,5	*Sélectionner les sites avec des accès moins risqués *Sensibiliser les communes aux accès de leurs salles
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'escabeau 2 marches pour accéder aux rangements en hauteur (matériel d'animation)	NON	3	4	12	Priorité aux rangements à portée de main	0,50	6	*Organiser le stockage afin d'éviter de ranger les éléments en hauteur *Acquérir un escabeau roulant avec plateforme * Prévoir l'acquisition d'une plateforme individuelle roulante (PIR) *Sensibiliser les agents à l'utilisation de matériel adapté et en bon état *Vérifier le bon état des escabeaux, marches-pieds

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques (par ordre chronologique)	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	Maitrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
					F	G	R				
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	04 - Risques routiers en mission	Utilisation d'un fourgon pour se rendre sur les sites d'animations. Différents types de routes empruntées : grandes routes avec circulation, routes plus étroites avec reliefs bocageux.	NON	3	4	12	Véhicules révisés et entretenus Agent conducteur avec permis de conduire valide (mention dans le règlement intérieur) Possibilité de prendre son véhicule personnel afin de garder son confort de conduite (règlement intérieur)	0,25	3	*Procéder à la prise en main des véhicules avec un "parrain" *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Indiquer dans le règlement intérieur d'éviter/annuler les déplacements en cas d'intempéries (vigilance météo)
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Manipulation de rack avec objets volumineux et caisses de poids différent Déchargement/chargement du fourgon Déplacement des racks et caisses sur sol inégal (montée, descente, saut de porte) Aller et retour fourgon/salle/lieu de rangement	NON	3	3	9	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible Mise en place de racks roulants Aménagement intérieur du Frougon avec rail de descente	0,50	4,5	*S'assurer d'un cheminement approprié lors des trajets fourgon/salle *Prévoir un stationnement à proximité de l'entrée des sites (stationnement interdit sauf livraison...) *Mettre en place une fiche prévention *Utiliser le matériel à disposition *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de transport
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Nettoyage du matériel volumineux et/ou encombrants (tapis de sol, ...)	NON	3	3	9	Possibilité d'être aidé par l'agent technique si disponible	1,00	9	*Prévoir du personnel en charge de l'entretien pour le nettoyage (avenant au marché entretien des locaux) *Prévoir un nettoyeur vapeur/textile *Prévoir le nettoyage sur table *Mettre en place une fiche prévention *Former aux gestes et postures

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation de produit pour l'entretien et désinfection du matériel pédagogique	NON	3	2	6	Mise à disposition de produits doux et compatibles enfants et contacts aliments	0,75	4,5	*Utiliser les produits avec EPI adaptés *Mettre en place une fiche prévention *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public et dans espace ventilé *Laver les mains après utilisation
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Contacts avec les enfants pendant les animation (virus)	NON	3	2	6	Affichage des gestes barrières Mise en place de rappel des gestes barrières adapté aux enfants	0,50	3	*Sensibiliser sur les gestes barrières
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Animations par tout temps été comme hiver sur les périodes scolaires	NON	3	2	6		1,00	6	*Prévoir une procédure d'annulation en cas d'alerte météo *Prévoir des vestes polaires/imperméables, des gants
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation quotidienne d'écran d'ordinateur	NON	4	2	8	Ecrans antireflets, inclinables, réglables en luminosité En cours d'équipement de bras supports pour double écran La luminance et le contraste peuvent être adapté par l'utilisateur	0,50	4	*Former à l'utilisation d'un écran *Consulter fiche travail sur écran *Etablir une procédure sur le réglage de la luminosité des écrans et savoir quelles sont les normes *Informers les agents sur les normes à respecter pour un meilleur confort visuel. *Continuer d'équiper les agents avec des écrans orientables et inclinables

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey				Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation d'écran en présence de reflets fenêtre	NON	4	2	8	Certains bureau sont équipés de brise soleil et/ou de stores	0,75	6	*Sensibiliser les agents sur la position de l'écran par rapport à la source lumineuse *Prévoir un temps de pause pour éviter la fatigue oculaire *S'équiper de brise soleil et/ou de stores pour les espaces de travail impactés
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Gestion des réservations des plannings salles et plannings des intervenants, disponibilité des agents impactés...)	NON	4	2	8	Mise en place de procédure Formation sur la gestion des conflits	0,50	4	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Veiller aux mises à jour des procédures *Veillez à continuer les formations sur la gestion de conflits
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exipences émotionnelles</i> Gestion des conflits entre assistantes maternelles et les parents	NON	4	2	8	Mise en place de procédure Formation sur la gestion des conflits	0,50	4	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Veiller aux mises à jour des procédures *Veillez à continuer les formations sur la gestion de conflits

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Découvrir un lieu d'accueil sale et devoir gérer le nettoyage avant le début de l'atelier/la rencontre	NON	3	2	6	Les salles sont demandées propres	0,75	4,5	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Mettre en place de convention d'utilisation des salles/animations sur leur commune *Prévoir des agents de nettoyage *Prévoir le temps pour ces imprévus
RELAIS PETITE ENFANCE	idem	19 - Risques liés au travail isolé	Travail isolé pendant certaines matinées d'éveil (animées par une personne au lieu de deux comme les matinées motricité)	NON	2	4	8	Mise en place d'un téléphone portable	0,75	6	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec une téléphone DATI
TECHNIQUE	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents -Relation avec les acteurs économiques - Relation avec les prestataires de services - Relation avec les acteurs associatifs - Classement et rangement - Installation, maintenance et dépannage de matériels et informatiques - Conduite de véhicules -	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Déplacement avec présence de matériel au sol et de sols inégaux pendant les visites des chantiers, des structures communautaires (sites touristiques, espaces verts, zones d'activités, bâtiments, aire d'accueil des gens du voyage)	NON	3	3	9	Port d'EPI (casque, chaussure sécurité semelle antiperforante ...) Mise à disposition d'EPI pour certains agents Présence d'un coordinateur SPS "Santé Protection et Sécurité"	0,50	4,5	* Acquérir des EPI adapter * Sensibilier les agents sur le port des EPI * Equiper les agents concernés avec des EPI (mention dans leur fiche de poste) * Prévoir des EPI en partage pour les agents avec un accès facile (voiture, garage, SAS d'entrée)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Travail sur les toitures	NON	1	4	4	2019 : achat d'EPI : chaussure de sécurité antidérapantes 2021 : mise en place d'une intervention régulière d'un prestataire extérieur Cheminement sécuriser sur le toit du siège de la CCPC Mise en place de point d'attache	0,50	2	* Sensibiliser les agents *Mettre à disposition des EPI *Acquérir un harnais de sécurité *Prévoir un cheminement sécuriser sur l'ensemble du parc immobilier de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay *Prévoir des points d'attache sur l'ensemble des toitures du parc immobilier de la CCPC
TECHNIQUE	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Utilisation d'échelle pour vérification lumineuse/ éclairage.	NON	3	4	12		1,00	12	*Acquérir une échelle adaptée avec plate forme avec garde corps (mini échafaudage) * Prévoir l'acquisition d'une plate forme individuelle roulante (PIR)

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	04 - Risques routiers en mission	Déplacements routiers sur les chantiers - réunions - formations	NON	3	4	12	Véhicules révisés et entretenus Agent conducteur avec permis de conduire valide (mention dans le règlement intérieur) Possibilité de prendre son véhicule personnel afin de garder son confort de conduite (règlement intérieur)	0,50	6	*Privilégier les réunions/formations en visio *Procéder à la prise en main des véhicules avec un "parrain" *Indiquer dans le règlement intérieur d'éviter/annuler les déplacements en cas d'intempéries (vigilance météo) *Faire remplir attestation d'utilisation du véhicule seulement si titulaire du permis de conduire valide *Stationner le véhicule de façon à le sortir le plus facilement possible. *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Sensibiliser l'agent sur l'entretien des voitures personnelles
TECHNIQUE	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Manutention du mobilier/matériel (réaménagement/déménagement, déplacements matériel/mobilier), manipulation et mise en palette de cartons de livres	NON	2	3	6	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...)	0,75	4,5	*Mettre en place une fiche prévention *Acquérir une dérouleuse pour filmer les palettes *Prévoir une table de travail solide *S'équiper d'un transpalette *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Dépôts en déchetterie : les encombrants, charges lourdes, gestes répétitifs	NON	2	3	6	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...)	0,75	4,5	*Mettre en place une fiche prévention *Utiliser le matériel à disposition *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de transport *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes
TECHNIQUE	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Installation des festivités (barnum, tente ...)	NON	1	3	3	Différents moyens de transport à disposition suivant la charge (chariots, diable, plateau roulant ...) Aide des agents administratifs concernés par l'animation Aide de bénévole pour les grandes manifestations	0,75	2,3	*Formation gestes et postures *S'équiper avec une téléphone DATI
TECHNIQUE	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation de détergents pour l'entretien du matériel, des équipements	NON	3	3	9	Mise à disposition des fiches produits et EPI	0,75	6,8	*Sensibiliser sur les port d'EPI *Mettre en place une fiche prévention *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public et dans espace ventilé *Laver les mains après utilisation

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Traitement des dépôts sauvages (exemple amiante, pneus ...)	NON	1	4	4	Mise à disposition d'EPI	0,75	3	<ul style="list-style-type: none"> *Sensibiliser sur le port d'EPI *Mettre en place une fiche prévention *Manipuler hors présence du public *Laver les mains après utilisation *Eviter les dépôts sauvages (afficher les interdictions et sanctions) *Former l'agent au traitement/manipulation des déchets dangereux *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes
TECHNIQUE	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Manipulation du W40 pour petit réparation entretien nettoyage	NON	2	3	6		1,00	6	<ul style="list-style-type: none"> *Mettre en place une fiche prévention *Utiliser les produits avec EPI adaptés *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public et dans espace ventilé *Laver les mains après utilisation
TECHNIQUE	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Vérification de cyanobactérie au lac de Touchegray Présence de tique et autres insectes piquants lors d'intervention en extérieur	NON	2	4	8	Mise à disposition d'EPI Achat de pantalon léger couvrant	0,75	6	<ul style="list-style-type: none"> *Sensibiliser sur le port des EPI

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Nettoyage des déchets dangereux dans les zones activités (dépôts sauvages)	NON	1	4	4	Mise à disposition d'EPI Achat d'une perche à déchets	0,75	3	*S'équiper de perche à déchets adaptée à tout type (verre, lourd...) *Sensibiliser sur le port d'EPI
TECHNIQUE	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation d'une meuleuse (réparation sur site souvent sur le sentier d'Amanéa) et réparation dans le garage	NON	3	3	9	Mise ne place d'un étable dans le garage Mise à disposition d'EPI	0,75	6,8	*Sensibiliser sur le port d'EPI *S'équiper d'un espace travail transportable (voiture équipée)
TECHNIQUE	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation de la scie sauteuse (garage et en extérieur)	NON	2	3	6	Mise ne place d'un établi dans le garage Mise à disposition d'EPI	0,75	4,5	*Sensibiliser sur le port d'EPI *S'équiper de gant anticoupure *S'équiper d'un espace travail transportable (voiture équipée)
TECHNIQUE	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation de la visseuse (entretien, réparation fabrication ...)	NON	4	3	12	Mise à disposition de matériel ergonomique et léger Mise à disposition d'EPI	0,75	9	*Sensibiliser sur le port d'EPI
TECHNIQUE	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation du rotofil (entretien sentier Amanéa)	NON	2	3	6	Mise à disposition d'EPI	0,75	4,5	*Sensibiliser sur le port d'EPI
TECHNIQUE	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation du souffleur	NON	1	3	3	Mise à disposition d'EPI	0,75	2,3	*Sensibiliser sur le port d'EPI

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Remplacement des 3 drapeaux (système cordage avec contrepoids)	NON	1	3	3		1,00	3	*Sensibiliser sur le port d'EPI *S'équiper de gants adaptés et de bonnes dimensions pour la manipulation de petit cordage et avoir une bonne prise en main
TECHNIQUE	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Rangement/stockage en hauteur	NON	1	3	3	Mise en place des éléments à usages fréquents à portés de main	0,75	2,3	*Afficher les gestes avoir/bonnes pratiques et sécurité lors de la manipulation des objets en hauteur
TECHNIQUE	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Travail en extérieur en période estivale	NON	1	2	2	Possibilité de décaler l'intervention (suivant planning)	0,75	1,5	* Annuler en cas de vigilance météorologique (mention dans fiche de poste ou RI) *Mettre à disposition des agents de l'eau, casquette, chapeau
TECHNIQUE	idem	13 - Risques d'incendie, d'explosion	Travail dans le local TGBT/serveur	NON	1	3	3	Bâtiment équipé d'extincteurs, de plans d'évacuation et d'un point de rassemblement Vérification régulière des équipements de prévention incendie Agent avec une habilitation électrique Porte coupe feu du local serveur Climatisation dans le local serveur	0,75	2,3	*Mettre en place un protocole d'évacuation * Former à la manipulation des extincteurs

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	13 - Risques d'incendie, d'explosion	Manipulation de matériel favorisant les départs de feu	NON	1	3	3	Bâtiment équipé d'extincteurs, de plans d'évacuation et d'un point de rassemblement Vérification régulière des équipements de prévention incendie Agent avec une habilitation électrique Porte coupe feu du local serveur	0,75	2,3	* Former à la manipulation des extincteurs * Mettre en place un protocole d'évacuation * Equiper les véhicules d'équipement de prévention incendie
TECHNIQUE	idem	13 - Risques d'incendie, d'explosion	Présence de produits inflammables	NON	1	3	3	Bâtiment équipé d'extincteurs, de plans d'évacuation et d'un point de rassemblement Vérification régulière des équipements de prévention incendie	0,75	2,3	* S'équiper d'une armoire pour le stockage des produits inflammables * Former à la manipulation des extincteurs * Mettre en place un protocole d'évacuation * Equiper les véhicules d'équipement de prévention incendie
TECHNIQUE	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents - Relation avec les acteurs économiques - Relation avec les prestataires de services - Relation avec les acteurs associatifs - Classement et rangement - Installation,	14 - Risques liés à l'électricité	Interventions sur le système électrique ou matériel défectueux	NON	3	4	12	Agent technique possédant l'habilitation électrique	0,50	6	* Proposer/renouveler l'habilitation électrique * Alerter visuellement si dysfonctionnement * Enlever/identifier le matériel défectueux

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	15 - Risques liés aux ambiances lumineuses	Utilisation écran quotidien	NON	3	2	6	Ecrans antireflets, inclinables, réglables en luminosité En cours d'équipement de bras supports pour double écran La luminance et le contraste peuvent être adapté par l'utilisateur	0,50	3	*Former à l'utilisation d'un écran *Consulter fiche travail sur écran *Etablir une procédure sur le réglage de la luminosité des écrans et savoir quelles sont les normes *Informers les agents sur les normes à respecter pour un meilleur confort visuel. *Continuer d'équiper les agents avec des écrans orientables et inclinables
TECHNIQUE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Gestion de la charge de travail et pression des échéances, demandes simultanées.	NON	4	3	12	Possibilités de faire une demande d'heures supplémentaires via un formulaire et être payé ou les récupérer Temps de pause et d'échanges pour décompresser	0,75	9	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Informers les agents de la possibilité de demander des heures supplémentaires via formulaire *Repenser à la distribution des missions et/ou au recrutement *Mettre en place une fiche de poste *Mettre en place des procédures, modes opératoires
TECHNIQUE	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Exigences émotionnelles</i> Tension avec du public/intervenant difficile pendant les missions	NON	3	2	6		1,00	6	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Former à l'accueil du public difficile *Mettre en place une procédure en cas d'agression avec le public

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques (par ordre chronologique)	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque (préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES (préciser éventuellement les dates)	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES (Humaines / Organisationnelles / Techniques)
					F	G	R				
TECHNIQUE	idem	18 - Risques lié à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) et co-activité	Co-activités avec des prestataires (travaux publics, électricité, plomberie, réseau ...)	NON	3	4	12	L'agent technique montre les plans d'évacuation, point de rassemblement...	0,75	9	*Réaliser un plan de prévention (permis feu ... protocole chargement déchargement ...) *Signaler la mise à dispo du DIUO Document d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage
TECHNIQUE	idem	19 - Risques liés au travail isolé	Service à une personne avec activités isolés (extérieurs, bâtiment vide...)	NON	4	4	16	Possède un téléphone portable Mise à jour du planning outlook régulier pour informer les collègues	0,75	12	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec un téléphone DATI
TECHNIQUE	idem	20 - Risques de noyade	Interventions sur la plage de Touchegray, lac de la Vourraie, lac de Rochereau, lac la Morlière	NON	3	4	12	Possède un téléphone portable Mise à jour du planning outlook régulier pour informer les collègues	1,00	12	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec un téléphone DATI
TOURISME	Relation avec les élus - Relation avec la hiérarchie - Relation avec les agents - Relation avec les administrés - Relation avec les acteurs économiques - Relation avec les prestataires de services - Relation avec les acteurs associatifs - Travail de bureau administratif - Utilisation de matériel de	01 - Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement	Missions en extérieur sur sol inégal pendant des suivis travaux d'aménagement/surveillance entretien des sites touristiques ou pour les prestations/activités touristiques	NON	3	3	9	Mise à disposition d'EPI pour certains agents	1,00	9	* Sensibiliser les agents sur le port des EPI * Equiper les agents concernés avec des EPI (mention dans leur fiche de poste) * Prévoir des EPI en partage pour les agents avec un accès facile (voiture, garage, SAS d'entrée)
TOURISME	idem	02 - Risques de chutes de hauteur	Installation de manifestations ou événements à l'extérieur (sol inégal) avec l'utilisation de marche pied escabeau et même chaise	NON	2	4	8	Mise à disposition d'EPI pour certains agents	1,00	8	*S'équiper en matériel adéquat (escabeau tout terrain) *Prévoir escabeau dans les véhicules ou à proximité

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maitrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TOURISME	idem	04 - Risques routiers en mission	Déplacements fréquents et souvent non prévus pendant la période estivale	NON	3	4	12		0,75	9	<ul style="list-style-type: none"> *Prévoir une prise en main des véhicules avec un parrain *Avoir un véhicule équipé d'alarme *Rappeler aux agents de respecter le code de la route (règlement intérieur) *Indiquer dans le règlement intérieur d'éviter/annuler les déplacements en cas d'intempéries (vigilance météo) *Faire remplir attestation d'utilisation du véhicule seulement si titulaire du permis de conduire valide *Sensibiliser l'agent sur l'entretien des voitures personnelles

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TOURISME	idem	05 - Risques liés à la charge physique de travail	Travail quotidien sur écran pouvant entrainer des postures contraignantes (TMS)	NON	4	3	12	Livret d'accueil avec infos des gestes et postures Mise à disposition de matériel ergonomique Livret d'accueil avec infos des gestes et postures Fauteuil réglable (vidéo)	0,75	9	*Former aux gestes et postures *Informer les agents sur des mouvements de renforcement musculaire à mettre en place (CDOS, sports au travail...) *Mettre en place une fiche prévention *Utiliser le matériel à disposition *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de transport *Former aux gestes et postures *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations préoccupantes
TOURISME	idem	06 - Risques liés à la manutention mécanique	Utilisation de chariots pour le transport de matériel	NON	3	4	12	Différents type de chariots à disposition	0,75	9	*Mettre en place une fiche prévention *Indiquer les consignes d'utilisation des différents type de matériel *Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du matériel

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents		Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024		
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TOURISME	idem	07 - Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	Utilisation de produits pour la réparation/entretien nettoyage sur les sentiers ou sites isolés (Amanéa, Touchegray, sentiers pédestres)	NON	2	3	6	Présence d'un agent technique pour ces réparations et entretiens Mise à disposition d'EPI	0,50	3	*Sensibiliser sur les port d'EPI *Mettre en place une fiche prévention *Sensibiliser les agents sur la fréquence et la quantité d'utilisation *Manipuler hors présence du public *Laver les mains après utilisation *Mettre à connaissance les fiches produits
TOURISME	idem	08 - Risques liés aux agents biologiques	Travail en extérieur, lac touchegray vérification de présence de cyanobactérie, présence tique sentier amanéa	NON	2	4	8	Mise à disposition d'EPI	0,50	4	*Sensibiliser sur le port d'EPI *Prévoir une tenue adaptée contre les tiques (pantalon et t-shirt manches longues)
TOURISME	idem	09 - Risques liés aux équipements de travail	Utilisation massicot, relieuse, plastifieuse, destructeur, cutter, agrafeuse mais aussi lors d'évènements : couteaux brioches la petite intendance cuisine, petit outillage	NON	2	3	6	Mise à disposition du matériel simple d'utilisation avec système de sécurité	0,50	3	*Afficher les consignes d'utilisation des différents matériels *Mettre en place un registre santé et sécurité au travail afin d'y répertorier les situations dangereuses

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY		Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey			Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TOURISME	idem	10 - Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Présence de vent pendant des animations en extérieur	NON	2	3	6	Mise à dispositin d'EPI	0,75	4,5	*Sensibiliser les agents sur le port des EPI *Avoir un accès facile aux EPI *Annuler les évènements extérieur suivant les vigilances météo (mentions dans le RI ou fiche de poste)
TOURISME	idem	12 - Risques liés aux ambiances thermiques	Travail en extérieur soumis aux intempéries	NON	2	2	4	Possibilité de décaler l'intervention (suivant planning)	0,75	3	*Annulation en cas de vigilance météorologique *Sensibiliser les agents su le port de tenu adaptées *Prévoir des tenus de pluies et casquette/chapeau, botte
TOURISME	idem	16 - Risques liés aux rayonnements	Travail en extérieur exposition aux rayons UV	NON	2	2	4		1,00	4	*Mettre à disposition des chapeaux et/ou casquettes *Sensibiliser les agents pour l'applicaiton de crème protectrice *Mettre à disposition des agents un crème protectrice *Mettre en place une procédure pour connaitre indice uv fort alerte UV fort (alerte SMS ou mail)
TOURISME	idem	16 - Risques liés aux rayonnements	Travail en bâtiment avec présence d'onde wifi, électromagnétiques	NON	4	2	8	Tous les postes de travail fixes sont connectés au serveur par un câble RJ45	1,00	8	*Multiplier les accès par câble RJ45 pour les ordinateurs portables *Équiper les téléphones portables de patch anti-ondes

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FICHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS											
Collectivité : CC PAYS DE CHANTONNAY	Date de réalisation : 2011	Mise à jour du : 01/01/2024	Evaluation piloté par : HERMOUET Audrey				Avec la participation de : Ensemble des agents			Nombre d'agents : 45 au 01/01/2024	
UNITE DE TRAVAIL :	ACTIVITE EXERCEE :	① Familles de risques <i>(par ordre chronologique)</i>	② SITUATIONS DANGEREUSES = origines du risque <i>(préciser les éléments à l'origine de risques: tâches, matériel, matières, comportement, environnement de travail...)</i>	Antécédent d'Accidents et / ou M.P.	④ EVALUATION DU RISQUE			⑤ MESURES DE PREVENTION EXISTANTES <i>(préciser éventuellement les dates)</i>	Maîtrise du risque	Niveau de risque	⑥ MESURES DE PREVENTION ENVISAGEES <i>(Humaines / Organisationnelles / Techniques)</i>
					F	G	R				
TOURISME	idem	17 - Risques psychosociaux	<i>Intensité et temps de travail</i> Gestion des échéances et de la charge de travail	NON	4	2	8		1,00	8	*Lancer une évaluation RPS (obligation 2014) *Recrutement à prévoir *Réorganisaioth du service
TOURISME	idem	19 - Risques liés au travail isolé	Gestion seul d'animation externe au siège (mise en place, rangement)	NON	3	4	12	mise à jour de l'agenda téléphone portable	0,75	9	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec une téléphone DATI
TOURISME	idem	20 - Risques de noyade	Travail à proximité d'eau (lac touchegray, sentier amanéa, LaMorlière) Mise en place de bouée Récupéraiton de matériel en dérive (pédalo, canoë)	NON	1	4	4		1,00	4	*Eviter le travail isolé en adaptant son planning ou créant des binomes *S'équiper avec une téléphone DATI



RÈGLEMENT DES AIDES ÉCONOMIQUES AUX ENTREPRISES COMMERCIALES, ARTISANALES, INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

-

PAYS DE CHANTONNAY

PRÉAMBULE

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay, compétente en matière d'aides économiques à l'immobilier selon l'article L1511-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales en vigueur (CGCT), et dans le respect des directives européennes (articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne - TFUE) et de la Dotation des Jeunes Agriculteurs (DJA), souhaite notamment :

- Accompagner le développement économique de son territoire ;
- Inciter le monde économique à la prise en compte de la dimension environnementale de leur projet, pour notamment réduire le risque d'inondation et de contamination des nappes et cours d'eaux, pour résister aux épisodes climatiques (chaleur), etc. ;
- Répondre au constat local mettant en avant que de nombreux agriculteurs se rapprochent de l'âge légal de départ à la retraite (365 chefs d'exploitations agricoles dont 28 % ont plus de 55 ans - données 2021 de la Chambre d'Agriculture de Vendée) et ainsi attirer de jeunes agriculteurs, de manière à conserver des productions diversifiées et de maintenir l'emploi.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a décidé de mettre en œuvre 9 soutiens financiers à destination des entreprises commerciales, artisanales, industrielles et agricoles.

Le présent règlement détaille ces soutiens, notamment en matière de bénéficiaires, de conditions d'éligibilité, de montant, etc.

ARTICLE 1 – AIDES AUX ENTREPRISES COMMERCIALES / ARTISANALES SITUÉES EN PRIORITÉ EN CŒUR DE BOURG

1.1 – OBJET

1.1.1 – Aide aux loyers

L'aide concerne uniquement les nouvelles installations ou reprises d'entreprises commerciales et/ou artisanales dans les Communes.

Concernant exclusivement la ville de Chantonay, l'aide est réservée aux commerçants et/ou artisans situés dans le périmètre du centre-ville défini par cette dernière.

1.1.2 – Aide à l'immobilier d'entreprises

L'aide concerne les dépenses relatives à la rénovation du local commercial et/ou artisanal, sa modernisation, sa mise aux normes et les travaux sur sa façade.

Ne sont pas éligibles :

- Les acquisitions foncières et immobilières ;
- L'auto-prestation (main d'œuvre et matériaux y compris ceux achetés à l'extérieur de l'entreprise) ;
- Les investissements réalisés dans un local pour une mise en location.

1.2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1.2.1 – Bénéficiaires

Les entreprises éligibles sont les entreprises commerciales et artisanales, justifiant d'une immatriculation au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant leur siège social, un établissement ou un projet d'établissement sur l'une des Communes de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

L'entreprise doit réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et avoir un effectif inférieur à 10 salariés.

Sont également éligibles les SCI (Société Civile Immobilière) à condition que l'entreprise ou l'entrepreneur bénéficiaire du local soit associé majoritaire de la SCI et que le local soit affecté à la réalisation des activités de l'entreprise.

1.2.2 – Conditions générales

Ces conditions sont détaillées ci-après à l'article 4.

1.2.3 – Conditions particulières

Les entreprises doivent disposer d'un point de vente ou d'un lieu d'accueil de la clientèle, être situés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et avoir une surface principale de vente inférieure à 400 m².

Exclusivement pour l'aide aux loyers

L'aide ne peut être demandée que dans les 6 mois suivant la création ou reprise de l'entreprise, et ne peut s'appliquer que sur les 3 premiers loyers mensuels.

1.3 – MONTANT

Concernant l'aide aux loyers

L'aide prend la forme d'une subvention de 60 % du montant du loyer HT. Le montant maximum de l'aide versée est de 1 000 €.

Concernant l'aide à l'immobilier d'entreprises

L'aide est proposée sous la forme d'une subvention de 30 % des dépenses éligibles HT. Le montant maximal de l'aide est de 10 000 €. Un plancher d'investissement est fixé à 5 000 € HT pour solliciter cette aide.

ARTICLE 2 – AIDES POUR LES ENTREPRISES COMMERCIALES / ARTISANALES / INDUSTRIELLES SITUÉES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES COMMUNAUTAIRES

2.1 – OBJET

2.1.1 – Aide pour la récupération des eaux de pluie

Cette aide concerne tous les systèmes (cuve enterrée, citerne, etc.) de récupération d'eau de pluie installés pour répondre aux besoins en eau de l'entreprise (lavage véhicule, sanitaires...).

2.1.2 – Aide pour la création de places de stationnement perméables végétalisées

Cette aide concerne la réalisation de parkings perméables et durables, réalisés à base de solutions végétales (enrobé drainant ou similaire exclu).

2.1.3 – Aide pour la mise en œuvre des préconisations paysagères de l'architecte conseil du CAUE

Dans la continuité du rendez-vous avec l'architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vendée, une aide est proposée pour accompagner la mise en place des préconisations d'aménagements paysagers pour les implantations ou développement.

2.2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.2.1 – Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les entreprises commerciales, artisanales et/ou industrielles, justifiant d'une immatriculation au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés, et répondant à la définition de la Petite et Moyenne Entreprises au sens communautaire : Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros, et ayant leur siège social, un établissement ou un projet d'établissement sur l'une des Communes de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Sont également éligibles les SCI (Société Civile Immobilière) à condition que l'entreprise ou l'entrepreneur bénéficiaire du local soit associé majoritaire de la SCI et que le local soit affecté à la réalisation des activités de l'entreprise.

Sont exclues, les loueurs de fonds, les professions libérales réglementées et les exploitations agricoles.

2.2.2 – Conditions générales

Ces conditions sont détaillées ci-après à l'article 4.

2.2.3 – Conditions particulières

Néant

2.3 – MONTANT

Concernant l'aide pour la récupération des eaux de pluie

Le taux d'aide est de 20 % des dépenses éligibles HT avec un plafond d'aide maximal établi à 1 000 €.

Concernant l'aide pour la création de places de stationnement perméables végétalisées

L'aide est de 250 € par place réalisée avec un plafond d'aide maximal établi à 5 000 € (soit 20 places).

Concernant l'aide pour la mise en œuvre des préconisations paysagères de l'architecte conseil du CAUE

Le taux d'aide est de 20 % des dépenses éligibles HT avec un plafond d'aide maximal établi à 5 000 €.

ARTICLE 3 – AIDES AUX ENTREPRISES AGRICOLES

3.1 – OBJET

3.1.1 – Aide au parcours à l'installation

Cette aide concerne les formations dispensées par la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'un projet d'installation.

3.1.2 – Aide aux équipements de défense contre l'incendie

Cette aide concerne les investissements engagés dans des équipements de défense contre l'incendie (réserve d'eau).

3.1.3 – Aide à l'aménagement d'un point de vente à la ferme

Cette aide est relative à la mise en œuvre de process permettant la vente directe des produits issus de l'exploitation.

3.1.4 – Aide à la réalisation d'échanges parcellaires

Cette aide concerne les exploitations agricoles qui s'engagent dans une démarche collective d'échanges parcellaires.

3.2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

3.2.1 – Bénéficiaires

Agriculteurs installés sous forme individuelle ou sociétaire sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

L'aide au parcours à l'installation est réservée exclusivement aux jeunes agriculteurs de moins de 40 ans.

3.2.2 – Conditions générales

Ces conditions sont détaillées ci-après à l'article 4.

3.2.3 – Conditions particulières

Exclusivement à l'aide aux équipements de protection contre l'incendie

Les dépenses prises en charge doivent résulter soit de l'intervention d'un professionnel (fourniture et main d'œuvre prises en compte), soit de l'auto-construction (main d'œuvre non prise en compte pour l'attribution de l'aide).

Les dépenses correspondantes à d'autres affectations (pollution, bassin d'orage...) ne sont pas éligibles.

Les ouvrages réalisés devront être conformes aux prescriptions du SDIS et faire l'objet d'un certificat de conformité.

Exclusivement à l'aide à l'aménagement d'un point de vente à la ferme

Les dépenses prises en charge doivent correspondre à des équipements immobiliers, mobiliers, ou matériels résultant soit de l'intervention d'un professionnel (fourniture et main d'œuvre prises en compte), soit de l'auto-construction (main d'œuvre non prise en compte pour l'attribution de l'aide), pour la vente de produits issus de l'exploitation agricole.

Les ouvrages réalisés devront être conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, notamment en matière d'assainissement des eaux usées.

Exclusivement aux aides aux équipements de protection contre l'incendie et à l'aménagement d'un point de vente à la ferme

Conformément à la réglementation, les jeunes agriculteurs y sont éligibles dès lors que leurs investissements ne sont pas inscrits dans leur plan d'investissement pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Exclusivement à l'aide pour le regroupement parcellaire

Dans le cadre de la démarche collective menée en partenariat entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de communes, les exploitants doivent obligatoirement formaliser l'échange, par un document écrit (convention de jouissance, nouveau bail, acte notarié, etc.).

Pour les exploitants ne formalisant pas l'échange par un acte notarié, ces derniers doivent s'engager sur une durée à minima de deux années de maintien de l'échange.

Concernant les haies bocagères, pour des raisons justifiées liées à l'exploitation, toute suppression devra être compensée en double par des plantations sur le parcellaire de l'agriculteur en privilégiant des essences locales, sauf contraintes techniques justifiées par la Chambre d'Agriculture et par l'exploitant. Dans ce cas, le principe est de replanter à minima les haies détruites (principe de 1 pour 1).

3.3 – MONTANT

Concernant l'aide au parcours à l'installation

- Dans le domaine de l'Accompagnement et de l'installation, l'aide proposée est de 50 % HT du coût de la formation plafonnée à 2 000 € HT, soit une aide maximum de 1 000 €
- Dans le domaine du Pilotage d'une Entreprise, l'aide proposée est de 50 % HT du coût de la formation plafonnée à 1 000 € HT, soit une aide maximum de 500 €.

Concernant l'aide aux équipements de protection contre l'incendie

Le taux d'aide est de 30 % des dépenses éligibles HT avec un plafond d'aide maximal établi à 1 500 €.

Concernant l'aide à l'aménagement d'un point de vente à la ferme

Le taux d'aide est de 30 % des dépenses éligibles HT avec un plafond d'aide maximal établi à 1 500 €.

Concernant l'aide pour le regroupement parcellaire

- une subvention de 50 % du montant du droit d'entrée, plafonnée à 600 € par exploitation. C'est un droit fixe à s'acquitter auprès de la Chambre d'agriculture lorsqu'une exploitation agricole rejoint ce projet collectif.

- une aide forfaitaire variable, exclusivement en complément du montant du droit d'entrée précité, selon les échanges réalisés par les exploitations agricoles sur la base des tarifs dégressifs établis selon les tranches de surfaces échangées suivantes :
 - pour les 10 premiers hectares : 100 € / ha échangé,
 - entre 11 et 20 ha : 80 € / ha échangé,
 - pour la surface au-delà de 20 ha : pas de soutien.

ARTICLE 4 – CONDITIONS GÉNÉRALES, MODALITÉS DE DÉPÔT DES DEMANDES ET MODALITÉS DE VERSEMENT

4.1 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les demandes d'aides devront obligatoirement être déposées auprès de la Communauté de communes avant l'engagement des dépenses.

L'entreprise ne peut déposer qu'une demande de même nature d'aide par année (hors aide pour le regroupement parcellaire).

L'entreprise doit être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal.

Les aides à l'investissement pour les bénéficiaires du présent règlement ne sont pas conditionnées à l'obtention d'un prêt bancaire.

La subvention est cumulable avec d'autres aides financières existantes sous réserve du respect des règles nationales ou européennes en la matière (« de minimis », etc...). Ces aides pourront venir en co-financement de dossiers LEADER.

Pour les entreprises non assujetties à la TVA, les montants retenus pour le calcul des dépenses éligibles seront en TTC.

Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

La demande est instruite par le service économique et validée par la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, après avis de la Commission Développement Économique et Emploi.

4.2 - MODALITÉS DE DÉPÔT

Le formulaire de demande est à télécharger sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Toute demande est à adresser par courrier postal ou électronique au service économique de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Toute demande doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Le formulaire de demande d'aide ;
- ✓ Une attestation d'aide de minimis ;
- ✓ Un extrait d'immatriculation de moins de 3 mois ;
- ✓ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- ✓ Les deux derniers comptes de résultats.

Par ailleurs, les demandes doivent être accompagnées :

- ✓ Pour l'aide au loyer, d'une copie du contrat de location (bail, convention, etc.) ;
- ✓ Pour l'aide à l'immobilier d'entreprises, à la récupération d'eau de pluie, à la mise en œuvre des préconisations paysagères de l'architecte-conseil du CAUE, à l'équipement de défense contre l'incendie et à l'aménagement d'un point de vente à la ferme d'une copie des devis établis au nom de l'entreprise/exploitant ;
- ✓ Pour l'aide à la création de places de stationnement perméables et végétalisées, un plan présentant le projet de création de places avec leur quantité.

4.3 - MODALITÉS DE VERSEMENT

La demande fera l'objet d'un versement effectué en une seule fois par virement du Trésor Public sur le compte du bénéficiaire, après présentation puis vérification par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay :

Toute demande doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Des factures certifiées acquittées au nom de l'entreprise ;

Par ailleurs les demandes doivent être accompagnées :

- ✓ Pour les aides à la formation, d'une attestation de suivi délivrée par la Chambre d'Agriculture ;
- ✓ Pour l'aide à la défense incendie, d'un certificat de conformité ;
- ✓ Pour les aides à la création de places de stationnement perméables végétalisées, à la mise en œuvre des préconisations paysagères de l'architecte conseil du CAUE, à la défense incendie et à l'aménagement d'un point de vente à la ferme, d'une photographie de l'ouvrage/point de vente réalisé ;
- ✓ Pour l'aide pour le regroupement parcellaire, concernant la subvention de 50 % du montant du droit d'entrée, une facture acquittée de la Chambre d'Agriculture faisant apparaître le bénéficiaire et pour la part variable, un bilan des surfaces échangées avec les justificatifs associés (convention de jouissance, bail, actes notariés...).

Convention de Partenariat



Contrat Territorial de l'Artisanat

ENTRE

La Chambre de Métiers Pays de la Loire

ET

**La Communauté de communes
du Pays de Chantonnay**

Programme d'actions 2024/2025

ENTRE

La communauté de communes du Pays de Chantonnay située, 5 avenue du Général de Gaulle - BP 98 – 85 111 Chantonnay, représentée par sa Présidente, **Madame Isabelle MOINET**, dûment habilitée par délibération de son Conseil communautaire n° 2024-___ en date du 25 septembre 2024 à signer la présente ;

Ci-après désignée «la Communauté de communes du Pays de Chantonnay » ;

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, 6, Boulevard des Pâtureaux – 44 980 Sainte Luce sur Loire, représentée par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de niveau départemental de la Vendée, **Monsieur Daniel LAIDIN**, dûment habilité à signer la présente ;

Ci-après désignée «la CMA Pays de La Loire » ;

Ci-après désignés conjointement les « parties » ;

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**Préambule**

L'Artisanat est un acteur incontournable du développement économique et territorial du Pays de Chantonnay, avec près de 500 établissements recensés sur le territoire. Plus de 1800 d'actifs, chefs d'entreprises, salariés, travaillent d'ailleurs dans les métiers du bâtiment, de l'alimentation, de la production et des services.

Par ailleurs, l'artisanat est aussi un opérateur majeur dans la transmission des savoir-faire via la formation, l'apprentissage, et au-delà de l'approche purement économique, les activités artisanales assurent des services de proximité et un lien social indispensable à la vie locale.

Dans ce contexte, la volonté de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région des Pays de La Loire et de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay est de répondre aux besoins des entreprises, notamment en les accompagnant vers les mutations économiques et technologiques de demain.

Aussi, plusieurs enjeux majeurs ont été identifiés, tels que :

- Le renouvellement démographique des chefs d'entreprise ;
- La modernisation et le renforcement de la compétitivité des entreprises artisanales ;
- L'adaptation des métiers de l'artisanat aux évolutions contextuelles et aux nouveaux modèles économiques ;
- La prise en compte de la spécificité de la TPE dans l'accompagnement financier des entreprises ;
- L'adéquation entre l'offre de formation, l'emploi et les besoins des entreprises.

ARTICLE 1 – OBJET DU PARTENARIAT 2024/2025

Les parties ont convenu, par la présente convention, d'unir leurs moyens afin d'agir pour la performance des TPE de l'Artisanat du Pays de Chantonnay.

Aussi, les parties ont identifiés 2 enjeux déclinés en actions opérationnelles.

- **Enjeu n° 1** : Engager, impulser et soutenir la dynamique entrepreneuriale des TPE artisanales et les sensibiliser aux enjeux actuels ;
- **Enjeu n° 2** : Animer le territoire en proximité autour de projets initiés par et pour le territoire intercommunal du Pays de Chantonnay.

Les modalités d'organisation de cette mission et sa planification sont arrêtées par la CMA Pays de la Loire, en lien avec La Communauté de communes du Pays de Chantonnay, où les bénéficiaires pourront notamment être susceptibles de disposer d'une ou plusieurs actions selon les besoins de leur entreprise.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES INTERVENTIONS RELATIVES À L'ENJEU N° 1

Dans un contexte où le modèle économique est en transition, les entreprises doivent s'adapter aux nouveaux marchés et penser/repenser leur métier, leur activité. Elles doivent relever de nombreux défis liés à la digitalisation de l'économie, aux nouvelles technologies, aux nouveaux modes de consommation, à la transition énergétique et environnementale, etc.

La majorité des dirigeants du secteur de l'Artisanat exercent seuls leur activité et ne disposent pas en interne des principales fonctions-supports leur permettant de maintenir leur compétitivité et de pérenniser leur croissance.

La CMA Pays de la Loire a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les entreprises artisanales à ces évolutions, afin de leur donner les moyens de développer leur activité, d'améliorer leur performance globale tout en s'adaptant aux mutations en cours.

Aussi, afin de garantir une souplesse d'actions auprès des porteurs de projet, chefs d'entreprise, il est convenu 2 modes d'intervention :

- Approche individuelle (en présentiel et/ou distanciel) ;
- Approche collective (en présentiel et/ou distanciel).

Article 2.1 – Approche individuelle d'appui et de conseils au développement

L'action de la CMA Pays de La Loire vise à fédérer les chefs d'entreprises autour des nouveaux enjeux économiques et à leur proposer des prestations de conseil individualisées.

Ces prestations s'adressent à l'ensemble des artisans du territoire (porteurs de projets, chefs d'entreprises, cédants) et sous diverses formes : diagnostic d'approche globale, diagnostic numérique, diagnostic transition écologique, appuis et conseil au développement, suivi, etc.

Selon les thématiques identifiées, la présente convention prévoit donc que la CMA Pays de La Loire intervienne, auprès du dirigeant, sous forme de proposition individualisée d'accompagnement ou de formation. Celui-ci pourra ainsi bénéficier d'un appui dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions (démarche de gestion de projet - 1 à 2 jours maximum par entreprise - durée définie selon les projets du chef d'entreprise).

ARTICLE 2.2 – Approche collective sur des thématiques d’actualité, adaptées à la TPE

La CMA Pays de la Loire propose d’initier, d’organiser et de promouvoir des animations thématiques sous différents formats (ateliers, conférences, petits déjeuners, soirées, visites d’entreprises « témoins »), et/ou de travailler en lien avec les entreprises pour développer des projets collectifs innovants.

L’objectif est de sensibiliser les entreprises artisanales aux différentes évolutions, de les accompagner, de leur donner les moyens de développer leur activité, d’améliorer leur performance globale tout en s’adaptant aux mutations en cours.

Ces animations seront initiées et co-organisées par la CMA Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Chantonay, en lien avec les réseaux d’acteurs locaux (club d’entreprises, associations d’artisans/commerçants, partenaires de l’entreprise et du monde économique) et se dérouleront sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Dans le cadre de la présente convention, il a été retenu les thèmes suivants :

→La détection, la prévention, la gestion des conduites addictives en entreprise

Contexte : Une préoccupation partagée par les dirigeants.

Objectif : Briser les tabous autour des addictions dans le monde du travail + informer.

→Le stress numérique et déconnexion

Contexte : La transformation numérique des TPE est engagée, un nouveau risque voit le jour le stress numérique accompagné possiblement de sédentarité.

Objectif : Sensibiliser aux types d’usages, aux impacts de ce stress grandissant chez les entrepreneurs voire de la sédentarité liée aux écrans.

→Le choc générationnel, comment tu viens, comment tu restes, comment je te parle, à toi le jeune !

Contexte : Faire travailler ensemble plusieurs générations : comment comprendre les nouvelles générations, les appréhender, les manager, les impliquer dans nos entreprises ? Des baby-boomers à la génération X, en passant par la génération Y et Z, chacune a ses propres caractéristiques et préférences.

Objectif : Comprendre ces différences et trouver des moyens de travailler ensemble de manière efficace peut être la clé du succès.

→Demain, J’arrête ! Transmettre mon entreprise avec succès...ce qu’il faut savoir.

Contexte : La transmission est souvent appréhendée sous l’angle économique et financier. Mais qu’en est-il de la dimension humaine ? Céder son entreprise se prépare et exige de faire des choix pour permettre de conserver une activité attractive, la faire perdurer mais aussi de partir sereinement.

Objectif : Proposer un atelier pour les cédants pour donner les clés d’une étape essentielle et ultime dans leur vie de chef d’entreprise.

→Atelier thématique sur la préparation à la retraite

Contexte : La retraite est un moment clé dans la vie de l’entreprise et son anticipation est nécessaire pour l’avenir personnel du dirigeant à la retraite et assurer la continuité de l’entreprise.

Objectif : Ce type d’animation a pour buts d’apporter des informations aux entreprises avec des partenaires identifiés pouvant accompagner/ conseiller et guider des entreprises dans leurs démarches, de répondre à des préoccupations pour faciliter l’aide à la décision et de favoriser le passage à l’action.

Pour chacun des événements proposés, la CMA Pays de la Loire propose de prendre en charge :

- La sélection de partenaires ou prestataires intervenants, animateurs ;

- L’emailing : rédaction et envoi se fera conjointement à partir de la base de données en adresses mails de la CMA Pays de la Loire et de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
- La communication auprès des partenaires institutionnels et privés/ auprès du réseau local.

Le format, les lieux et les dates seront définis en lien avec la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

La création des invitations se fera fait par la Communauté de communes du Pays de Chantonay, en concertation avec la CMA Pays de la Loire.

La Communauté de communes du Pays de Chantonay relayera l’information auprès de ses contacts, et communiquera sur les événements via son site internet et/ou les réseaux sociaux et mettra gracieusement une salle (équipée d’un vidéoprojecteur et d’une connexion internet) à disposition de la CMA Pays de La Loire selon les animations retenues.

Les frais de réception (cocktail, café d’accueil ou « verre de l’amitié ») seront pris en charge par La Communauté de communes du Pays de Chantonay.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES INTERVENTIONS RELATIVES À L’ENJEU N° 2

L’animation du Territoire sera établie sur la base de la présence d’un référent territorial, qui aura pour mission d’initier et d’impulser une animation économique locale au service des entreprises de l’Artisanat du territoire intercommunal du Pays de Chantonay.

Pour ce faire, le Conseiller en Développement économique territorial de la CMA Pays de la Loire se chargera de l’interface des projets de développement économique du Pays de Chantonay et des besoins exprimés par les chefs d’entreprise du territoire.

Il est le relais entre le Pays de Chantonay et les entreprises du territoire. Il organise des rendez-vous conseil auprès des entreprises, promeut les actions de la CMA Pays de la Loire et du territoire, est à l’écoute des attentes, oriente en fonction des besoins exprimés auprès des services internes et des partenaires.

Ce Conseiller en Développement Économique Territorial assure la coordination et le suivi des objectifs et des réalisations définies dans la présente convention de partenariat.

Il pourra être amené à participer à des réunions initiées par des partenaires et acteurs locaux – (*Exemple : Réseau Initiative, Union des Artisans et commerçants, Mission locale, etc.*)

Aussi, l’interlocuteur référent à la CMA Pays de la Loire du Service Développement Économique et Territorial 85 (02.51.44.35.40) est Madame Christelle BAUNY – Conseillère Développement Economique et Territorial 85 (cbauny@artisanatpaysdelaloire.fr - 06 07 72 03 08).

ARTICLE 4 – DURÉE, RECONDUCTION ET RÉSILIATION

La présente convention de partenariat est établie pour une durée de 12 mois, à compter de la date de sa signature.

La présente convention pourra faire l'objet d'une reconduction expresse par voie d'avenant, dans les mêmes termes que la convention initiale.

Chacune des parties peut dénoncer, avant son terme, la présente convention dans sa globalité par un courrier recommandé avec accusé réception, sous réserve de s'acquitter d'un préavis de 3 mois.

ARTICLE 5 - BILAN

Un point d'étape intermédiaire sera réalisé à minima tous les trimestres.

Un bilan annuel des actions réalisées par la CMA Pays de la Loire sera établi en fin de convention et transmis à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

ARTICLE 6 – COÛT ET FACTURATION

Le budget global prévisionnel pour 12 mois s'élève à 5 400 €.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay participe au financement des actions à hauteur de 4 320 € pour 12 mois.

La CMA Pays de la Loire et **les entreprises bénéficiaires** participent à hauteur du solde suivant le plan de financement figurant ci-après en annexe 1.

Les crédits non consommés au titre d'une action pourront être réaffectés sur des actions pour lesquelles les objectifs annuels prévus auraient été dépassés, dans la limite du budget global annuel.

La présente convention de partenariat fera, le cas échéant, l'objet d'un avenant en septembre 2025 afin d'ajuster le programme d'actions et les modalités financières. Cette actualisation se fera par avenant approuvé par les deux parties.

Les prestations réalisées par la CMA Pays de la Loire seront facturées au Pays de Chantonnay par année civile, au plus tard le 31 décembre en fonction des actions réalisées, telles que mentionnées à l'annexe n° 1.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à mobiliser les moyens de communication dont elles disposent afin de favoriser la promotion du présent partenariat et des actions retenues auprès des publics ciblés, communes et acteurs économiques locaux (article dans le Monde des Artisans, article dans le magazine d'information de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, publications sur les réseaux sociaux et sites internet, emailing, etc.).

ARTICLE 8 – LITIGES ET DIFFÉRENTS

Pour tout litige à intervenir pour l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tout mettre en œuvre afin de trouver une solution à l'amiable.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, qui ne pourrait recevoir de solution amiable, le Tribunal Administratif de Nantes est compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, à leur siège respectif, le

**Pour La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de
Région Pays de La Loire, par délégation, le
Président de la CMA de niveau départemental de
la Vendée**

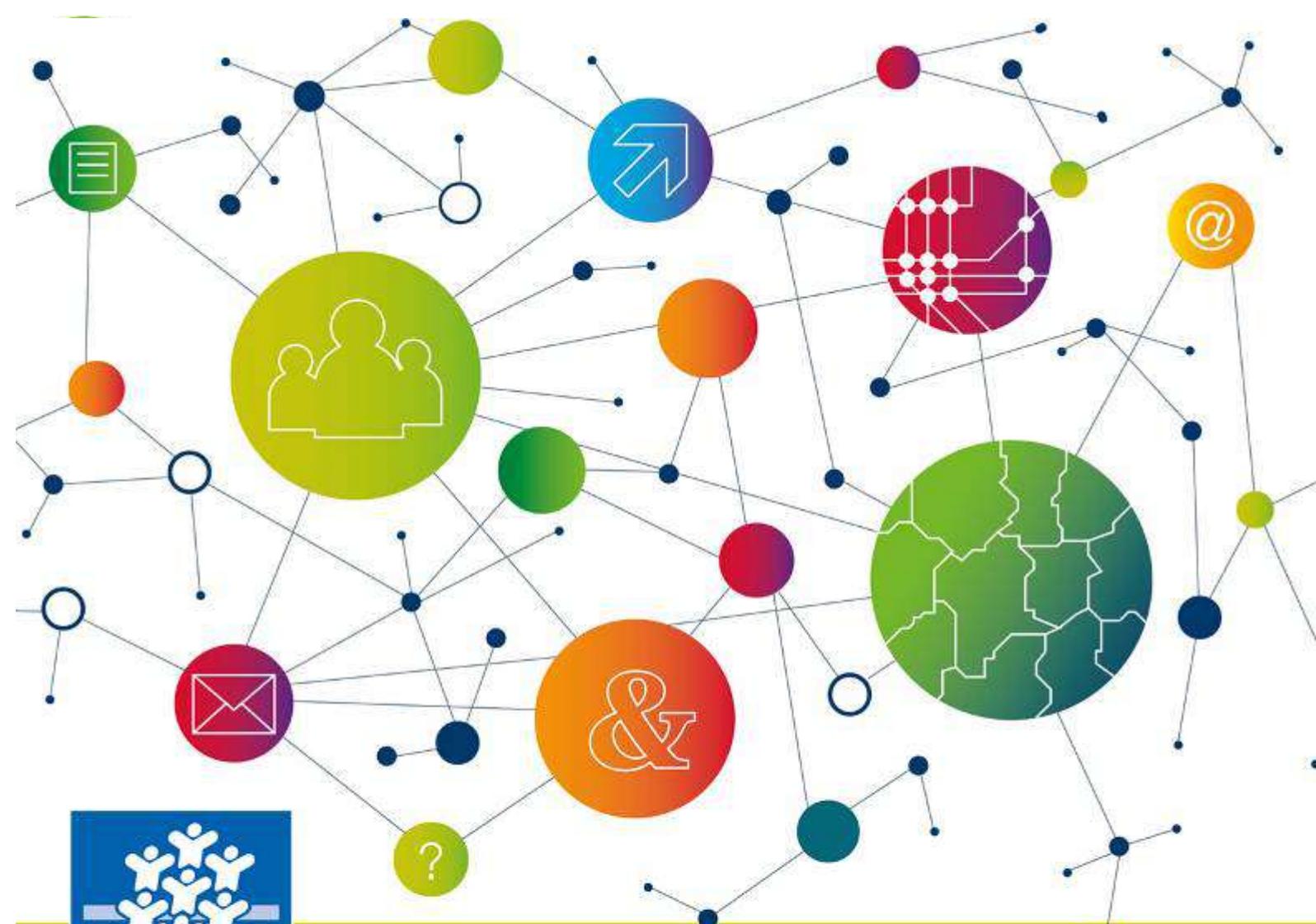
**Pour La Communauté de Communes du Pays de
Chantonnay, représentée par sa Présidente**

Daniel LAIDIN

Isabelle MOINET

Annexe 1 – Plan de financement prévisionnel pour la proposition de partenariat

PROPOSITION BUDGET PREVISIONNEL pour une période de 12 mois à compter de la signature															
Base Tarifs 2024															
Enjeu 1. Soutenir la dynamique des entreprises dans leur développement et sensibiliser aux enjeux actuels															
Action	Nombre d'atelier	Coût jour	Coût unitaire	Coût total	Prise en charge										
					CC PAYS DE CHANTONNAY (80%)	CMAR Vendée (20 %)									
1	Approche individuelle d'appui et de conseil au développement	Les entreprises accompagnées bénéficieront des dispositifs d'accompagnement de la CMA Pays de la Loire et prenant en charge les temps du conseiller et du secrétariat, les déplacements et frais liés													
2	Ateliers collectifs thématiques (thèmes définis)	5	720,00 €	1 080,00 €	5 400,00 €	4 320,00 €	1 080,00 €								
sur la base de 1 atelier - coût unitaire = 1,5 j par rencontre incluant temps de préparation, temps intervention, conclusion, envoi invitation aux ressortissants RM - frais de déplacement inclus (frais de réception/cocktail/café à la charge de la CCPC) - frais d'envoi aux entreprises hors RM à la charge de la CCPC															
Enjeu 2 Animer le territoire en proximité autour de projets initiés par et pour le territoire du Pays de Chantonay															
Action	Prise en charge														
1	Animation Territoriale - Référent territorial	La CMA Pays de la Loire prend à sa charge les temps du conseiller et du secrétariat, les déplacements et frais liés													
En synthèse					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Coût total</th> <th colspan="2">Prise en charge</th> </tr> <tr> <th>CC Pays de Chantonay</th> <th>CMAR Vendée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 400,00 €</td> <td>4 320,00 €</td> <td>1 080,00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Coût total	Prise en charge		CC Pays de Chantonay	CMAR Vendée	5 400,00 €	4 320,00 €	1 080,00 €
Coût total	Prise en charge														
	CC Pays de Chantonay	CMAR Vendée													
5 400,00 €	4 320,00 €	1 080,00 €													



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE CHANTONNAY 2024 - 2027



LE PAYS DE CHANTONNAY ET SES 10 COMMUNES





Table des matières

PREAMBULE	6
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale	7
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf	7
Article 3 : Les champs d'intervention de la CC et des communes signataires	8
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins	10
Article 5 : Engagements des partenaires	11
Article 6 : Modalités de collaboration	11
Article 7 : Echanges de données	12
Article 8 : Communication	12
Article 9 : Evaluation	12
Article 10 : Durée de la convention	12
Article 11 : Exécution formelle de la convention	12
Article 12 : La fin de la convention	13
Article 13 : Les recours	13
Article 14 : Confidentialité	13
Annexe 1 : Diagnostic partagé	15
Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	16
Annexe 3 : Plan d'action – fiches actions	17
Annexe 4 : Modalités de pilotage – suivi de la CTG	40
Annexe 5 : Evaluation	41
Annexe 6 : Décision du conseil communautaire de la CC et des communes membres	42



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales de Vendée représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Michel PEZAS et par sa directrice, Madame Sylvie GUEDON, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

La communauté de communes du pays de Chantonnay, représentée par sa Présidente Mme Isabelle MOINET dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire n° ____ en date du 25 septembre 2024 ;

ci-après dénommée « la Communauté de communes du Pays de Chantonnay » ;

Et

La commune de Bournezeau, représentée par sa Maire Mme Louissette BILLAUDEAU dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Chantonnay, représentée par sa Maire Mme Isabelle MOINET dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Rochetrejoux, représentée par son Maire M. Christian BOISSINOT dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Saint-Germain-de-Prinçay, représentée par son Maire M. Dominique PAILLAT dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis, représentée par son Maire M. Jean-Louis CORNIÈRE dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Saint-Martin-de-Noyers, représenté par son Maire M. Christophe GOURAUD dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Saint-Prouant, représentée par son Maire M. Yannick SOULARD dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Saint-Vincent-Sterlanges, représentée par sa Maire Mme Valérie TONARELLI dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Sainte-Cécile, représentée par son Maire M. Cyrille GUIBERT dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

La commune de Sigournais, représentée par son Maire M. Jean-Marcel GRIMAUD dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal n° ____ en date du ____ ;

ci-après dénommée « les communes signataires » ;

ci-après dénommée ensemble « les parties » ;



Il est visé ce qui suit :

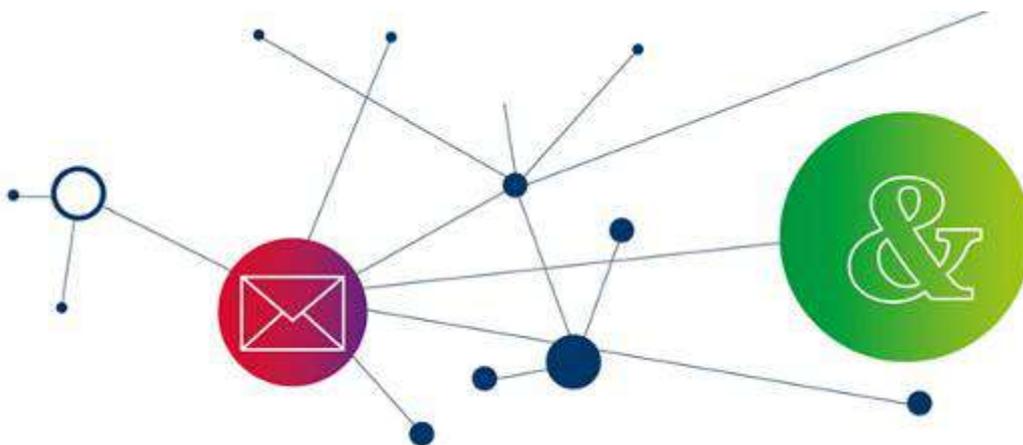
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;





PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire avec :



- Ses caractéristiques territoriales – cf. Diagnostic de territoire en Annexe 1
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes - cf Diagnostic de territoire en Annexe 1 et liste des équipements et services en Annexe 2
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits et aux services – cf plan d'action en Annexe 3
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs - cf plan d'actions en Annexe 3

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire du Pays de Chantonnay à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et/ou sur les communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, s'appuient sur les orientations suivantes :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et améliorer son efficacité en luttant contre les inégalités sociales ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à renforcer leurs compétences éducatives ;
- Développer l'accès aux droits et aux services.



Article 3 : Les champs d'intervention de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et des communes signataires

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay exerce de plein droit, conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT, en lieu et place des Communes membres, les compétences suivantes :

4.1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 4.1.1 – Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- 4.1.2 – Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- 4.1.3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- 4.1.4 – Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis au 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- 4.1.5 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- 4.1.6 – Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes.
- 4.1.7 – Eau, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes.

4.2 COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- 4.2.1 – Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant, dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- 4.2.2 – Politique du logement et du cadre de vie.
- 4.2.3 – Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire.
- 4.2.4 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- 4.2.5 – Action sociale d'intérêt communautaire.
- 4.2.6 – Organisation de la mobilité



- 4.2.7 – Gestion et fonctionnement d’une maison de l’emploi.
Actions en faveur de l’information des demandeurs d’emploi et des jeunes.
- 4.2.8 – Construction et gestion d’une caserne de gendarmerie.
- 4.2.9 – Actions en faveur de la prévention routière auprès des écoles maternelles, primaires et collèges.
- 4.2.10 – Organisation de manifestations culturelles et d’informations en lien avec les domaines d’intervention de la Communauté de communes, intégrant le transport sur le lieu de la manifestation, à destination de toutes les écoles et collèges de la Communauté de communes.
- 4.2.11 – Actions en faveur d’un réseau de bibliothèques et acquisition d’ouvrages communautaires.
- 4.2.12 – Actions pour la coordination, l’animation des maîtres d’ouvrage, la gestion, l’évaluation des programmes d’actions dans le cadre des dispositifs contractuels avec le Département, la Région, l’Etat, l’Union européenne ou tout autre organisme
- 4.2.13 – Création et gestion d’un Relais Assistants Maternels (RAM).
- 4.2.14 – Création, aménagement et gestion d’équipements touristiques des lacs de la Vouraille, de Rochereau et de l’Angle Guignard.
- 4.2.15 – Création, entretien et aménagement des circuits de randonnées suivants :
- Sentier de l’ancienne voie de chemin de fer Chantonnay – Saint Vincent Sterlanges
 - Passerelle de la « Javelière »
 - Création et entretien de la signalétique et du petit mobilier pour l’ensemble des circuits de randonnées situés sur le territoire communautaire.
- 4.2.16 – Communications électroniques. Sur le fondement de l’article L. 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes est compétente pour :
- La réalisation et l’exploitation de réseaux de communications électroniques à partir des points d’arrivée des réseaux d’intérêt départemental sur le territoire communautaire jusqu’aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par la décision n°2010-1312 de l’ARCEP du 14 décembre 2010 précisant les modalités d’accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l’ensemble du territoire à l’exception des zones très denses ou jusqu’aux points d’intérêt intercommunaux.
 - La réalisation, l’exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés conformément à la décision de l’ARCEP n° 2011-0668 du 14 juin 2011 et de l’offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordement mutualisés dans sa version en vigueur à la date de réalisation de ces points de raccordement mutualisés.
 - La réalisation et l’exploitation de réseaux de communications électroniques situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n° 2010-1312 de l’ARCEP du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l’accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l’ensemble du territoire à l’exception des zones très denses.
 - Le financement, seule ou concurremment avec d’autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d’autres maîtres d’ouvrages.
- 4.2.17 – Achat, aménagement, construction, gestion de locaux pour l’action des associations caritatives qui ont une action sur l’ensemble du Pays de Chantonnay.
- 4.2.18 – Détection des besoins en formations des acteurs locaux du tourisme et participation à la mise en œuvre et au financement d’actions de formation.



- 4.2.19 – Étude, acquisition, construction de structures d'hébergements pour personnes âgées.
- 4.2.20 – Versement du contingent départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)."
- 4.2.21 – Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance inférieure à 30 kWc.
- 4.2.22 – Aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter les installations communautaires de production d'électricité éolienne d'une puissance inférieure à 500 kW.

Les communes membres du Pays de Chantonnay signataires représentent un lien de proximité avec les habitants du territoire qui est essentiel pour répondre aux mieux aux besoins de la population. Complémentaires à l'action de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay par leurs compétences, elles sont le relais de l'intercommunalité lors de la mise en place des politiques communautaires.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Le diagnostic partagé a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire du Pays de Chantonnay.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

▪ **Sur le champ de la petite enfance (0/ 3ans) :**

- Développer et renforcer l'offre d'accueil sur le territoire ;
- Promouvoir les métiers de la petite enfance ;
- Développer les actions auprès des professionnels de la petite enfance.

▪ **sur le champ de la jeunesse (3/17 ans) :**

- Structurer l'offre jeunesse des 11/17 ans ;
- Soutenir les professionnels de l'enfance et de la jeunesse (de 3 à 17 ans) ;
- Accompagner les jeunes et leurs parents face à leurs préoccupations individuelles et collectives ;
- Fluidifier les parcours des enfants en situation de handicap.

▪ **sur le champ de la parentalité :**

- Développer des lieux de ressources et d'échanges autour de la fonction parentale ;
- Poursuivre et renforcer les actions auprès des familles ;
- Permettre des temps de « répit », de passage de relais aux parents.

▪ **sur le champ de l'accès aux droits et aux services :**

- Favoriser les mobilités sur le territoire ;
- Créer plus de lien social de proximité ;
- Renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire et les faire connaître.



Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf de la Vendée, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et les communes membres signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, des établissements publics de coopération intercommunale et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

À l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par l'établissement public de coopération intercommunale et/ou la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De leur côté, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 5. Cet engagement pourra bouger en fonction de l'évolution des compétences détenues

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place des modalités de gouvernance adaptées – cf Annexe 4

Un comité de pilotage, composé de représentants de la Caf, de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et de ses communes membres signataires, élargi à d'autres acteurs autant que de besoin, se réunira annuellement.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera coanimé par la Caf et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay. Son secrétariat permanent est assuré par le chargé de coopération intercommunale.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 : Évaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'Annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.



En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

[Article 12 : La fin de la convention](#)

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

[Article 13 : Les recours](#)

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

[Article 14 : Confidentialité](#)

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Chantonnay, le XXXXX

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.



La Caisse d'Allocations Familiales de La Vendée		La Communauté de communes du Pays de Chantonnay
La Directrice, Mme Sylvie GUEDON	Le Président, M. Michel PEZAS	La Présidente, Mme Isabelle MOINET
La commune de Bournezeau		La commune de Chantonnay
Mme Louissette BILLAUDEAU		Mme Isabelle MOINET
La commune Rochetrejoux		La commune de Saint-Germain-de-Prinçay
M. Christian BOISSINOT		M. Dominique PAILLAT
La commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis		La commune de Saint-Martin-des-Noyers
M. Jean-Louis CORNIÈRE		M. Christophe GOURAUD
La commune de Saint-Prouant		La commune de Saint-Vincent-Sterlanges
M. Yannick SOULARD		Mme Valérie TONARELLI
La commune de Sainte-Cécile		La Commune de Sigournais
M. Cyrille GUIBERT		M. Jean-Marcel GRIMAUD



Annexe 1 : Diagnostic partagé en document annexe



Annexe 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	65, Avenue du Général de Gaulle 85110 Chantonnay
REAAP	

COMMUNE DE BOURNEZEAU	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire et extrascolaire	Centre d'accueil de l'enfance / 1 bis, Rue du Château 85480 Bournezeau
Accueil Ados	

COMMUNE DE CHANTONNAY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire et extrascolaire	1, Avenue des Acacias – 85110 Chantonnay
Crèche « A petits Pas »	
Espaces jeunes	4, Avenue Georges Clémenceau – 85110 Chantonnay

COMMUNE DE ROCHETREJOUX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire	Rue de la Fabrique – 85510 Rochetretoux

COMMUNE DE ST GERMAIN DE PRINÇAY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire et extrascolaire	37, rue Louis Marchegay 85110 Saint-Germain-de-Prinçay

COMMUNE DE ST MARTIN DES NOYERS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire et extrascolaire	75, Impasse des Jardins 85140 Saint-Martin-des-Noyers
Accueil Ados	

COMMUNE DE ST PROUANT	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire et extrascolaire	8, Rue Georges Clémenceau 85110 Saint-Prouant
Accueil Ados	

COMMUNE DE STE CECILE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire et extrascolaire	7, Rue de l'Aublonnière – 85110 Sainte-Cécile
Accueil Ados	

COMMUNE DE SIGOURNAIS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Accueil périscolaire	Impasse du Foyer rural - 85110 Sigournais



Annexe 3 : PLAN D' ACTIONS- FICHES ACTIONS

Suite à l'évaluation des actions passées, du diagnostic de territoire, des ateliers thématiques, des échanges, enquêtes avec les acteurs du territoire (élus, professionnels, partenaires...) et les familles, nous avons élaboré la feuille de route pour les 4 années à venir autour de 4 axes de travail et de 22 actions concrètes.

Les 4 axes de travail de notre projet CTG « AMBITIONS FAMILLES » 2024/2027 et les actions.

- 

1 La petite enfance
"Soutenir les 0/3 ans"

Développer et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire en partant des besoins des familles est une des grandes orientations. Il faudra aussi travailler autour de la promotion des métiers de la petite enfance, qui depuis quelques années ne suscitent pas les vocations. Aller vers les jeunes, les demandeurs d'emploi, dans les établissements scolaires reste un enjeu fort pour notre territoire.
- 

2 L'enfance et la jeunesse
"Accompagner les 3/17 ans"

Les 3/17 ans représentent une part importante de la population de notre territoire et il y a une forte demande en termes d'enfance/jeunesse. Malgré une offre de loisirs éducatifs diversifiée, une structuration paraît primordiale afin de répondre aux attentes des familles et des structures. L'accompagnement des familles et des jeunes dans leurs préoccupations devra aussi être développé.
- 

3 La parentalité
"Aider à devenir et être parent"

La parentalité est un des enjeux fort de la CTG, on constate un besoin important des familles du territoire en termes de développement de lieux de ressources et d'échanges entre parents, de temps d'animation parents-enfants... mais aussi un besoin pour les parents de souffler parfois afin de mieux vivre son rôle de parent, de prendre du recul.
- 

4 L'accès aux services
"Faciliter l'accès aux services du territoire"

L'accès aux services du territoire doit évoluer pour répondre aux besoins de la population. Ainsi, nous souhaitons favoriser la mobilité de tous, en s'appuyant sur le Plan de Mobilité Simplifié, mais aussi « Aller vers » notre population, créer plus de lien social de proximité, soutenir les associations... « Faciliter l'accès » passe aussi par une meilleure connaissance des structures, services qui nous entourent...

Les actions identifiées par l'icône



indiquent les nouvelles actions prévues dans le cadre de cette nouvelle CTG.



ORIENTATION 1 : Développer et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire



Objectif opérationnel : Répondre aux enjeux de la petite enfance sur le territoire

ACTION N°1 – METTRE EN PLACE LE « SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE »

Le contexte :

La loi sur le plein emploi du 18/12/2023 et son article IV portant sur la Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant crée le Service Public de la Petite Enfance qui sera effectif au 1^{er} janvier 2025. Le SPPE repose sur 4 piliers :

- 1 – Garantir aux familles un égal accès à l'information et une offre d'orientation (*Exemple : avec le site monenfant.fr et avec les Relais Petite Enfance.*)
- 2 – Développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif sur tous les territoires *avec pour enjeu de maintenir les places existantes et le taux de couverture.*
- 3 – Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (*accessibilité tarifaire, inclusion de tous les enfants*)
- 4 – Revoir les modalités de contrôle des modes d'accueil et garantir une offre de qualité (*qualité de l'accueil, formation des salariés, normes des bâtiments...*)

L'action :

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay et les 10 communes du territoire travailleront sur les enjeux de la petite enfance afin de répondre aux exigences du SPPE :

- Mise en place d'une réunion de présentation du SPPE aux élus et DGS et des financements possibles
- Définir les directions à prendre en termes de petite enfance sur les années à venir notamment sur l'accès à l'information et la qualité de l'accueil.
- Définir une trajectoire de développement en lien avec les données de l'observatoire de la petite enfance,
- Définir le rôle de la CCPC et des communes.

Public cible :
Les élus, les DGS du territoire

Les partenaires :
Les communes du territoire, la CAF, le RPE, les structures collectives de la petite enfance, les assistantes maternelles ...

Echéance/date de mise en œuvre :
A partir de septembre 2024

Les moyens humains, matériels et financiers :
Conseillère technique de la CAF/ Les animatrices du RPE / Chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, les données du territoire de la CAF et du RPE

Les indicateurs d'évaluation :
-Nombre d'élus et DGS à la réunion de présentation,
-Implication et engagement des élus dans la démarche SPPE,
-Définition ou non d'un plan pour la petite enfance pour les années à venir



ORIENTATION 1 : Développer et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire



Objectif opérationnel : Identifier les besoins des familles et réfléchir aux réponses à apporter

ACTION N° 2 – DÉFINIR UN PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PETITE ENFANCE

Le contexte :

Depuis quelques années, nous observons sur le plan local, départemental et national une forte baisse du nombre d'assistants maternels qui contraint les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode de garde. Une veille est nécessaire car ce sont près de 50 % des assistants maternels qui partiront à la retraite sur le territoire dans les années à venir d'où l'intérêt de rendre ce métier attractif et d'attirer de nouveaux candidats à l'agrément.

L'action :

En lien avec le SPPE (action N°1), la Communauté de communes du Pays de Chantonnay souhaite apporter des réponses adaptées aux besoins des familles (notamment concernant les moyens de garde en horaires atypiques et les enfants en situation de handicap) du territoire :

- Mise en place d'un groupe de travail « Petite enfance »,
- Mise en place d'une concertation avec les familles ou futures familles de jeunes enfants,
- Construction d'un projet d'actions « Petite enfance » sur le territoire

Public cible :

Les élus, les partenaires, les professionnels de la petite enfance, les familles avec des enfants de 0 à 3 ans.

Les partenaires :

Les communes du territoire, la CAF, le RPE, les structures collectives de la petite enfance, les assistantes maternelles, les familles avec des enfants de 0 à 3 ans, les partenaires de la petite enfance.

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de janvier 2025.

Les moyens humains, matériels et financiers :

Animatrices du RPE / Chargée de coopération enfance-jeunesse-familles / Conseillère technique de la CAF

Les indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'élus, de partenaires, de parents impliqués dans le projet,
- Implication et engagement des élus, des partenaires et parents,
- Mise en place d'un plan d'action,
- Satisfaction des actions mises en place et réponses apportées aux familles

La petite enfance
"Soutenir les 0/3 ans"

L'enfance et la jeunesse
"Accompagner les 3/17 ans"

La parentalité
"Aider à devenir et être parent"

L'accès aux services
"Faciliter l'accès aux services du territoire"

La petite enfance
"Soutenir les 0/3 ans"

ORIENTATION 2 : Promouvoir les métiers de la petite enfance et en particulier celui d'assistant(e) maternel(le)

Objectif opérationnel : Définir un plan d'action renforcé sur le métier d'assistant(e) maternel(le)

ACTION N° 3 – DÉVELOPPER DES ACTIONS DE VALORISATION DU MÉTIER

Le contexte :

Depuis quelques années, nous observons sur le plan local, départemental et national une forte baisse du nombre d'assistants maternels qui contraint les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode de garde. Une veille est nécessaire car ce sont près de 50 % des assistants maternels qui partiront à la retraite sur le territoire dans les années à venir.

L'action :

Ainsi et pour répondre à la baisse du nombre d'assistantes maternelles, il apparaît primordial sur le Pays de Chantonnay de développer de nouvelles actions de valorisation comme :

- Des capsules vidéo de présentation et de valorisation du métier d'assistant maternel
- Des portes-ouvertes,
- Promotion du métier lors du salon de l'emploi du Pays de Chantonnay,
- Réflexion sur des aides à l'installation, un soutien des professionnels

Public cible :

Le grand public, les jeunes.

Les partenaires :

Les communes du territoire, la CAF, le RPE, les structures collectives de la petite enfance, les assistantes maternelles, les partenaires de la petite enfance, la maison de l'emploi du Pays de Chantonnay

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de janvier 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

Les animatrices du RPE, Chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, la responsable de la maison de l'emploi, le service Communication de la CCPC, la conseillère technique de la CAF, les assistantes maternelles - Aide financière possible de la CAF dans le cadre des missions renforcées.

Les indicateurs d'évaluation :

- L'engagement et la satisfaction des assistantes maternelles,
- La dynamique créée autour de cette valorisation,
- Les demandes d'informations sur le métier comptabilisées,
- La hausse des demandes d'agrément.



ORIENTATION 2 : Promouvoir les métiers de la petite enfance et en particulier celui d'assistant(e)s maternel(le)s

Objectif opérationnel : Promouvoir les métiers de la petite enfance

ACTION N° 4 – FAIRE CONNAITRE LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Le contexte :

Depuis quelques années, nous observons sur le plan local, départemental et national une forte baisse du nombre d'assistants maternels qui contraint les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode de garde. Une veille est nécessaire car ce sont près de 50 % des assistants maternels qui partiront à la retraite sur le territoire dans les années à venir d'où l'intérêt de rendre ce métier attractif et d'attirer de nouveaux candidats à l'agrément.

L'action :

Ainsi, et en lien avec l'action N°3 de valorisation du métier d'assistant maternel, nous devons promouvoir de manière globale les métiers de la petite enfance en s'appuyant sur les partenaires du territoire et notamment les établissements scolaires (MFR et lycée) qui proposent des filières « petite enfance » ainsi que sur la Maison de l'emploi du Pays de Chantonnay.

Public cible :

Les jeunes en formation professionnelle, les demandeurs d'emploi ou en reconversion

Les partenaires :

La CAF, le RPE, La MFR de Chantonnay et le Lycée Ste Marie, la Maison de l'emploi du Pays de Chantonnay

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de janvier 2025.

Les moyens humains, matériels et financiers :

Les animatrices du RPE / Chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, la responsable de la Maison de l'emploi, Les professionnels des établissements scolaires – section « petite enfance » - Aide financière possible de la CAF dans le cadre des missions renforcées.

Les indicateurs d'évaluation :

- Le nombre d'interventions dans les établissements scolaires,
- Les demandes d'informations sur les métiers de la petite enfance comptabilisées.
- Le nombre d'entrées en formation « petite enfance »,
- Le nombre d'actions mise en place avec la Maison de l'emploi et l'intérêt et la participation des demandeurs d'emploi.



ORIENTATION 3 : Développer les actions auprès des professionnels de la petite enfance

Objectifs opérationnels : - Accentuer la formation des assistant(e)s maternel(le)s

- Proposer des temps d'échanges aux assistant(e)s maternel(le)s pour continuer d'offrir un accueil adapté aux enfants et à leurs parents.

ACTION N° 5 – POURSUIVRE LES FORMATIONS, LES ATELIERS D'ÉVEIL ET LES SPECTACLES EN ITINÉRANCE SUR LE TERRITOIRE

Le contexte :

Depuis 2020, un Relais Petite Enfance a été mis en place par la Communauté de communes sur le territoire du Pays de Chantonnay et est destiné principalement aux professionnels, futurs professionnels de l'accueil individuel et aux familles. L'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leur métier en leur proposant des temps d'animations et d'échanges et en favorisant le départ en formation continue est une des missions du RPE.

L'action

Le RPE souhaite continuer à proposer des formations / des sensibilisations autour de divers thèmes comme la motricité, le langage, les émotions, l'alimentation, le sommeil, l'éveil artistique... mais aussi des analyses des pratiques professionnelles. Ces formations sont dispensées sur le territoire lors des matinées d'éveil ou de soirées thématiques. Le départ en formation des assistantes maternelles est encouragé et accompagné par le RPE.

Public cible :

Les assistantes maternelles accompagnés ou non par les enfants qu'elles accueillent.

Les partenaires :

La CAF, le RPE, les différents partenaires en lien avec la petite enfance.

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de septembre 2024

Les moyens humains, matériels et financiers :

Les animatrices du RPE, matériel de motricité et petite enfance, camion pour le transport, salles d'activités, budget animation du RPE

Les indicateurs d'évaluation :

- Le nombre de matinées, de formations proposées,
- Le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s participant(e)s, et enfants,
- La satisfaction et les retours des assistant(e)s maternel(le)s



ORIENTATION 1 : Structurer l'offre jeunesse des 11/17 ans du territoire

Objectif opérationnel : Faire connaître les structures et actions jeunesse du territoire aux jeunes et à leurs parents et en faciliter l'accès



ACTION N° 6 – OUTILLER LES JEUNES ET LEURS PARENTS ET RÉPONDRE A LEURS ATTENTES

Le contexte :

Sur le Pays de Chantonnay, la plupart des communes sont dotées de structures jeunesse avec des sections pré-ados pour les 11 /14 ans, un espace jeunesse municipal et de nombreux foyers des jeunes associatifs, mais ces structures et activités proposées sont parfois mal connues des jeunes et de leurs parents, ou parfois ne répondent pas vraiment aux attentes et besoins des familles. De plus, elles proposent des tarifs qui ne sont pas toujours accessibles et sont inéquitables entre les structures.

L'action :

La Communauté de communes en lien avec les différents partenaires du territoire souhaite :

- Aller vers les jeunes du territoire pour mieux répondre à leurs attentes et leurs besoins,
- Elaborer un document présentant les actions jeunesse du territoire,
- Communiquer plus largement sur les actions mises en place dans les structures...

Public cible :

Les jeunes de 11 à 17 ans du territoire et leurs parents

Les partenaires :

Les structures jeunesse du territoire – La Fédération Familles Rurales Vendée – Les communes du territoire – Les associations

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de septembre 2024

Les moyens humains, matériels et financiers :

Les animateurs jeunesse, la chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, les bénévoles associatifs, le service communication.

Les indicateurs d'évaluation :

- Le nombre de partenaires impliqués dans ce projet,
- Le nombre de jeunes impliqués et leur mobilisation,
- La réalisation d'un document de présentation,
- L'intérêt de ce document pour les jeunes et les familles,
- Les projets qui en découlent.



ORIENTATION 1 : Structurer l'offre jeunesse des 11/17 ans du territoire



Objectif opérationnel : Améliorer l'équité de l'accès aux loisirs des jeunes

ACTION N° 7 – PROPOSER DES ACTIONS INTERCOMMUNALES AUX JEUNES DU TERRITOIRE À UN TARIF IDENTIQUE

Le contexte :

Le territoire est doté de nombreuses structures pour les jeunes, mais avec des fonctionnements différents (structures associatives, fédérées ou non, structures municipales...). Les activités proposées sont variées, avec des tarifs très différents en fonction des structures et des communes.

L'offre jeunesse sur le territoire est donc inéquitable et l'ambition de la Communauté de communes est de proposer des actions intercommunales aux jeunes du territoire à un tarif identique pour tous.

L'action :

La Communauté de communes en lien avec les différents partenaires du territoire souhaite :

- Faire un état des lieux de l'accessibilité financière des structures jeunesse,
- Construire et proposer en coordination avec les structures jeunesse des activités intercommunales à un tarif identique pour tous.

Public cible :

Les jeunes de 11 à 17 ans du territoire et leurs parents

Les partenaires :

Les structures jeunesse du territoire – La Fédération Familles Rurales Vendée – Les communes du territoire – Les différents partenaires en fonction des projets mis en place

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

Les animateurs jeunesse – les directeurs de structures et la chargée de coopération enfance-jeunesse-familles – Un budget devra être prévu pour la prise en charge des actions jeunesse, voir pour une aide financière de la MSA sur les projets culturels en direction des jeunes.

Les indicateurs d'évaluations :

- La bonne réalisation de l'état des lieux et la participation de toutes les structures
- Le nombre de projets intercommunaux mis en place à un tarif identique
- L'implication des structures/ la dynamique projet mise en place
- La participation des jeunes du territoire



ORIENTATION 2 : Soutenir les professionnels de l'enfance et de la jeunesse (de 3 à 17 ans)



Objectif opérationnel : Favoriser les complémentarités et la mutualisation entre les acteurs de proximité.

ACTION N° 8 – METTRE EN PLACE DES TEMPS D'ÉCHANGE DE PRATIQUES ET DES OUTILS ÉDUCATIFS POUR LES PROFESSIONNELS

Le contexte :

Les professionnels de l'enfance et de la jeunesse rencontrent de plus en plus de difficultés avec les enfants qu'ils accueillent et se sentent parfois démunis et seuls face à certaines situations.

L'action :

Il paraît important de mettre en réseau les agents de collectivité et d'associations (ATSEM, agents d'accueil de loisirs et petite enfance, agents de restaurant scolaire...) et de proposer des formations pour les aider dans leurs postures professionnelles. Exemple de formations qui pourraient être proposées : formation sur les compétences psychosociales, sur les émotions... La mise en réseau permettrait aussi des échanges de pratiques, de la mutualisation, des complémentarités et la mise en place d'outils éducatifs.

Public cible :

Les professionnels des structures enfance jeunesse du territoire

Les partenaires :

Les structures enfance/jeunesse du territoire – La Fédération Familles Rurales Vendée – Les communes du territoire

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

Les animateurs jeunesse – les directeurs de structures et la chargée de coopération enfance-jeunesse-familles – Mise à disposition de salle et d'outils.

Les indicateurs d'évaluations :

- Le nombre de temps d'échange proposés,
- La participation de professionnels de diverses structures,
- L'intérêt des échanges,
- La mise en place de formation,
- La création d'outils



ORIENTATION 3 : Accompagner les jeunes et leurs parents face à leurs préoccupations individuelles et collectives



Objectif opérationnel : Apporter des ressources aux jeunes et à leurs parents

ACTION N° 9 – RENFORCER LES DISPOSITIFS ÉXISTANTS POUR LES JEUNES ET LEURS PARENTS ET EN ÉTUDIER DE NOUVEAUX

Le contexte :

Depuis 2022, des permanences de la Maison des Adolescents sont proposées 1 mercredi sur 2 à Chantonay et sont financées par la Communauté de communes. Ces permanences répondent aux besoins des jeunes du territoire et à leurs parents. Mais ces permanences sont très sollicitées et le temps d'attente pour un rdv peut parfois être long. Peut-être faut-il envisager de renforcer le nombre de permanences de la MDA sur le territoire ? D'autres dispositifs tels que les Promeneurs du net, les Promeneurs parentalité sont peu ou pas développés sur le pays de Chantonay.

L'action :

La Communauté de communes devra étudier dans les années à venir, la possibilité de :

- Renforcer le partenariat avec la MDA,
- Proposer de nouveaux dispositifs de soutien pour les jeunes et leurs parents comme : les Promeneurs du net, les Promeneurs parentalité...

Public cible :

Les jeunes et leurs parents

Les partenaires :

Les structures enfance/jeunesse du territoire, La Maison Départementale des Adolescents de la Vendée, la CAF

Echéance/date de mise en œuvre :

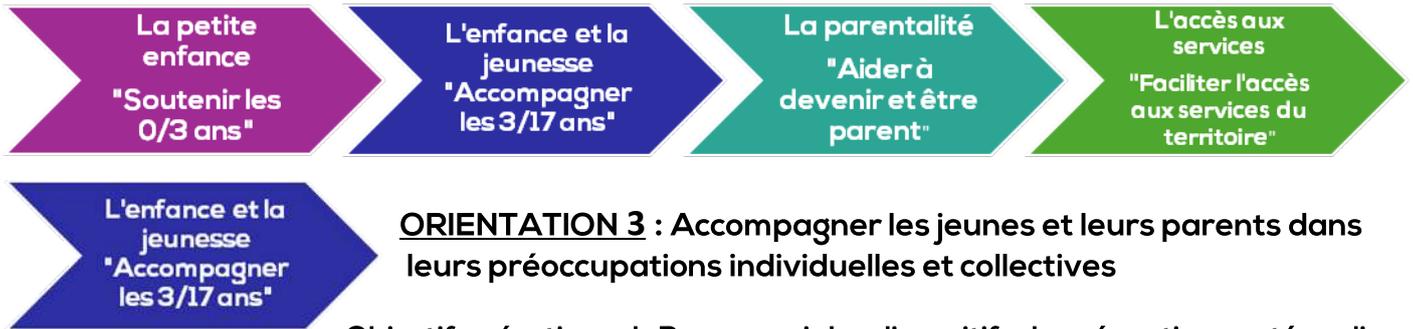
A partir de 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

Solliciter la présence d'un professionnel de la MDA ½ journée en plus tous les 15 jours, une personne pour être Promeneur du net et parentalité du territoire. Soutien financier de la CAF possible

Les indicateurs d'évaluations :

- *Nombres de parents et de jeunes soutenus dans le cadre de ces différents dispositifs*
- *Nombre de demandes*
- *Nombre de permanences mises en place sur l'année*



ORIENTATION 3 : Accompagner les jeunes et leurs parents dans leurs préoccupations individuelles et collectives

Objectif opérationnel : Promouvoir les dispositifs de prévention santé, en lien

avec le CLS

ACTION N° 10 –PROMOUVOIR LA SANTE ET LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN DIRECTION DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS

Le contexte :

Lors de l'élaboration du CLS, un questionnaire sur la santé des jeunes et de leurs familles a été mis en place montrant un manque de visibilité des dispositifs d'information en direction des enfants et des jeunes.

Les thématiques de prévention pour lesquelles les répondants estiment manquer le plus d'informations sont : la santé mentale, le handicap, le soutien à la parentalité, le harcèlement, les réseaux sociaux....

L'action :

Ainsi, la Communauté de communes en lien avec le Contrat Local Santé et le REAAP souhaite :

- Mettre en place un groupe de travail « jeunesse »,
- Questionner les jeunes sur leurs besoins en termes de santé et construire des actions entre pairs
- Développer des actions de soutien à la parentalité.

Public cible :

Les jeunes et leurs parents

Les partenaires :

Les structures jeunesse du territoire, La Maison Départementale des Adolescents, la CAF, les acteurs santé du territoire, le groupe REAAP

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de septembre 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

La coordinatrice du CLS / la chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, Financement possible dans le cadre de l'enveloppe accordée au CLS par l'ARS notamment.

Les indicateurs d'évaluation :

- Recensement des besoins des jeunes et outils utilisés,
- Nombre et types d'actions réalisées,
- Pour chaque action : nombre et profil des partenaires mobilisés, nombre de participants, niveau de satisfaction...



ORIENTATION 3 : Accompagner les jeunes et leurs parents dans leurs préoccupations individuelles et collectives

Objectif opérationnel : Valoriser les initiatives et les compétences des jeunes

ACTION N° 11 – SOUTENIR LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT CIVIQUE DES JEUNES

Le contexte :

Dans une société où les valeurs individuelles et une forme de repli sur soi prévalent, nous devons encourager et promouvoir l'engagement et l'initiative des jeunes afin de proposer de nouvelles manières d'agir et de vivre ensemble.

L'action :

La Communauté de communes en lien avec les communes et les partenaires souhaite promouvoir les différents dispositifs autour de la jeunesse comme :

- L'aide au BAFA,
- Le service civique,
- Le bénévolat

Public cible :

Les jeunes du territoire

Les partenaires :

Les structures jeunesse du territoire, La Maison Départementale des Adolescents, la CAF, les acteurs jeunesse du territoire, le groupe REAAP

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles et en fonction des projets.

Les indicateurs d'évaluations :

- Nombre et types d'actions promues,
- Pour chaque action : nombre et profil des partenaires mobilisés, nombre de participants, niveau de satisfaction...



ORIENTATION 4 : Fluidifier les parcours des enfants en situation de handicap



Objectif opérationnel : Travailler autour de l'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap et à leur inclusion, en lien avec le CLS

ACTION N° 12 –MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR L'INCLUSION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP ET L'ACCOMPAGNEMENT DE LEURS PARENTS

Le contexte :

Le diagnostic réalisé dans le cadre du CLS et de la CTG a mis en avant :

- Le manque d'inclusion des jeunes en situation de handicap, par manque de structures et de moyens humains adéquats et par manque de formation des acteurs,
- Des dispositifs d'aide pas toujours connus des familles,
- Des personnes en situation de handicap (enfants notamment) et leurs proches qui peuvent se retrouver baladés entre plusieurs interlocuteurs et services, sans trouver de réponse à ces prises en charge complexes.

L'action :

Nous souhaitons mener une réflexion globale sur l'inclusion des enfants en situation de handicap en :

- Travaillant l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les différents champs de la vie quotidienne (école, activités de loisirs...)
- Mettant en place un réseau d'acteurs « Handicap »,
- Proposant des actions de sensibilisation auprès des différents publics.

Public cible :

Les enfants en situation de handicap et leurs parents

Les partenaires :

Les structures enfance/jeunesse du territoire, les établissements scolaires, la CAF, les acteurs santé du territoire, le groupe REAAP

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de septembre 2025.

Les moyens humains, matériels et financiers :

La coordinatrice du CLS / la chargée de coopération enfance-jeunesse-familles

Les indicateurs d'évaluations :

- Nombre et types d'actions réalisées,
- Pour chaque action : nombre et profil des partenaires mobilisés, nombre de participants, niveau de satisfaction...



ORIENTATION 1 : Développer des lieux de ressources et d'échanges autour de la fonction parentale

Objectif opérationnel : Mettre en place un lieu de soutien et d'échanges pour les jeunes enfants et leurs parents



ACTION N° 13 – CRÉATION D'UN LAEP ITINÉRANT « Lieu d'Accueil Enfants Parents »

Le contexte :

Un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) est un lieu qui accueille, de manière libre et sans pré-inscription, des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent éventuellement...). L'accueil est réalisé par des professionnels et/ou bénévoles formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifique de la structure. Ces accueillants offrent un espace convivial de rencontres, de dialogues et de jeux dans un espace aménagé pour l'accueil des jeunes enfants.

L'action :

L'expérimentation depuis janvier 2023 d'un lieu de partage parents-enfants sur le territoire, menée conjointement par la CAF et le RPE, répond aux attentes et besoins des familles. Ainsi, la Communauté de communes souhaite mettre en place un groupe projet et créer un LAEP itinérant sur le territoire.

Public cible :

Les jeunes enfants (entre 0 et 4 ans) et leurs parents

Les partenaires :

La CAF, le groupe REAAP et le RPE et les partenaires petite enfance et enfance du territoire.

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de janvier 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, 2 personnes pour animer les temps d'échanges, des salles pour accueillir le LAEP en itinérance, du matériel « Petite enfance », le camion du RPE. Accompagnement financier de la CAF.

Les indicateurs d'évaluations :

- Le nombre de jours d'ouverture du LAEP,
- Le nombre de parents et d'enfants accueillis,
- La satisfaction des parents et des professionnelles.



ORIENTATION 1 : Développer des lieux de ressources et d'échanges autour de la fonction parentale

Objectif opérationnel : Valoriser les lieux d'échanges entre les parents existants et travailler sur de nouveaux lieux



ACTION N° 14 – TRAVAILLER SUR LA VISIBILITÉ DES ACTIONS PARENTALITÉ EXISTANTES ET ÉTUDIER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

Le contexte :

Lors de diverses enquêtes réalisées auprès des parents du territoire, nous avons constaté que les parents avaient besoin de moments pour se ressourcer, partager ou encore relativiser les situations familiales du quotidien. Mais aussi faire le plein d'idées, d'astuces à réutiliser à la maison...

L'action :

Des temps d'échanges sont proposés ponctuellement par différents partenaires mais ne sont parfois pas connus des familles, des ateliers, style café-parents pourraient aussi être développés sur le territoire avec différents partenaires. Un lieu dédié à la parentalité et/ou un référent parentalité devra aussi être étudié pour pouvoir accompagner les parents d'enfants de tout âge. Différentes thématiques sont ressorties lors des enquêtes avec par exemple : la confiance en soi, l'épuisement parental, les écrans, la communication au sein de la famille, les conflits au sein de la fratrie...

Public cible :

Les parents d'enfants entre 0 et 18 ans

Les partenaires :

La Maison des Adolescents de la Vendée, la CAF, le groupe REAAP local, les partenaires parentalité du territoire

Echéance/date de mise en œuvre :

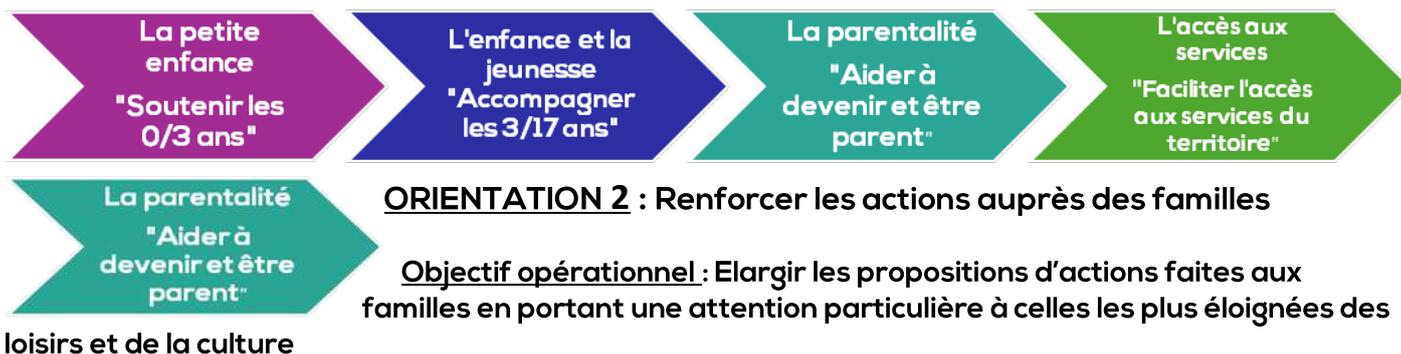
A partir de décembre 2024

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, une personne et/ou un lieu dédié à la parentalité sur le territoire.

Les indicateurs d'évaluation :

- La mise en place de cafés-parents,
- Nombre et types d'actions réalisées,
- Pour chaque action : nombre et profil des partenaires mobilisés, nombre de participants, niveau de satisfaction...



ACTION N° 15 – TOUCHER DES NOUVEAUX PUBLICS AU TRAVERS DES ACTIONS DU RÉAAP

Le contexte :

Un REAAP local a été créé sur le pays de Chantonnay en mai 2022, il réunit de nombreux partenaires de la petite enfance, enfance et jeunesse et parentalité du territoire et propose des actions variées pour les familles. Ainsi, tous les ans et autour d'une thématique, des conférences, des ateliers parents-enfants, une journée des familles et des spectacles sont proposés.

L'action :

Nous souhaitons pouvoir toucher, aller vers... de nouvelles familles du territoire plus éloignées de notre réseau actuel, plus éloignées du culturel et qui n'osent pas forcément passer la porte.

Public cible :

Les familles du territoire et plus particulièrement les plus éloignées du culturel et des activités déjà proposées

Les partenaires :

Les structures enfance/jeunesse du territoire, La Maison des Adolescents de la Vendée, la CAF, la PMI, les établissements scolaires, le groupe REAAP local

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de septembre 2024

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, le groupe REAAP Local. Des financements sont sollicités tous les ans auprès du REAAP départemental.

Les indicateurs d'évaluations :

- Le plan d'action mis en place pour toucher de nouvelles familles
- Le nombre d'actions mises en place tous les ans,
- Le nombre de nouvelles familles touchées,
- La satisfaction des participants et des partenaires,
- Le nombre de réunions partenaires et l'implication de chacun.



ORIENTATION 2 : Poursuivre et renforcer les actions auprès des familles

Objectif opérationnel : Faciliter l'accès aux actions parentalité du territoire

ACTION N° 16 – COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS, LES SERVICES ET LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX FAMILLES

Le contexte :

Pour toucher de nouveaux publics, de nouvelles familles, nous devons mieux communiquer et faciliter l'accès à nos actions.

L'action :

Différentes pistes peuvent être développées comme :

- Mettre en valeur les actions du territoire et leurs conditions d'accès (moyen de garde proposé...)
- Proposer des actions gratuites ou à un tarif abordable pour tous,
- Faire connaître le site etreparents85.fr qui fourmille d'informations et d'actions pour toute la famille

Public cible :

Les familles du territoire

Les partenaires :

Les structures enfance/ jeunesse du territoire, La Maison des Adolescents de la Vendée, la CAF, la PMI, les établissements scolaires, le groupe REAAP local

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles,

Les indicateurs d'évaluations :

- Le nombre d'actions proposées
- Les conditions d'accès développées sur nos évènements
- Les informations communiquées aux familles



ORIENTATION 3 : Permettre des temps de « répit », de passage de relais aux parents

Objectif Opérationnel : Permettre aux parents de souffler, de se ressourcer, de gérer le quotidien.



FICHE ACTION N° 17 – RECENSER L'EXISTANT EN MATIERE DE MODES DE GARDE TEMPORAIRES ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Le contexte :

Sur le territoire, nous observons :

- Des familles parfois démunies pour faire garder leur enfant en soirée ou quelques heures le week-end,
- Des nouvelles familles qui ont déménagé sur le territoire pour des raisons professionnelles mais qui n'ont pas de famille sur place,
- Pas de service local de « Baby Sitting » si ce n'est que des structures telles que l'ADMR, Nounou Adom

Ainsi, que ce soit pour des modes de garde en urgence, ou très ponctuels, les familles ont des réelles difficultés à trouver un moyen de garde pour leurs enfants et ainsi pouvoir passer le relais, prendre du temps pour elles...

L'action :

La Communauté de communes souhaite donc travailler sur différents dispositifs tels que :

- La mise en place d'un service Relais Baby-Sitting,
- Un service SOS mamie,
- Et autres dispositifs répondant aux attentes des familles comme par exemple l'aide à domicile « répit » CAF.

Public cible :
Les familles

Les partenaires :

Les jeunes du territoire entre 16 et 18 ans et les grands parents... les structures jeunesse du territoire, le groupe REAAP ainsi que le RPE, la mission locale et la Maison de l'emploi.

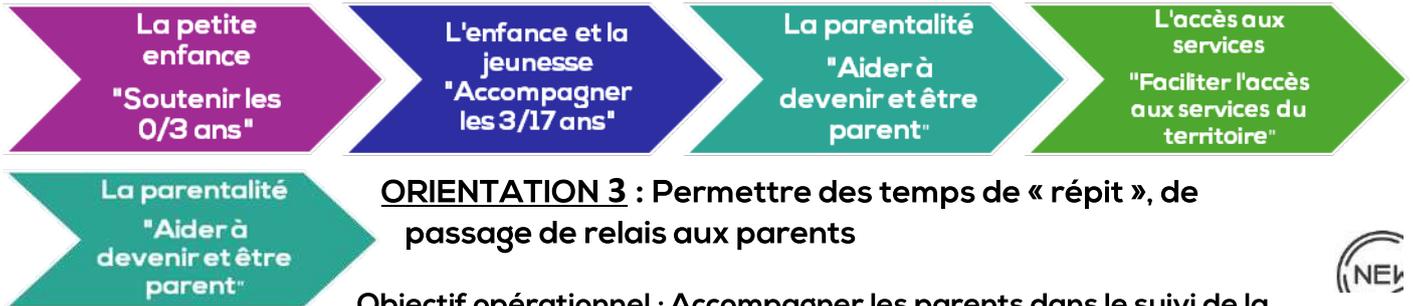
Echéance/date de mise en œuvre :
A partir de janvier 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles

Les indicateurs d'évaluations :

- Le nombre de familles, jeunes, seniors mobilisés sur le projet,
- Le nombre de prestations réalisées,
- Pour chaque action : nombre et profil des partenaires mobilisés, nombre de participants, niveau de satisfaction...



ORIENTATION 3 : Permettre des temps de « répit », de passage de relais aux parents

Objectif opérationnel : Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants



ACTION N° 18 – RÉFLECHIR A LA MISE EN PLACE DE SOUTIEN SCOLAIRE

Le contexte :

En 2021, 23 % de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus du Pays de Chantonnay n'a pas de diplôme ou seulement un certificat d'études primaires. Cette proportion est supérieure à celle du département (20.9 %), de la région (19.4 %) ou du niveau national (20 %). De nombreuses familles sont démunies face aux devoirs ; de grandes disparités apparaissent entre les familles, avec un risque important d'échec scolaire.

L'action :

Ainsi, la Communauté de communes souhaite, en partenariat avec les établissements scolaires, les accueils périscolaires, les bénévoles... travailler sur un accompagnement à la scolarité afin d'aider les enfants mais aussi de permettre aux parents de mieux suivre et vivre la scolarité de leurs enfants.

Public cible :

Les parents et les enfants entre 6 et 17 ans

Les partenaires :

Les établissements scolaires, les structures enfance/jeunesse du territoire, les bénévoles

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2026

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, financement possible dans le cadre du CLAS avec la CAF

Les indicateurs d'évaluations :

- Recensement des besoins des parents et enfants,
- Nombre et types d'actions réalisées,
- Pour chaque action : nombre et profil des partenaires mobilisés, nombre de participants, niveau de satisfaction...



ORIENTATION 1 : Favoriser les mobilités sur le territoire, en lien avec le Plan de Mobilité Simplifié

Objectif opérationnel : Favoriser les mobilités actives, la démobilité, ainsi que la mobilité sociale et solidaire

ACTION N° 19 – PROPOSER DES SERVICES DE MOBILITÉ POUR TOUS LES PUBLICS

Le contexte :

La Communauté de Communes du Pays de Chantonay accélère sa transition vers une mobilité plus efficace avec le lancement de nouvelles initiatives. Après l'adoption de son Plan de Mobilité Simplifié en septembre 2023, l'accent est mis sur des solutions innovantes pour faciliter les déplacements.

L'action :

Nous souhaitons favoriser la mobilité sociale et solidaire ainsi que les mobilités actives et la démobilité à travers :

- Le développement du transport à la demande et du transport solidaire,
- Un service de prêt de véhicules,
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable,
- Un service de location de vélos électriques,
- Le développement des tiers-lieux et de l'itinérance des services intercommunaux...

Public cible :

Les habitants du territoire

Les partenaires :

Associations, communes et différents partenaires sociaux et partenaires privées

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2024

Les moyens humains, matériels et financiers :

Le chargé de mobilité de la CCPC

Les indicateurs d'évaluations :

- Données de fréquentation annuelles des services, avec distinction par mois
- Satisfaction des utilisateurs



ORIENTATION 2 : Créer plus de lien social de proximité

Objectif opérationnel : Favoriser l'animation de la vie locale sociale

ACTION N° 20 -ENCOURAGER LA PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

Le contexte :

L'Animation de la Vie Sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales collectives de notre territoire.

L'action :

Afin de créer plus de lien social de proximité et d'aller vers les habitants, la Communauté de communes souhaite dans le cadre de la CTG :

- Recenser les différents acteurs du lien social/de l'accès aux services et leurs actions et les faire connaître,
- Encourager les initiatives des habitants,
- Soutenir la vie associative,
- Renforcer la convivialité dans les lieux existants et développer de nouvelles actions,
- Mener une réflexion autour de la création d'un EVS (Espace de Vie Sociale) itinérant.

Public cible :

Les habitants du territoire de tous âges

Les partenaires :

Les partenaires sociaux du territoire, les communes, le réseau des bibliothèques, les communes, les associations locales

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2026

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles, la coordinatrice du CLS – Des financements sont possibles dans le cadre de l'animation de la vie sociale avec la CAF

Les indicateurs d'évaluations :

- Le nombre de réunions en réseau proposées,
- Les projets mis en place,
- La satisfaction et l'implication des habitants et des associations



ORIENTATION 3 : Renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire et les faire connaître

Objectif opérationnel : Favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux en lien avec l'accès aux droits, l'insertion et le lien social

FICHE ACTION N°21 : CREER ET FAIRE VIVRE UN RÉSEAU DE PARTENAIRES OEUVRANT AUTOUR DE L'ACCES AUX DROITS, L'INSERTION ET LE LIEN SOCIAL

Le contexte :

Suite aux divers échanges que nous avons pu avoir avec les acteurs du territoire autour de l'accès aux droits, à l'insertion et au lien social, il a été constaté que les partenaires ne se connaissaient pas tous.

L'action :

La Communauté de communes souhaite créer un réseau et des outils avec pour objectifs :

- Interconnaissance des acteurs du territoire,
- Echanges d'informations entre partenaires (exemples : date de portes ouvertes, offres d'emploi, matinées d'info...)
- Création d'un support commun de présentation,
- Et autres projets...

Public cible :

Les structures et associations autour de l'accès aux droits, l'insertion et le lien social

Les partenaires :

Les structures et associations autour de l'accès aux droits, l'insertion et le lien social

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de septembre 2025

Les moyens humains, matériels et financiers :

La coordinatrice du CLS / la chargée de coopération enfance-jeunesse-familles

Les indicateurs d'évaluations :

- Le nombres d'acteurs mobilisés et leur intérêt,
- La création de liens entre les partenaires,
- La création de support commun de présentation et d'outils.



ORIENTATION 3 : Renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire et les faire connaître

Objectif opérationnel : Mieux informer sur les services existants sur le

territoire

ACTION N°22 : METTRE EN PLACE DIFFERENTS OUTILS POUR FACILITER L'ACCES AUX SERVICES DES HABITANTS

Le contexte :

Sur le Pays de Chantonnay, nous notons la présence de nombreuses structures de services à disposition des habitants, mais elles sont pour certaines peu connues, et leurs missions sont parfois floues.

L'action :

La Communauté de communes souhaite outiller les agents d'accueil, les structures afin de mieux répondre aux besoins de notre population. Quelques pistes d'actions possibles :

- Repérer les services existants : carte, annuaire et permanences,
- Aller vers les différents publics,
- Présenter les partenaires aux agents d'accueil de proximité, aux différents partenaires...
- Proposer la formation travailler en partenariat avec l'ARS pour les agents d'accueil,
- Réaliser un document des services du territoire,
- Réfléchir à un guichet unique qui rassemble toutes les demandes et peut orienter vers les structures adéquates.

Public cible :

Les jeunes enfants (entre 0 et 4 ans) et leurs parents

Les partenaires :

Les structures et associations autour de l'accès aux droits, l'insertion et le lien social, les agents d'accueil des collectivités

Echéance/date de mise en œuvre :

A partir de 2026

Les moyens humains, matériels et financiers :

La chargée de coopération enfance-jeunesse-familles

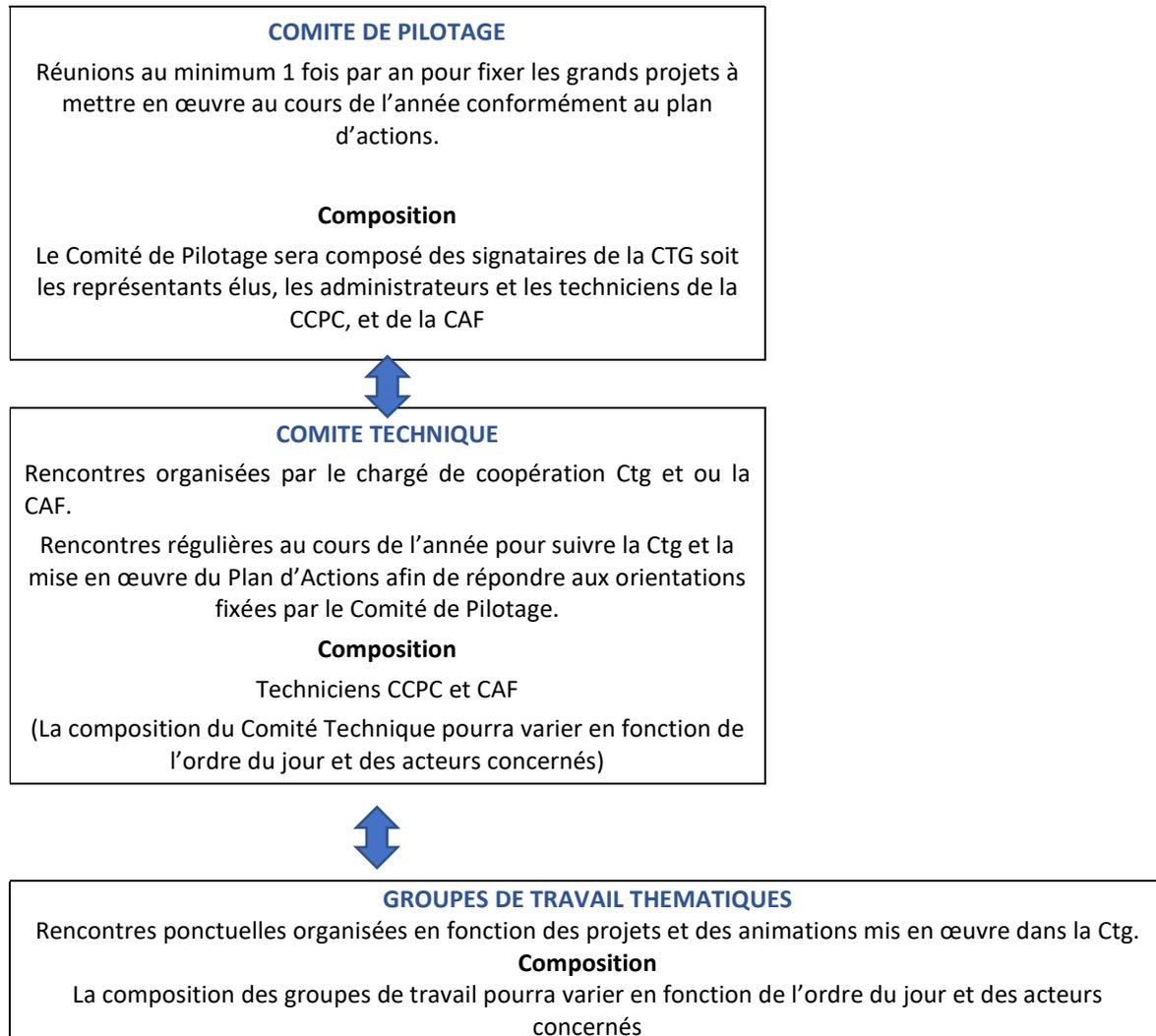
Les indicateurs d'évaluations :

- Nombre d'actions mises en place pour faciliter l'accès aux services des habitants
- La qualité et l'intérêt des actions réalisées



Annexe 4 : MODALITES DE PILOTAGE - SUIVI DE LA CTG

Pour conduire la Convention Territoriale Globale, le processus de pilotage est le suivant :



Un poste de chargé de Coopération à temps plein est dédié à la coordination et au pilotage de la CTG.

Un schéma de coopération issu du pilotage opérationnel sera retravaillé et finalisé en 2025.



Annexe 5 : EVALUATION

	Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats	Commentaires	Perspectives
Le projet	Le diagnostic et le plan d'actions sont-ils pertinents ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ressenti des acteurs locaux - Actions réalisées - Evolution ou non des données, des enjeux 			
	L'offre de service s'est-elle améliorée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité, adaptation et optimisation de l'offre existante - Développement d'une offre nouvelle - Maillage de l'offre sur le territoire 			
	Le projet facilite t'il le parcours de vie des familles, l'accessibilité aux services et l'accompagnement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation des différents volets du projet - Meilleure cohérence des actions - Meilleure continuité et complémentarité des services 			
	Le projet est-il visible et lisible ?	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de communication 			
	La dynamique partenariale s'est-elle renforcée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Interconnaissance des acteurs - Meilleure connaissance partagée du territoire - Meilleure cohérence et complémentarité entre acteurs - Développement de projets communs, de nouvelles pratiques 			
Les moyens	Le pilotage et le suivi de la CTG sont-ils efficaces ?	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité de pilotage et du comité technique - Satisfaction des participants - Implication des partenaires 			
	Quelle est la place et la mobilisation des acteurs locaux ? (élus, administrateurs, habitants, professionnels, bénévoles, membres du conseil de développement...)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance du projet - Satisfaction des acteurs - Degré d'implication sur la CTG et dans les différentes actions : information, concertation, co-construction... 			
	Les moyens humains, financiers et matériels sont-ils adaptés et adéquats ?	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens affectés au projet - Respect des échéances 			

Nota : Pour chaque fiche action, des résultats et des indicateurs d'évaluation ont été définis.



Annexe 6 : Décision du conseil communautaire de la communauté communes du Pays de Chantonnay en date du XXXXXX



LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

a) Une démarche participative en plusieurs phases

1. Création d'un groupe de travail CTG « élus »

En octobre 2023, il a été créé un groupe de travail CTG « élus », représentatif des 10 communes du Pays de Chantonnay.

Les objectifs de ce groupe de travail sont :

- De faire collectivement le bilan des actions 2019-2023,
- D'échanger et participer à la démarche de diagnostic partagé,
- D'échanger sur les attentes,
- De proposer des axes de travail et un plan d'action,
- D'évaluer les actions.

Le groupe de travail CTG « élus » s'est réuni 2 fois.

2. Le questionnaire auprès des habitants du Pays de Chantonnay.

Le groupe de travail a souhaité réaliser un questionnaire auprès de la population avec pour objectifs :

- Identifier les besoins et attentes des familles en termes de « Petite enfance », « Enfance-Jeunesse » et « Parentalité »,
- Connaître leur niveau d'utilisation et de connaissance des services du territoire,
- Mieux repérer les moyens de communication utilisés par les familles,

QUI ?	Les habitants du Pays de Chantonnay et particulièrement les familles
QUOI ?	*Un questionnaire divisé en 6 parties avec un maximum de 15 questions.
Où ?	*Sur le site Internet de la Communauté de communes *Distribution lors de différentes manifestations, ateliers « Parentalité », *Sur le magazine communautaire et sur la page Facebook, *Dans les établissements scolaires du territoire, *Dans les bibliothèques du réseau ...
QUAND ?	*De décembre 2023 à février 2024
COMMENT ?	*Par mail *Sur les réseaux sociaux, *En direct à l'accueil des bibliothèques et lors des manifestations « Parentalité »

200 familles ont répondu au questionnaire via Google Forms ou sur papier, soit près de 10 % de retour des familles du Pays de Chantonnay. Les résultats de l'enquête alimentent la CTG et sont présentés en annexe 2 du présent document.

LE PROFIL TYPE DU SONDE



90 % de femmes



80 % en couple avec des enfants
8 % de familles monoparentales



52 % avec 2 enfants
ayant entre 0 et 3 ans et
entre 7 et 10 ans.



36 % habitant Chantonnay 21 % Bournezeau,
8.8 % Saint-Germain-de-Prinçay , 6.7% Sigournais et
moins de 6% pour les autres communes
du Pays de Chantonnay



43 % d'employé(e)s
20 % cadres et prof. sup.,
12% prof .intermédiaires et 8% ouvriers

3. Les ateliers thématiques avec les différents partenaires.

Afin de mettre en cohérence et de coordonner les services mis en place pour les habitants du territoire, il était primordial de réunir les acteurs locaux dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'insertion et l'emploi.

Ainsi, près de 80 personnes ont participé aux différents ateliers thématiques proposés autour de 3 axes :

- La petite enfance et la parentalité
- L'enfance, la jeunesse et la parentalité,
- L'accès aux services.

2 ateliers par thématique ont été organisés en novembre/décembre 2023 et janvier/février 2024.

Les premiers ateliers ont été consacrés à :

- La présentation des acteurs du territoire autour de la thématique,
- Le bilan des actions passées (2019/2023)
- Un état des lieux du territoire autour de la thématique.



OBJECTIFS :

- O Reunir les partenaires et apprendre à se connaître,*
- O Echanger autour de problématiques du territoire,*
- O Identifier les besoins du territoire et créer du lien dans l'optique de la mise en place de nouveaux projets.*

Dans les seconds ateliers, une réflexion collective a été menée quant aux projets et actions concrètes à mettre en place sur le territoire.

En parallèle, en janvier 2024, une partie des Secrétaires généraux de mairie ont été réunis autour de la CTG.

Après une présentation de la démarche de la CTG, nous avons abordé ensemble les thématiques prioritaires des communes et du pays de Chantonnay.

La richesse des échanges a permis de nourrir le projet de territoire pour les années à venir.



4. Des échanges avec les familles lors de la Journée des familles

Lors de la Journée des familles, qui a eu lieu le samedi 6 avril 2024, nous avons proposé aux familles de donner leur avis et de partager leurs attentes en termes de petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité.

Des échanges qui ont permis d'avoir un contact direct avec les familles du territoire venues en nombre sur cette journée.



b) Le diagnostic de territoire

1. Les grandes données du Pays de Chantonnay

UNE DYNAMIQUE

DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay se situe à l'Est du département de la Vendée, en région Pays de la Loire et totalise 23 054 habitants (source : INSEE, RP2021).

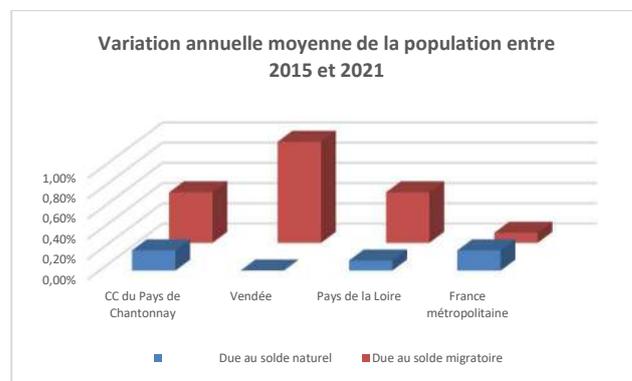


Elle se compose de 10 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 : Chantonnay, siège de la Collectivité avec 8 447 habitants soit 36.6% de l'ensemble de la population, Bournezeau (3 451 habitants), Saint-Martin-des-Noyers (2 520 habitants), St-Prouant (1 675 habitants), St-Germain-de-Prinçay (1 606 habitants), Sainte-Cécile (1 584 habitants), Saint-Hilaire-le-Vouhis (1 090 habitants), Rochetrejoux (983 habitants), Sigournais (914 habitants) et Saint-Vincent-Sterlanges (752 habitants). (source : INSEE, RP2021).

De 2015 à 2021, l'évolution annuelle moyenne de la population étudiée est positive (+0,6 % en moyenne par an). Cette croissance est partagée entre un solde naturel (+0,2 % en moyenne par an) et un solde migratoire (+0,5 % en moyenne par an) positifs.

Cette évolution est plus importante (+ 0,6 %) que celle de la France métropolitaine (+ 0,3 %), identique à celle des Pays de la Loire (+ 0,6 %) et inférieure à l'évolution sur le département de la Vendée (+ 0,8%).

Evolution de la population de 2015 à 2021 selon le territoire *Source : INSEE 2021*



Variation annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021

	CCPC	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Population en 2021	23 054	699 459	3 690 833	65 505 213
Population en 2015	22 184	666 714	3 832 120	64 300 821
Variation annuelle moyenne de la pop. de 2015 et 2021	+0,6 %	+0,8 %	+0,6 %	+0,3 %
Due au solde naturel	+0,2 %	-0,2 %	+0,1 %	+0,2 %
Due au solde migratoire	+0,5 %	+1,0 %	+0,5 %	+0,1 %

Variation annuelle de la population sur les 10 communes du territoire entre 2015 et 2021 en %



UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS PLUS JEUNES

Il y a plus d'arrivées que de départs sur le territoire du Pays de Chantonnay.

En 2019, le taux de nouveaux arrivants (6 %) est proche de celui du département (7 %) et de la région (7 %). La part de personnes âgées de 55 ans ou plus parmi ces nouveaux arrivants est cependant moins élevée (12 %) en comparaison au niveau départemental (19 %), et équivalente au niveau régional.

Nombre de nouveaux arrivants et taux de nouveaux arrivants en 2019 et part de 55 ans ou plus parmi ces nouveaux arrivants

	CC du Pays de Chantonnay	Vendée	Pays de la Loire
Nombre de nouveaux arrivants	1 260	47 449	274 255
Taux de nvx arrivants (nb pr 1000 hab)	6 %	7 %	7 %
Part de 55 ans ou plus	12 %	19 %	12 %

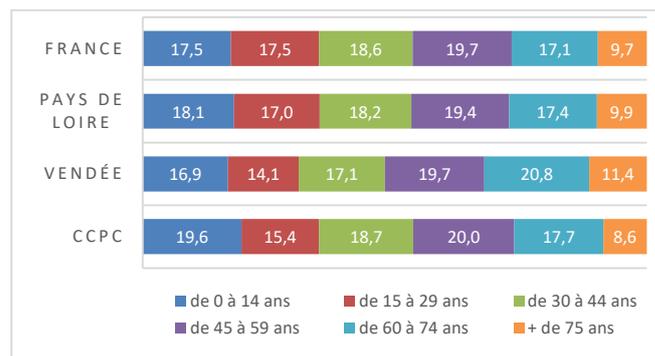
Source : Outil Pisser - ARS/ORS Pays de Loire - Octobre 2019

UNE POPULATION JEUNE PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE DEPARTEMENTALE

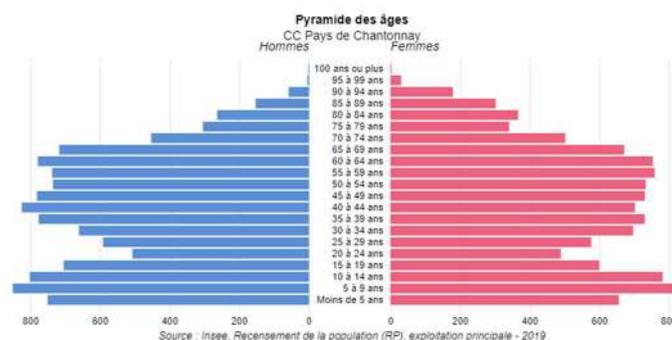
En 2021, les habitants du Pays de Chantonnay sont plutôt jeunes. La part des personnes âgées de 0 à 14 ans (19,6 %) est supérieure à celle du département (16,9 %), de la région (18,1 %) et de la France métropolitaine (17,5 %). Il en est de même pour la part des 30-44 ans.

A l'inverse, la part des personnes âgées de 75 ans et plus est inférieure (8,6 %) à celle du département (11,4 %), de la région (9,9 %) et du pays (9,7 %).

Répartition de la population par grandes tranches d'âges en 2021 (en %)



Pyramide des âges de la CC Pays de Chantonnay en 2019



Source : INSEE (RP 2019)



LA PYRAMIDE DES ÂGES

- L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont sous-représentés en haut de la pyramide
- La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- La pyramide se creuse entre 18 et 30 ans, car les jeunes quittent le territoire pour se former ou pour un 1er emploi
- Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune. On note une part de 6-14 ans importante sur le territoire

UN TERRITOIRE OÙ LE NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS RESTE STABLE MAIS OÙ LA PART DES FAMILLES MONOPARENTALES AUGMENTE.

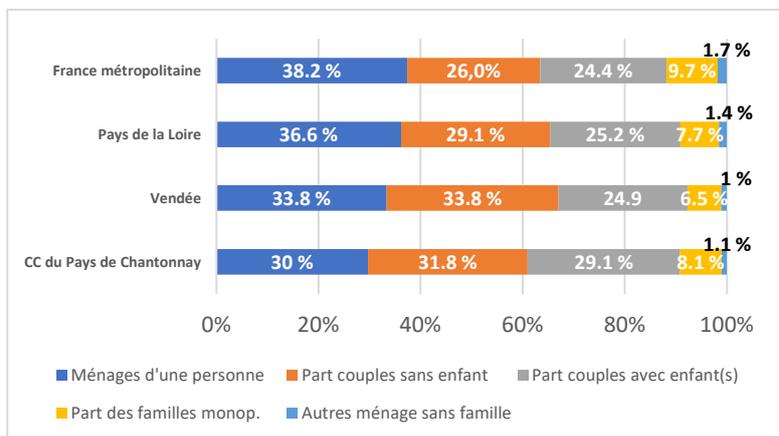
Au sein du territoire du Pays de Chantonnay, la part des couples sans enfant représente 31.8 % des ménages. Cette proportion est la plus élevée des ménages. Elle est aussi supérieure par rapport à la part de la France métropolitaine (26 %) mais inférieure au taux départemental (33.8 %)

En ce qui concerne les couples avec enfants, ils représentent 29,1 % des ménages. Ce taux est supérieur aux proportions des territoires de référence.

En 2021, les familles monoparentales représentent 8.8 % des ménages du territoire soit un taux plus important qu'au niveau du département (6.5 %) et de la région, mais inférieur au taux national (9.7 %)

Les ménages d'une personne représentent 30 % des ménages, taux inférieur aux territoires de référence, mais en évolution depuis quelques années tout particulièrement chez les hommes.

Repartition des ménages selon la structure parentale en 2021 - *Source* : INSEE (RP 2021)

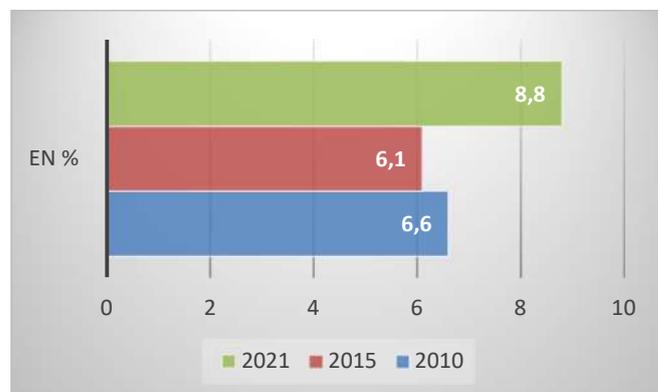


Nombre de ménages en 2015 et 2021 et évolution selon le territoire - *Source* : INSEE (RP 2015 et RP 2021)

Territoire	Nb de ménages en 2015	Nb de ménages en 2021	Evolution du nb de ménages 2015-2021
CC de Chantonnay	9 142	9 733	+6,5 %
Vendée	290 127	316 353	+9 %
Pays de La Loire	1 623 543	1 756 548	+8.1 %
France métropolitaine	28 279 950	29 856 174	+5.6 %

De 2015 à 2021, le nombre de ménages a augmenté de 6,5 % au sein du Pays de Chantonnay. Cette croissance est moins forte que celle du département (+8.1 %) et de la région mais supérieure au niveau national (+5.6 %).

Evolution des familles monoparentales sur l'ensemble des ménages avec familles entre 2010 et 2021



Le taux de familles monoparentales sur l'ensemble des ménages est passé de 6.1 % en 2015 à 8.8 % en 2021. Ce taux passe à 11.6% en 2021 sur l'ensemble des familles et à 19% sur les familles allocataires CAF avec enfants.



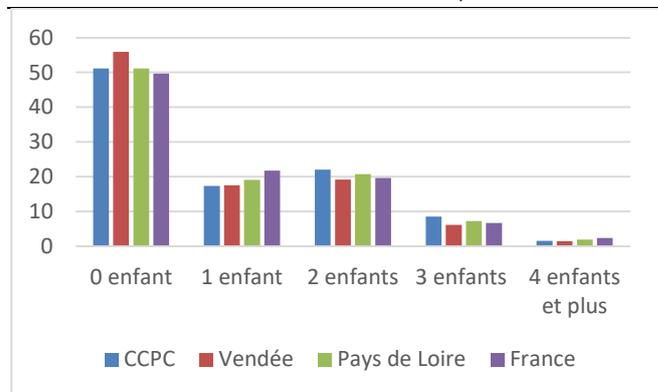
DEFINITION selon l'INSEE

*Ménage = l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

*Familles = Couples sans enfants + Couples avec enfants + Familles monoparentales

*Familles sans enfants = Familles qui n'ont pas eu d'enfant + Familles dont les enfants sont partis + Familles dont les enfants > à 25 ans

Nombre d'enfants de - de 25 ans par famille



Source : INSEE (RP 2021)

Les couples avec 2 enfants de - de 25 ans sont les plus nombreux sur le territoire avec 22 % des familles.

LES EMPLOYÉS et LES OUVRIERS SONT DES CSP TRES REPRÉSENTÉES

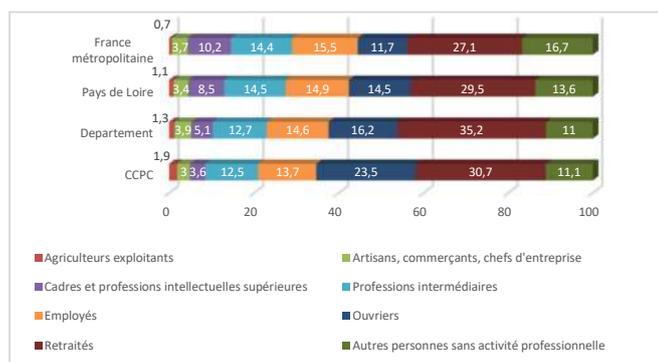
Les retraités constituent la CSP la plus représentée en 2021 parmi les + de 15 ans (30.7%), contre 35.2% sur le département.

Les ouvriers et les employés représentent les deuxième et troisième catégories les plus représentées au sein du territoire. La proportion d'ouvriers est nettement supérieure à tous les territoires de référence avec 23.5 %. La part des professions intermédiaires et des cadres est quant à elle sous-représentée au sein du Pays de Chantonnay (respectivement 12,5 % et 3,6 %) par rapport à celles des Pays de la Loire et de la France métropolitaine.

Malgré une hausse des CSP des professions intermédiaires et des cadres entre 2015 et 2021, leur pourcentage reste inférieur à tous les territoires de référence.

Les personnes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac représentent 57.7% de la population non scolarisée du territoire de la CC du Pays de Chantonnay.

Répartition de la population âgée de 15 ans et + selon la CSP en 2021

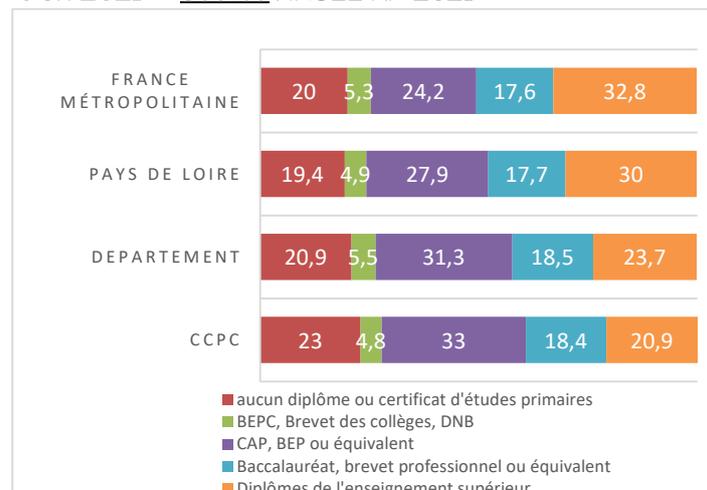


Source : INSEE (RP 2021)

En 2021, 23 % de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus du Pays de Chantonnay n'a pas de diplôme ou un certificat d'études primaires. Cette proportion est supérieure à celle du département (20.9 %), de la région (19.4 %) ou du niveau national (20 %). A l'inverse, la part de personnes ayant un diplôme de

l'enseignement supérieur (20.9%) est inférieure aux territoires de référence.

Diplôme le plus élevé population non scolarisée en % en 2021 - Source : INSEE RP 2021



Part des 20-24 ans sans diplôme sur le territoire

En 2018, la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans sans diplôme était de 11,5 % sur la CC étudiée. Cette proportion est supérieure à celles du département

(9,4 %) de la région (8,7 %) et du niveau national (9,9 %). À l'échelle des communes, cette part s'étend de 2,5 % à Rochetrejoux à 19,7 % à Saint-Germain-de-Prinçay.



Source : Observatoire des territoires

Part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur - Source : Observatoire des territoires

En 2018, la part des jeunes âgés de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était de 34,4 % sur le Pays de Chantonnay.

Cette part est inférieure à celles du département (35,9 %), de la région (43,0 %) et du niveau national (43,6 %).



À l'échelle des communes de la CC, cette part s'étend de 27,1 % à Rochetrejoux à 42,7 % à Bournezeau.

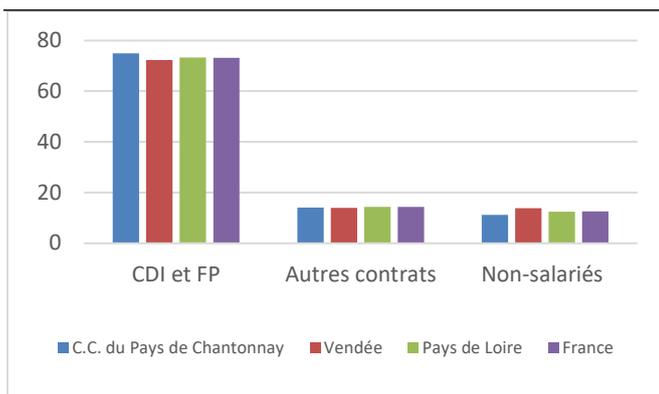
L'EMPLOI SALARIÉ EN CDI EST SUR REPRÉSENTÉ PAR RAPPORT À LA MOYENNE DEPARTEMENTALE

Comme pour l'ensemble du département, 74.9% des actifs occupés qui vivent sur le territoire sont en CDI ou travaillent dans la fonction publique. 14% occupent un emploi salarié en contrat court (CDD, intérim, emploi aidé ou apprentissage) et 11.1% sont en emploi non salarié. Par rapport aux territoires de références, l'emploi stable en CDI ou au sein de la fonction publique est plus souvent la règle, au désavantage de l'emploi non salarié (indépendants, employeurs...) qui représente seulement 11.1 % contre 12.5 % au niveau départemental.

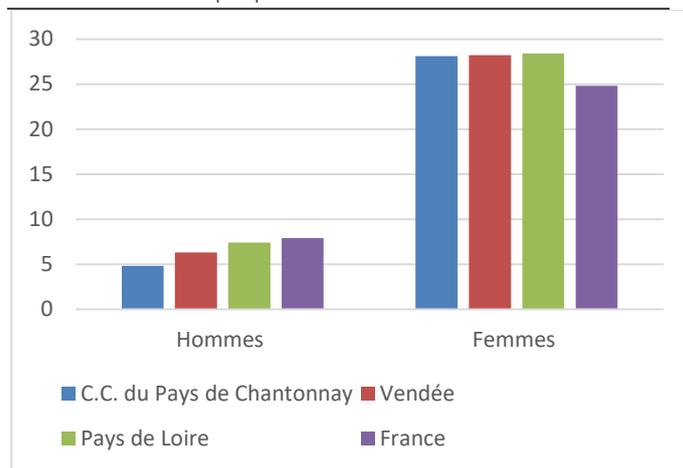
Les habitants du Pays de Chantonnay ont plus souvent signé des contrats en Intérim plutôt qu'en CDD par rapport aux autres territoires de référence.

Les femmes sont également nettement plus souvent concernées par le travail à temps partiel, qu'il soit choisi ou subi : 28.1% des femmes salariées habitant le territoire sont à temps partiel, contre 4.8% des hommes. Le pourcentage des hommes à temps partiel est inférieur aux autres territoires de référence.

Les actifs occupés par mode d'emploi en % en 2021

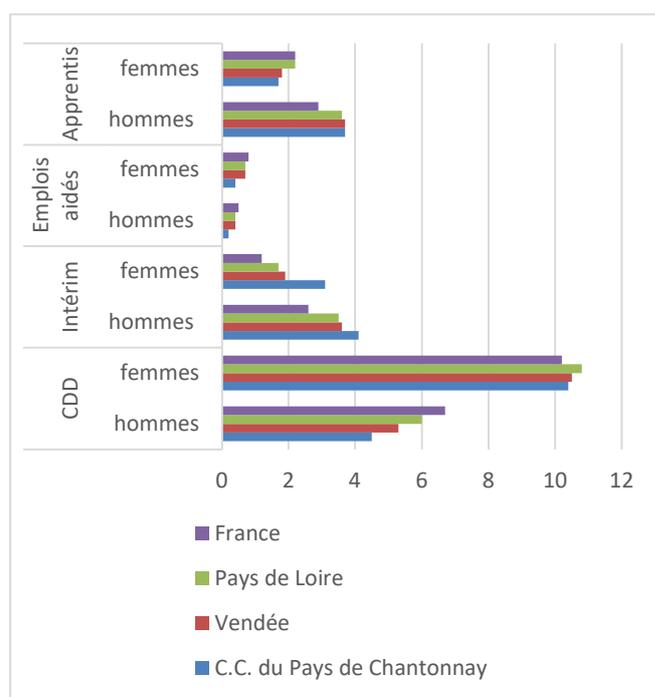


Le travail à temps partiel en 2021



Comme sur le territoire de la Vendée, le pourcentage de temps partiel chez les femmes est plus élevé que la moyenne nationale.

Les emplois précaires en 2020



On constate que les hommes sont moins concernés par les contrats en CDD sur le territoire (4.4%) contre 6.6% sur le territoire national, cependant ils ont plus souvent un contrat en intérim (4.1%) contre 2.6 % au niveau national.

Les contrats en apprentissage sont sur-représentés chez les hommes et sous-représentés chez les femmes sur le territoire de la CCPC.

UN TERRITOIRE OFFRANT DE NOMBREUX EMPLOIS NOTAMMENT DANS LE COMMERCE, LE TRANSPORT ET LES SERVICES

En 2021, 47,2 % des établissements employeurs du Pays de Chantonay étaient de la catégorie commerce, transport, services divers. Ce taux est faible par rapport aux autres territoires de référence.

Par contre, les 3 catégories suivantes sont sur-représentées sur le territoire avec les employeurs des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de l'action sociale qui représentent 14,3 %, l'agriculture avec 14,3% et l'industrie (12,3 %).

On note entre 2015 et 2021, une légère évolution du nombre d'emplois sur le territoire de 3 %.

Nombre d'emplois dans la zone et évolution entre 2015 et 2021 - *Source : INSEE (RP 2015 et RP 2021)*

	Nb d'emplois en 2015	Nb d'emplois en 2021	Evolution du nb d'emplois 2015-2021
CC du Pays de Chantonay	8 270	8 546	+3 %
Vendée	259 878	278 649	+7.2 %
Pays de La Loire	1 529 183	1 633 209	+6.8 %
France métropolitaine	25 735 965	26 751 149	+3.9 %

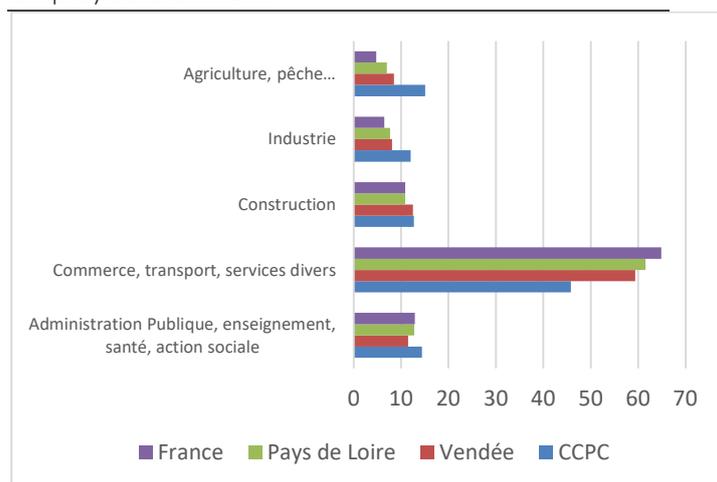
En 2019, l'indice de concentration de l'emploi pour le Pays de Chantonay est de 83,4. Cet indice est inférieur à celui du département (97,2), de la région (98,8) et de la France (98,2) (*source : INSEE - Observatoire des Territoires*).



DEFINITION

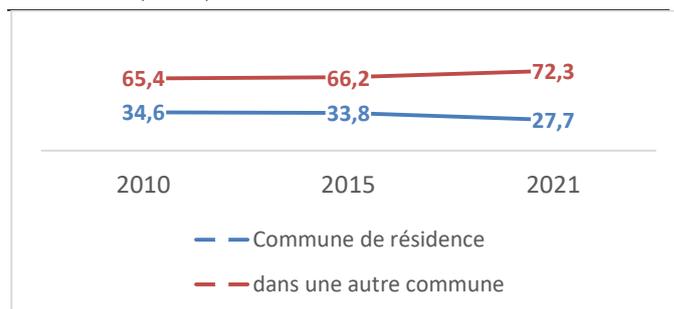
L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi (*source : Observatoire des territoires*).

Répartition des établissements d'actifs employeurs en 2021



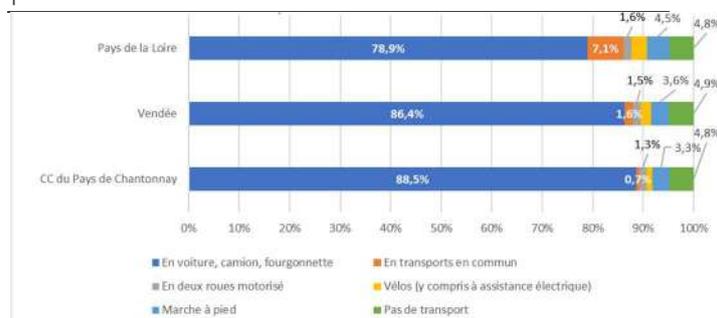
LES ACTIFS DU PAYS DE CHANTONAY TRAVAILLENT LE PLUS SOUVENT EN DEHORS DE LEUR COMMUNE, ET PRIVILÉGIENT LA VOITURE POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Lieu de travail des actifs qui résident sur le territoire (en %)



La part des actifs travaillant dans leur commune de résidence est en baisse depuis 2010 avec 34,6 % et 27,7 % en 2021

Les actifs du territoire et leur moyen de transport pour se rendre au travail en 2019



La voiture est le moyen de transport le plus fréquemment utilisé par les actifs pour se rendre sur leur lieu de travail (88,5 %). Cette proportion est supérieure à celles du département (86,4 %), de la région (78,9 %) et du niveau national (70,4 %).

UN CHÔMAGE FAIBLE, QUI TOUCHE DAVANTAGE LES JEUNES ET LES FEMMES

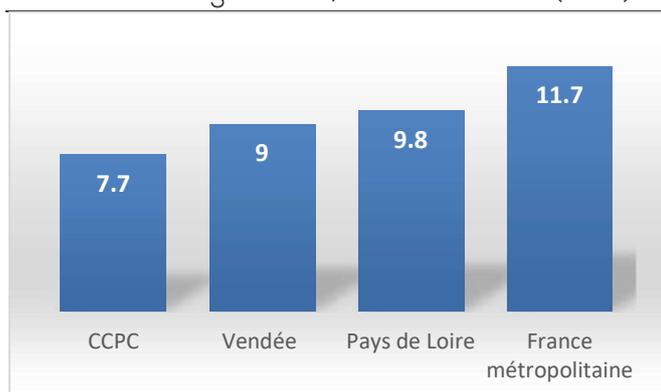
En 2021, 72,9% des habitants de la CCPC en âge de travailler sont actifs (c'est-à-dire qu'ils sont en emploi ou en recherche d'emploi).

Le taux d'activité est de 52.9% chez les moins de 25 ans, 95.2% chez les 25-54 ans et 54% chez les 55-64 ans, soit des taux bien supérieurs aux moyennes départementales et nationales.

Le taux d'emploi des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes (70.3% vs 75.5%).

Le taux de chômage calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi sur le nombre total d'actifs (ici à partir des données du recensement) s'établissait à 7.7% en 2021, un taux moins important que dans le reste du département ou la France métropolitaine.

Taux de Chômage des 15/64 ans en 2021 (en %)



Source : Insee (RP 2021)

Il baisse fortement entre 2015 et 2021 (de 9.9 % à 7.7 %), et touche plus largement les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 55 ans.

Au 31 décembre 2022, le territoire du Pays de Chantonay a un taux de chômage en forte baisse et autour de 5.1 %, identique au département contre 5.8 % en Pays de Loire et 7% en France métropolitaine. (source: pôle emploi)

DES REVENUS INFÉRIEURS AUX MOYENNES DÉPARTEMENTALE, REGIONALE ET NATIONALE en 2021,

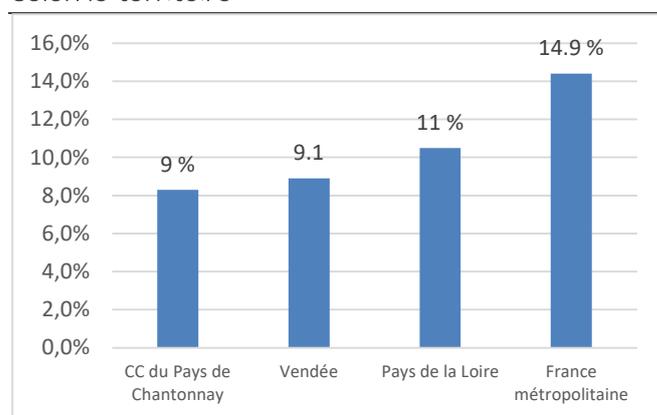
En 2021, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 22 030 euros pour le Pays de Chantonay. Elle est inférieure à tous les territoires de référence. Cette même année, la part des ménages fiscaux imposés est de 43.8 %. Cette part est aussi inférieure à tous les territoires de référence.

Indicateurs de revenus selon le territoire en 2021

	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) Année 2021	Part des ménages fiscaux imposés en % Année 2021
CC du Pays de Chantonay	22 030	43.8
Vendée	22 790	50.2
Région Pays de la Loire	23 050	51.8
France métropolitaine	23 080	53.4

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa

Le taux de pauvreté du référent fiscal en 2021 selon le territoire



En 2021, le taux de pauvreté est de 9 % au sein du Pays de Chantonay. Ce taux est proche de celui du département (9.1 %) mais inférieur à ceux de la région (11 %) et du niveau national (14,9 %). Source : INSEE - 2021



DEFINITION selon l'INSEE

Le taux de pauvreté est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil des 60% de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

2. Synthèse du portrait de territoire

	+ 0.6 %	LE TAUX D'ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION ENTRE 2015 et 2021 : ⇒ UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE
	6 %	LE TAUX DE NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA CCPC en 2019 : ⇒ UN TERRITOIRE ATTRACTIF
	19.6 %	PART DES 0 à 14 ans sur le TERRITOIRE en 2021 (16.9% au niveau du département) : ⇒ UNE POPULATION JEUNE
	29.1 %	PART DES FAMILLES AVEC ENFANTS SUR LE TERRITOIRE en 2021 (24.9 % au niveau départemental) : ⇒ DE NOMBREUSES FAMILLES AVEC ENFANTS
	19 %	PART DES FAMILLES MONOPARENTALES allocataires CAF avec enfants sur la CCPC : ⇒ <i>DES FAMILLES MONOPARENTALES EN HAUSSE</i>
	23.5 %	Les ouvriers font partie des CSP les plus représentatives (après les retraités) sur le territoire en 2021 (16.2% sur le département) : ⇒ <i>UNE POPULATION OUVRIERE</i>
	74.9 %	PART DES ACTIFS OCCUPES QUI SONT EN CDI ⇒ UNE POPULATION AVEC UN EMPLOI STABLE
	47.2 %	PART DES EMPLOIS DANS LE COMMERCE, LE TRANSPORT ET LE SERVICE MAIS AUSSI DANS L'AGRICULTURE (14.3%) et L'INDUSTRIE (12.3%)
	88.5%	TAUX D'UTILISATION DE LA VOITURE DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL : ⇒ UNE DEPENDANCE FORTE A LA VOITURE
	5.1 %	TAUX DE CHOMAGE sur le territoire en décembre 2022 : ⇒ UN TERRITOIRE PROCHE DU PLEIN EMPLOI
	22 030 €	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) en 2021 (22 790 € sur le département, 23 080 € en France) : ⇒ UNE POPULATION AVEC DES REVENUS PLUS FAIBLES QUE LA MOYENNE

3. Les champs d'action de la CTG approfondis

A - L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Définition de la petite enfance: La petite enfance désigne une étape du développement humain de la naissance à l'entrée à l'école. Elle correspond aux enfants âgés de 0 à 3 ans

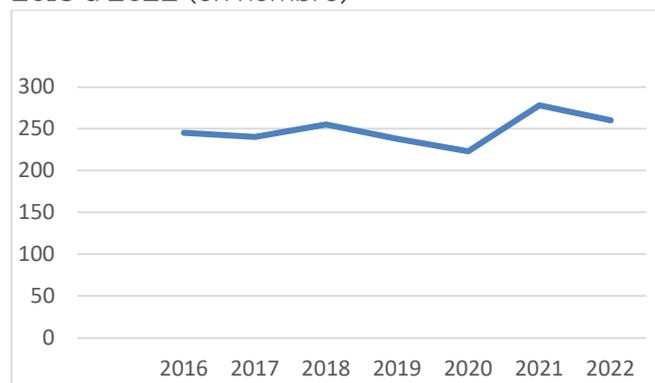
Après une baisse des naissances entre 2018 et 2020, on note une progression en 2021, ce qui implique pour 2024, une arrivée importante d'enfants âgés de 3 ans.

En 2022, on note une nouvelle baisse des naissances sur le territoire avec une tendance à l'identique pour l'année 2023.

En 2022, 260 naissances ont été enregistrées sur le territoire contre 255 en 2008.

La courbe des naissances sur le territoire du Pays de Chantonnay est plus stable que celle du département qui est plutôt déclinante.

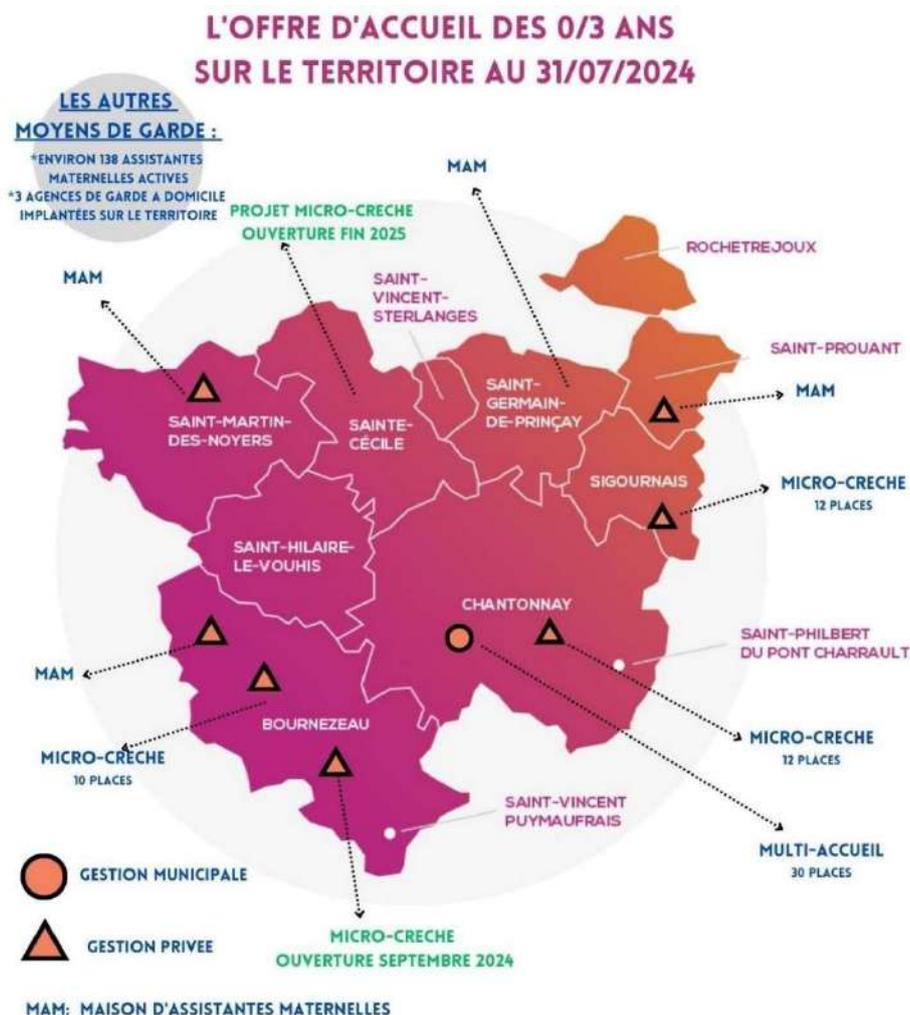
Total des naissances domiciliées sur le territoire de 2016 à 2022 (en nombre)



Source: INSEE – 2021 et communes du territoire

A la rentrée 2022, la part des deux ans scolarisés était de 19.9% sur le département de la Vendée, alors qu'elle était de 9.9% pour la France métropolitaine.

Ce taux joue nécessairement sur la mobilisation de l'offre d'accueil petite enfance du territoire, et ce d'autant plus que la part des 2 ans scolarisés à l'échelle du département est bien supérieure à celle constatée à l'échelle nationale.



L'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans sur le Pays de Chantonnay

- Les accueils collectifs :



O La micro-crèche « Les P'tits Bouts » de Bournezeau :

FONCTIONNEMENT : Structure privée d'une capacité d'accueil de 10 enfants
HORAIRES : du lundi au vendredi de 6h00 à 19h30

LE PERSONNEL : trois auxiliaires de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants et une animatrice petite enfance ainsi que deux professionnelles de la santé qui dirigent la structure.

O La micro-crèche « Les P'tits Babadins » de Bournezeau :



FONCTIONNEMENT : Structure privée d'une capacité d'accueil de 12 enfants
HORAIRES : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

LE PERSONNEL : Une auxiliaire de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants et deux animatrices petite enfance.

OUVERTURE SEPTEMBRE 2024

O La crèche « A Petits Pas » de Chantonnay

FONCTIONNEMENT : Structure municipale de la Ville de Chantonnay d'une capacité d'accueil de 30 enfants

HORAIRES : du lundi au vendredi de 7h15 à 19h15

LE PERSONNEL : 10 salariés.

TAUX DE REMPLISSAGE EN 2022 : Le multi accueil est fortement sollicité par les familles. Une sélection est donc réalisée à l'entrée par la commission communale (2/an) avec un choix qui se porte sur l'équilibrage des familles afin de favoriser la mixité sociale.

INFOS DIVERSES : Il travaille en lien étroit avec la PMI de Chantonnay (notamment pour les parents en difficulté), le centre de l'enfance ou encore le CAMPS (enfants en situation de handicap) pour l'accompagnement des familles. Un travail partenarial s'opère aussi avec l'accueil de loisirs municipal pour effectuer une transition douce.



O La micro-crèche « Bulles en Pagaille » de Chantonnay :

FONCTIONNEMENT : Structure privée d'une capacité d'accueil de 12 enfants

HORAIRES : Ouverture du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30

LE PERSONNEL : 5 personnes formées à la petite enfance

INFOS DIVERSES : structure très sollicitée par les familles qui ne peut pas répondre à toutes les demandes.



O La micro-crèche « Les P'tits BABADINS » de Sigournais :



FONCTIONNEMENT : Structure privée d'une capacité d'accueil de 12 enfants

HORAIRES : du lundi au vendredi de 7h00 à 19h

LE PERSONNEL : 4 personnes formées à la petite enfance

AU TOTAL, au 31/07/2024, LES 4 ACCUEILS COLLECTIFS PERMETTENT DE RECEVOIR 64 ENFANTS DU TERRITOIRE.



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*De nouveaux projets d'accueil collectif sur le territoire qui offrent de nouvelles places.

*Des difficultés pour trouver un moyen de garde pour son enfant (pénurie)

⇒ Manque de places d'accueil

⇒ Difficultés avec les horaires atypiques (enfants baladés entre différentes personnes)

*Des aides financières apportées par la CAF pour la création de MAM, de crèches, de micro-crèches

*Une volonté politique de développer les offres d'accueil de la petite enfance

*Des liens qui se créent entre les partenaires de la petite enfance sur le territoire

*50.3 % des familles interrogées souhaitent que la CCPC soutienne la création de structures collectives d'accueil de la petite enfance et 38.2 % qu'elle développe l'offre d'accueil en horaires atypiques.

- Les accueils individuels :

On recense en 2023 138 Assistantes maternelles actives sur le territoire du Pays de Chantonay dont 2 MAM à Saint-Martin-des Noyers et Saint-Prouant. En 2024, création de 2 nouvelles MAM à Saint-Germain-de-Prinçay et à Bournezeau.

Evolution du nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire en 2023

	Accueil individuel		
	2021	2022	2023
Assistantes maternelles en activité	151	148	138
dont pour les 2 MAM	4	4	7
TOTAL PLACES D'ACCUEIL THEORIQUES	561	551	488

Depuis quelques années, le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de diminuer avec une moyenne d'âge qui augmente progressivement. Elles sont passées de 184 en 2020 à 138 en 2023.

Le nombre de nouvelles assistantes maternelles ne compense pas celles ayant stoppé leur activité et 48.6% des professionnelles ont plus de 55 ans.

AU TOTAL, LE NOMBRE DE PLACES THEORIQUES EN ACCUEIL INDIVIDUEL EST DE 488 SUR LE TERRITOIRE en 2023

Certaines assistantes maternelles sont regroupées afin de partager leurs connaissances et organiser des activités d'éveil grâce à un local mis à disposition par les mairies. On retrouve :

- Brin d'Eveil : association affiliée UFNAFAAM intervenant en majorité sur le Pays de Chantonay et regroupant 78 assistantes maternelles adhérentes réparties sur toutes les communes du Pays de Chantonay.

- Au Pays des Choupinoux : Maison d'Assistantes Maternelles de Saint-Martin-des-Noyers. Elle regroupe 4 assistantes maternelles et permet grâce au roulement de répondre aux demandes de garde spécifiques (avant 7h et après 19h),

- Les Petits Zouzous: Maison d'Assistantes Maternelles de St Prouant qui regroupe 3

assistantes maternelles – Ouverture en janvier 2023.

- Dans ma Bulle: Maison d'Assistantes Maternelles de Saint-Germain-de-Prinçay regroupe 3 assistantes maternelles. C'est la commune de Saint-Germain-de-Prinçay qui a aménagé les locaux et qui loue le bâtiment.

- ô petit moulin: Maison d'Assistantes Maternelles de Bournezeau qui regroupe 3 assistantes maternelles

- Les Vouhis-Vouhis : association regroupant 5 assistantes maternelles de Saint-Hilaire-le-Vouhis.



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Un non-renouvellement des assistantes maternelles sur le territoire

*Des jeunes intéressés par le métier d'assistant maternel

Des associations d'assistantes maternelles du territoire (qui proposent des temps d'animations toutes les semaines dans les communes) et qui rencontrent des difficultés à trouver de nouveaux bénévoles

*Des difficultés pour trouver un local pour la création d'une MAM

*47.8% des familles souhaitent que la CCPC soutienne et accompagne les assistantes maternelles

- La garde à domicile :

Certaines familles préfèrent faire appel pour la garde de leurs enfants à des entreprises d'aide à domicile comme :

- L'ADMR
- Bien dans ma Maison
- Actif Emploi

Ce mode de garde est apprécié des parents qui n'ont pas besoin d'aller récupérer leur(s) enfant(s) chez une assistante maternelle ou dans un accueil collectif. Cela permet aussi de respecter le rythme de vie des enfants qui sont dans leur environnement familial. Cependant, les parents ont davantage recours à ce mode

de garde pour des besoins spécifiques (horaires atypiques du secteur de l'industrie très présents en Pays de Chantonnay) ou en cas d'urgence (imprévus professionnels, hospitalisation, rendez-vous, enfant ou assistante maternelle malade...). Le tarif horaire est plus élevé que celui en crèche ou chez une assistante maternelle

- **LE RELAIS PETITE ENFANCE, au service des familles et des professionnels de la petite enfance :**

Depuis 2020, un RPE a été mis en place par la Communauté de Communes sur le territoire du Pays de Chantonnay.

Le Relais Petite Enfance est un service destiné aux professionnels, futurs professionnels de l'accueil individuel et aux familles.

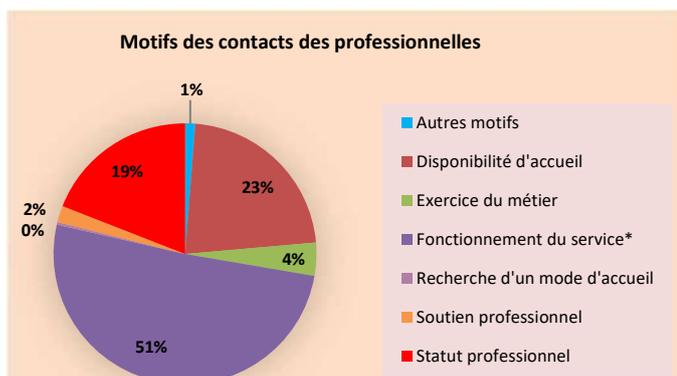


Ses missions sont :

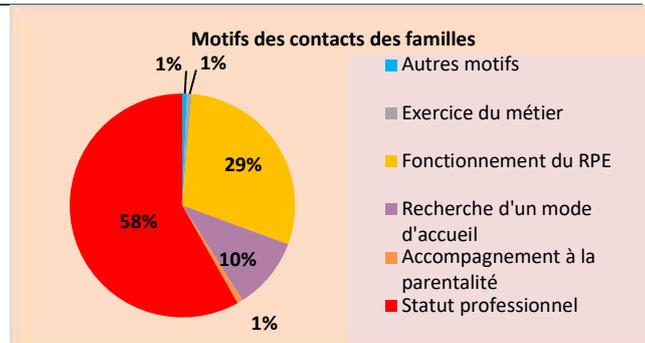
- D'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et les informer sur les démarches administratives liées à l'embauche d'un professionnel de l'accueil individuel.
- D'accompagner les professionnels dans l'exercice de leur métier en leur proposant des temps d'animations et d'échanges professionnels et en favorisant le départ en formation continue.

Le relais a accompagné en 2023 en rendez-vous ou au téléphone 262 familles et 119 assistantes maternelles.

Motifs de contacts des professionnelles au RPE



Motifs de contacts des parents au RPE



Les assistantes maternelles contactent surtout le RPE pour s'inscrire (fonctionnement du service*) aux animations tandis que les parents les contactent principalement pour avoir des informations sur les questions juridiques liées au contrat de travail.



Les activités d'éveil proposées sur le territoire

- Le RPE organise des matinées d'éveil et des soirées thématiques, afin de rompre l'isolement des professionnelles, favoriser les échanges entre elles et leur apporter des outils et des connaissances théoriques.



L'AVIS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Un RPE dynamique qui a bien pris sa place sur le territoire et qui répond aux attentes des familles et des assistantes maternelles, mais pas toujours bien identifié de tous.

*Le RPE n'est pas reconnu comme lieu d'accompagnement à la création de projets d'accueil collectif (MAM, micro-crèche...),

* Travailler sur la promotion du métier d'assistant maternel.

*Un RPE qui se déplace sur toutes les communes du territoire.

*46.8% des familles interrogées souhaiteraient plus d'activités d'éveil pour les enfants et 27.2%, être plus accompagnées dans leurs recherches de mode de garde.

En 2023, 89 animations ont été proposées aux professionnelles par le RPE en itinérance sur l'ensemble du territoire :

- o 59 matinées classiques
- o 5 ateliers artistiques et culturels –
- o 7 matinées motricité
- o 12 matinées psychomotricité avec Mathieu BELAUD, psychomotricien
- o 5 spectacles

3 soirées thématiques ont été proposées en 2023 aux professionnels et aux parents comme le droit à la formation continue, une soirée bien-être et partage, ainsi que 6 soirées d'analyse des pratiques professionnelles.

- Des matinées d'éveil organisées par les assistantes maternelles des communes qui se regroupent dans un local mis à disposition par la mairie.
- Une expérimentation d'un Lieu de partage Parents-Enfants en itinérance depuis janvier 2023 sur le territoire, expérimentation portée par la CAF et le RPE pour les familles et enfants de 0 à 4 ans.
- Association Lire et Faire Lire : programme national appelant les personnes de 50 ans et plus à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. L'association organise notamment des groupes de lecture 1 fois tous les 15 jours au sein de la MDSF de Chantonnay.
- Les bébés lecteurs : séances de lecture à destination des tout-petits organisées dans les bibliothèques du territoire par le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonnay
- Les jeux et parcs en accès libre : des aires de jeux pour les tout-petits sont disponibles dans plusieurs communes.
- Les bébés nageurs : activité organisée



par le centre aquatique « l'Odysse » du pays de Chantonnay.

- Des ateliers d'éveil musical et spectacles proposés 2 fois par an en collaboration avec le service culturel de la collectivité. Ces projets font partie du CLÉA (contrat local d'éducation artistique et culturelle) signé avec la DRAC, l'Education nationale et la Direction de l'enseignement catholique de Vendée.
- La PMI organise 1 mardi par mois, un temps d'échanges parents-enfants dans ses locaux à Chantonnay.
- Premières Pages : dispositif mis en place par le Département de la Vendée en 2018 qui permet d'offrir un livre aux familles des nouveaux nés dans l'objectif de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge.

REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

- *L'intérêt de la mise en place d'un lieu de partage parents-enfants en itinérance depuis janvier 2023 qui répond aux besoins des familles.
- *Arrivée sur le territoire d'une nouvelle population isolée (sans relais).
- *De plus en plus de mamans isolées qui ont besoin d'accompagnement, de soutien.
- *Des ateliers d'éveil et des spectacles de qualité appréciés des familles.
- *41% des familles interrogées souhaiteraient que soit mis en place un lieu d'accueil et d'écoute pour les parents.

LA PETITE ENFANCE EN RESUME

LES FORCES

- Un territoire dynamique avec une volonté politique de développer les offres d'accueil de la petite enfance,
- Un RPE itinérant connu et reconnu,
- Une expérimentation d'un lieu de partage parents-enfants qui répond aux attentes.

LES FAIBLESSES

- Un territoire avec une fort taux d'assistantes maternelles de + de 55 ans (48.6 %),
- Une seule structure « Petite enfance » PSU (Prestation de Service Unique),
- Des difficultés pour les parents à trouver un mode de garde.

OPPORTUNITES

- Des aides possibles pour la mise en place de modes d'accueil et pour la création d'un LAEP,
- Des jeunes intéressés par les métiers de la petite enfance.

MENACES

- Un manque de renouvellement des assistantes maternelles (beaucoup de départs à la retraite),
- Plus de parents qui restent à la maison pour garder leur enfant en bas âge,
- Une courbe des naissances en baisse depuis 2021 sur le territoire.

B - LES SERVICES ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

L'enfance correspond dans notre étude aux enfants âgés de 3 à 10 ans, c'est-à-dire scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

La jeunesse correspond aux enfants de 11 à 17 ans.

La population scolarisée qui habite le territoire du pays de Chantonnay est de :

* 2 503 enfants entre 2 et 10 ans.

* 2 233 enfants entre 11 et 17 ans.

DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES de la maternelle au lycée répartis sur le territoire

Les écoles maternelles et élémentaires :

Le Pays de Chantonnay dispose de 24 écoles dont 21 maternelles, 21 élémentaires et une école en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre les communes de Saint-Vincent-Sterlanges (CMI et CM2), Sigournais (CP, CE1, CE2) et Saint-Germain-de-Prinçay (maternelles).

A l'exception de Saint-Hilaire-le-Vouhis, toutes les communes du Pays de Chantonnay possèdent une école privée et une école publique.

Généralement, c'est l'école privée qui regroupe le plus d'enfants.

Le territoire possède également deux institutions catholiques : une à Puybelliard sur la commune de Chantonnay et appartenant à la Fraternité sacerdotale St PIE X, hors contrat, et une autre à Sainte Cécile sous contrat avec l'Education nationale et accueillant des enfants du primaire au lycée.

Au sein des écoles, on retrouve au moins une association de parents d'élèves (Amicale Laïque dans le public et APEL/OGEC dans les écoles privées).

Les établissements secondaires :

Sur le territoire, nous recensons :

- 2 collèges :

*Collège St Joseph (privé) accueillant plus de 800 élèves avec une section ULIS facilitant

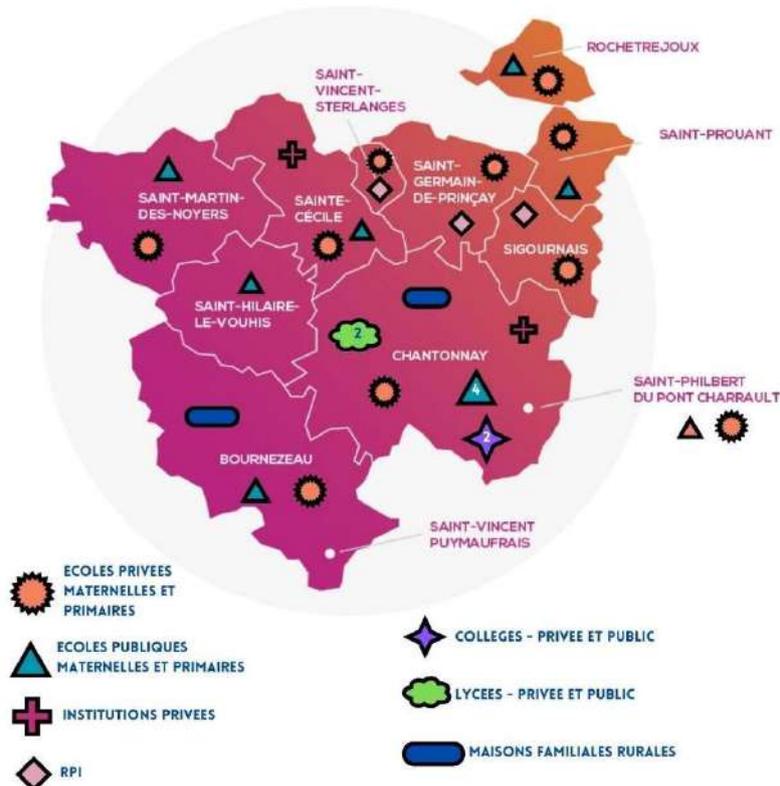
l'inclusion scolaire.

*Collège René COUZINET (public) accueillant plus de 500 élèves avec une section ULIS et SEGPA.

- 2 lycées :

*Lycée Sainte Marie (privé) accueillant plus de 950 élèves. Il propose un internat, des formations générales, technologiques et/ou professionnelles notamment dans les secteurs

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE



de la santé et du social. Une classe ULIS PRO facilite l'inclusion professionnelle des élèves en difficulté.

*Lycée Georges CLEMENCEAU (public) accueillant environ 350 élèves. Il propose un internat et des formations générales et technologiques.

- 2 Maisons Familiales Rurales

*Chantonnay : la MFR propose une 3^{ème} et 4^{ème} d'orientation ainsi que des formations professionnelles dans le domaine du service à la personne et de la petite enfance.

*Bournezeau : la MFR propose une 4^{ème} et 3^{ème} d'orientation ainsi que des formations professionnelles dans le domaine agricole notamment équestre.

Toutes les formations de l'enseignement général du second degré se situent donc à

Chantonnay à l'exception de la MFR spécialisée « équitation » qui se situe à Bournezeau.

Pour rejoindre les collèges et lycées un transport scolaire existe sur l'ensemble du Pays de Chantonnay. Il est géré par la Région Pays de la Loire mais délégué plus localement au département puis aux collectivités territoriales locales pour les aspects techniques.

Concernant les études spécifiques (hors secteur social) et les études supérieures le territoire ne présente pas d'offre mais dispose d'une offre complète et diversifiée sur la Roche-sur-Yon, Les Herbiers, Nantes ou Angers. Les jeunes qui choisissent de poursuivre leurs études sont donc amenés à quitter le territoire.

Des restaurants scolaires sont proposés sur toutes les communes avec des gestions municipales ou associatives. Dans le cadre du PAT (Plan Alimentaire Territorial), chaque restaurant scolaire participe au développement d'une alimentation de qualité et durable.

L'aide aux devoirs et à la scolarité : différents dispositifs sont mis en place dans le cadre des établissements scolaires et certains accueils périscolaires proposent aux enfants de faire leurs devoirs après l'école.

destination des scolaires (de la maternelle au lycée), selon 4 parcours :

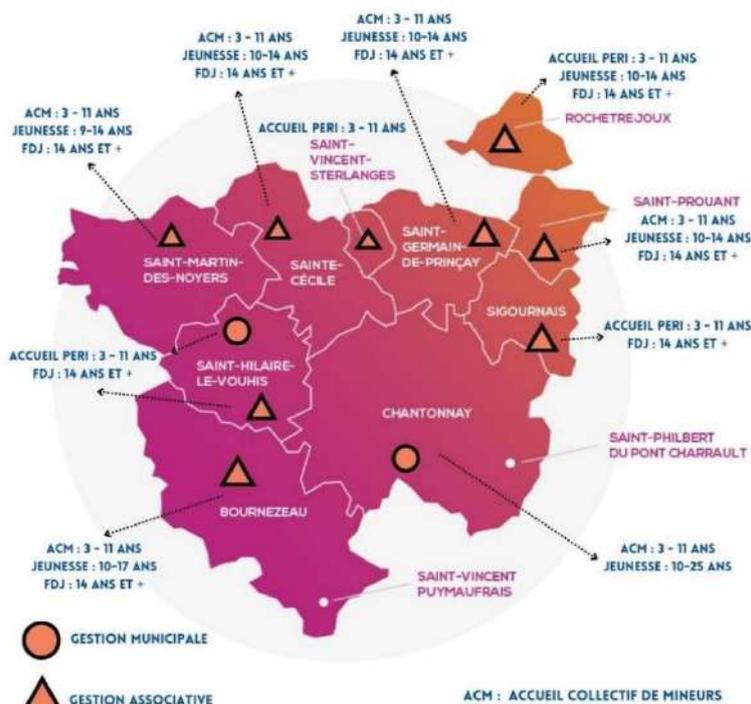
Parcours culturel et artistique autour du musée numérique de la Micro-Folie, d'une résidence d'artiste et du réseau de lecture publique.

Parcours Avenir avec une aide sur l'orientation et la recherche d'emploi.

Parcours éducatif de santé : centre aquatique et programme Savoir rouler à vélo.

Parcours engagement citoyen avec une éducation à l'environnement et à la citoyenneté.

L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE - JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

- *De nombreux établissements scolaires (publics ou privés) sur le territoire de la maternelle au lycée, qui laissent le choix aux familles.
- *Des grandes disparités face aux devoirs avec une baisse de la réussite scolaire.
- *Une offre éducative en direction des scolaires qui se développe.

UNE OFFRE DE LOISIRS EDUCATIFS DIVERSIFIEE

Un maillage de l'offre de loisirs éducatifs sur le territoire, portée par les communes et leurs partenaires associatifs, couvrant les différentes tranches d'âge et l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires.

○ Les accueils périscolaires :
Chaque commune du territoire propose un accueil périscolaire avant et après l'école et permet aux parents qui en ont besoin de laisser leur(s) enfant(s) à partir de 7h le matin et jusqu'à 19h le soir. Ces accueils ont des tarifs

UNE OFFRE EDUCATIVE à destination des scolaires

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay propose une offre éducative à

encadrés par la CAF en fonction des revenus des familles.

2 accueils périscolaires ont une gestion municipale et 9 ont une gestion associative (dont 8 sont affiliés à la fédération Familles

Rurales, très implantée sur le territoire).

○ Les accueils de loisirs :

Ces structures proposent des temps d'activités pour les enfants entre 3 et 11 ans, les mercredis, pendant les petites et grandes vacances scolaires. On en compte 6 répartis sur le territoire :

- Accueil de Loisirs « Planète Gribouille » de la ville de Chantonnay,
- 5 accueils de loisirs gérés par les associations locales « Familles Rurales ». Les communes de Sigournais et de Rochetrejoux n'ont pas d'accueil de loisirs sur leur commune mais sont rattachées aux accueils de loisirs de Saint-Germain-de-Prinçay et de Saint-Prouant depuis quelques années.



Seules les communes de Saint-Vincent-Sterlanges et Saint-Hilaire-le-Vouhis n'ont pas d'accueil de loisirs.

○ Les sections pré-ados :

Les accueils de loisirs Familles Rurales étant déclarés auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) pour la tranche d'âge 3/17 ans, ils ont choisi de proposer des activités à la carte pour les pré-ados.

En fonction des communes, ce service est diversement développé et les activités plus ou moins nombreuses. Des disparités sont à noter en fonction du temps « jeunesse » imparti à l'animateur, du budget de l'accueil de loisirs et des besoins de la commune et des jeunes.

Par exemple, l'association « Familles Rurales » de Bournezeau propose un panel très varié d'activités aux jeunes de la commune.

Même si les tarifs appliqués sur les activités jeunesse sont soumis aux revenus des familles, ils peuvent paraître tout de même assez élevés en fonction des activités proposées et des sections.

○ Les foyers des jeunes :

Le territoire compte 8 foyers des jeunes associatifs, non déclarés auprès du SDJES et gérés conjointement par un bureau de parents et un bureau de jeunes.

Les plus de 14 ans peuvent ainsi se retrouver dans un lieu convivial mis à disposition par la commune et mettre en place des projets d'animation culturelle et de loisirs via des



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Une population jeune et dynamique.

*Une offre de loisirs développée sur le territoire avec dans la plupart des communes : ACM, périscolaire, accueil/foyer des jeunes, écoles...

⇒ Des lieux identifiés pour les enfants de 3 à 17 ans

*Des activités pré-ados pas toujours connues de toutes les familles et jeunes.

*Un tissu associatif développé et de beaux équipements pour les enfants et les jeunes.

*Des jeunes qui ont envie de faire des choses !

*Une grande disparité des actions jeunesse sur le territoire et un manque de concertation, de coordination, d'échanges entre les structures et avec les projets municipaux.

*Problème de mobilité des jeunes pour réaliser des activités sur les différentes communes : éloignement culturel, manque d'ouverture territoriale. Difficulté à se déplacer sur la Roche pour des RDV.

*Une forte part d'ouvriers avec des revenus modestes ainsi qu'une hausse importante des familles monoparentales : précarité de la population

⇒ Difficulté d'accès pour certaines familles aux ACM et aux activités jeunesse (les enfants sont laissés très jeunes seuls à la maison)

⇒ Difficulté des associations à équilibrer leur budget sans trop en demander aux familles

*Peu d'actions de prévention sur le territoire à destination du public jeunesse et de leurs parents

*Manque de réseau entre les agents de collectivité (ATSEM, agents d'accueil de loisirs et petite enfance, agents de restaurant scolaire...) et de formations pour les aider dans leurs postures professionnelles.

*61% des familles interrogées souhaiteraient plus d'équipements et d'espaces de jeux, ainsi que 38% des espaces conviviaux pour les jeunes.

actions d'autofinancement. Les foyers des jeunes contribuent à la dynamique locale des différentes communes.

Il y a très peu de liens entre ces différents foyers des jeunes.

La commune de Chantonnay dispose d'un espace jeunesse communal « LE REP'@IRE ».

Il accueille les jeunes de 11 à 25 ans, habitant ou scolarisés à Chantonnay, en période scolaire et pendant les vacances.

Encadrée à l'année par 2 animateurs, cette structure installée en plein centre-ville propose de nombreuses activités et séjours tout au long de l'année à des tarifs abordables pour toutes les familles.

Depuis de nombreuses années, une association Intercommunale « FAMILLES RURALES » - LOISIRS EN LIBERTE propose pendant l'été des activités à la carte pour les jeunes du territoire de 12 à 16 ans.

Elle répond particulièrement à la demande des jeunes des petites communes ayant moins de propositions telles que Saint-Germain-de-Prinçay, Rochetrejoux, Sigournais et Saint-Prouant.

Néanmoins, en 2023, aucune activité n'a été proposée aux jeunes par manque de personnel qualifié pour les encadrer.

DES ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES à destination de l'enfance et de la jeunesse

De nombreux équipements et associations dynamisent le territoire, notamment :



24 Le territoire est labellisé « TERRE DE JEUX » dans le cadre des Jeux Olympiques de PARIS en 2024

- Au niveau sportif : l'ODYSS, centre aquatique intercommunal inauguré en 2022, des salles de sport, stades, pistes d'athlétisme, cours de tennis, skate-park, piste de BMX, de rollers, City-parcs, boulodromes. De nombreuses associations sportives proposent des activités pour tous.



- Au niveau culturel : chaque commune dispose d'une bibliothèque et d'une salle des fêtes.

Un cinéma, une salle de spectacle, des écoles de musique (3) mais aussi des sites patrimoniaux et touristiques sont repartis sur le territoire.

Le réseau des bibliothèques intercommunal gère le fonds documentaire de l'ensemble des bibliothèques des communes et propose en lien avec les bénévoles des activités variées et pour tous les publics tout au long de l'année.

Dans le cadre du CLEA, des projets sont mis en place pour les jeunes : par exemple des stages de Hip Hop en 2022 et 2023, et un projet avec la salle de musiques actuelles le Quai M en 2025.



Un projet de Médiathèque intercommunale est lancé. Tête du réseau de lecture publique, elle ouvrira ses portes au public en 2027 sur le site de l'actuelle bibliothèque de Chantonnay.

Quelques communes du territoire proposent aux jeunes le dispositif « Argent de poche » qui permet aux jeunes de s'impliquer dans le fonctionnement de leur commune avec des missions à la demi-journée ou à la journée pendant les vacances scolaires. L'association « L'outil en main » permet également à des enfants de 9 à 13 ans de découvrir une douzaine de métiers, tous les mercredis après-midi.



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Un large choix d'activités sportives et culturelles pour les jeunes, mais un manque d'activités estivales.

*34 % des familles interrogées souhaiteraient trouver plus d'activités autour du culturel et de l'environnement.

*28% des familles souhaitent la mise en place de plus de dispositifs citoyens.

*Le réseau des bibliothèques et le centre aquatique l'ODYSS sont connus et utilisés par les familles du territoire.

L'ENFANCE / JEUNESSE EN RESUME

LES FORCES

- Une population jeune et dynamique,
- Une offre éducative développée sur le territoire avec dans la plupart des communes : ACM, périscolaire, accueil/foyer des jeunes, écoles...
- De nombreux établissements scolaires de la maternelle au lycée.

LES FAIBLESSES

- Problématique de mobilité des jeunes,
- Précarité des familles,
- Une grande disparité des actions jeunesse sur le territoire et un manque de concertation, de coordination, d'échanges entre les structures et avec les projets municipaux,
- De grandes disparités face aux devoirs avec un risque de baisse de la réussite scolaire.

OPPORTUNITES

- Le plan de mobilité simplifié mis en place par la Communauté de communes en 2023,
- Des communes qui proposent des actions pour les jeunes,
- L'ouverture d'une médiathèque intercommunale en 2027 à Chantonay.

MENACES

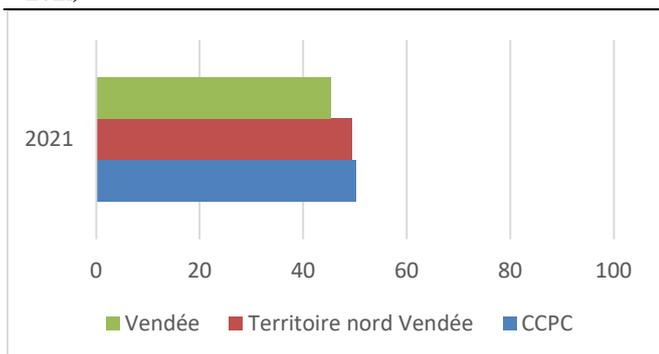
- La fermeture de structures associatives qui rencontrent des difficultés à équilibrer leur budget et à renouveler leurs bénévoles,
- Des jeunes qui s'isolent, des familles en précarité non-utilisatrices des structures jeunesse par manque de moyens financiers.

C - LA PARENTALITE

Pour rappel, au sein de la CC du Pays de Chantonay, les couples avec enfants représentent 29 % des ménages. Ce taux est supérieur aux territoires de référence.

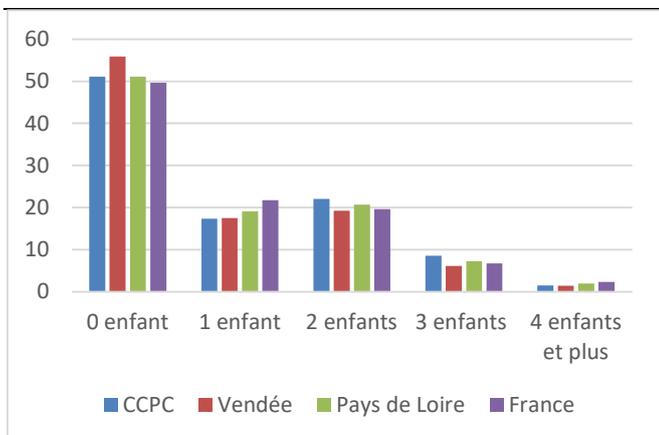
En 2021, les familles monoparentales représentent 8.8 % des ménages, (19% des familles allocataires CAF avec enfants) soit un taux plus important qu'au niveau du département (6.5 %) et de la région, mais inférieur au taux national (9.7 %).

Taux de couverture CAF en % en 2021 (Données CAF - 2021)



En 2021, le taux de couverture CAF (c'est-à-dire le % d'allocataires ayant une prestation versée par la CAF de la Vendée) est de 50.3 % contre 45.4 % sur le département. Ce taux est en évolution de 6% entre 2018 et 2021. Ce pourcentage d'évolution est légèrement inférieur au taux départemental (8%). Ce sont les communes de Saint-Vincent-Sterlanges et de Saint-Hilaire-le-Vouhis qui ont les taux de couverture CAF les plus importants du territoire avec 53.8% et 51%, Saint-Germain-de-Prinçay étant le plus bas avec 43.8 %.

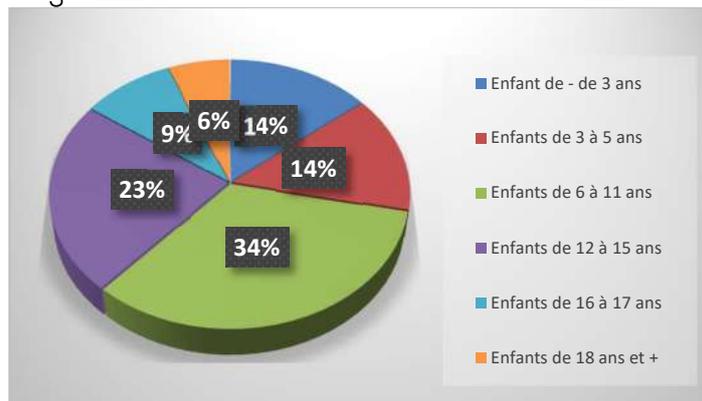
Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans en 2021



En 2021, 22 % des familles ont 2 enfants sur le territoire et 8.5 %, 3 enfants soit un pourcentage plus

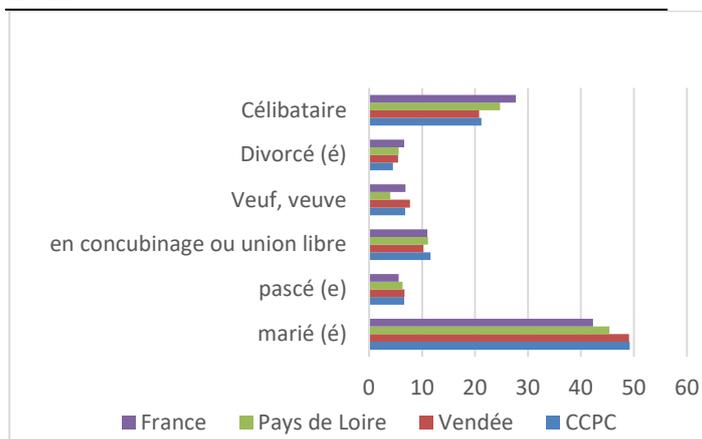
important par rapport au département de la Vendée, de la région ou de la France.

Nombre d'enfants allocataires CAF par tranche d'âges sur le territoire en 2021



En 2021, on note que le territoire est composé de 34% d'enfants entre 6 et 11 ans allocataires CAF et de 23% de 12/15 ans. Cette répartition est similaire aux chiffres départementaux.

Personnes de 15 ans ou plus par statut marital en 2021



En 2021, on note que les habitants de la Communauté de Communes sont à 49.2 % mariés contre 42.3% en France,

Le pourcentage de personnes divorcées est plus bas avec 4.5 % contre 6.6 % en France.

DES DISPOSITIFS et RESSOURCES POUR SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE SUR LE TERRITOIRE

Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité : « La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose

un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

*Le Réseau parentalité du territoire et ses actions

Le 23 mai 2022, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée ont lancé officiellement le Réseau Parentalité.



L'objectif de ce réseau est de soutenir les familles dans leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoir-faire, leurs ressources et en les associant à la création de projets. Renforcer l'interconnaissance des acteurs de la parentalité, réfléchir et échanger sur les problématiques rencontrées, soutenir les initiatives déjà engagées sont les priorités du réseau.

Il s'adresse à tous les acteurs de la parentalité du territoire : parents, associations, collectivités, professionnels de la petite enfance, enfance, jeunesse, éducation nationale...

De nombreux projets sont mis en place tout au long de l'année comme :

- La JOURNÉE DES FAMILLES
- UN LIEU de PARTAGE PARENTS - ENFANTS - Un lieu de partage itinérant qui se déplace chaque mois sur les communes du territoire !
- Des conférences / débats autour de thématiques « Parentalité »
- Des ateliers « Ressources » pour les parents autour de thématiques diverses
- Des ateliers Parents-Enfants...

*Un site unique pour les parents en Vendée La Caisse d'Allocations Familiales et ses



partenaires proposent un site unique en Vendée www.etreparent85.fr qui permet aux familles de retrouver toutes les informations relatives à la parentalité et à la famille, ainsi que tous les événements proposés sur le département.

*Des permanences de la Maison Départementale des Adolescents (MDA)

La Maison Départementale des Adolescents (MDA) est un lieu de ressource, d'accueil, d'écoute, de soutien, d'accompagnement et de prévention pour les adolescents. Elle s'adresse aux adolescents de 11 ans (entrée au collège) à 21 ans et à leurs parents.



En partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, la MDA est présente, sur rendez-vous, 1 mercredi sur 2 de 10h à 18h, espace Sully à Chantonnay. C'est un service GRATUIT.

*La Maison Départementale des Solidarités et de la Famille

La Maison Départementale des Solidarités et de la Famille accompagne les familles dans leur vie quotidienne en matière de santé, handicap, prévention, aide à la parentalité et à l'éducation, changements familiaux... Elle abrite le Service de Protection Maternelle Infantile (PMI), qui organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. C'est un service gratuit.

*La travailleuse sociale de la CAF

La CAF accompagne les personnes lors d'événements familiaux : une séparation, le deuil d'un enfant ou d'un parent, une première naissance ou une naissance multiple, un enfant gravement malade/accidenté ou en situation de handicap, un impayé de loyer... Ces événements amènent parfois la famille à réorganiser son quotidien, à se reloger, à

repenser les places et rôles de parents, à trouver des solutions de garde pour les enfants ou encore à aménager sa vie professionnelle... Une équipe de travailleurs sociaux de la Caf de la Vendée accompagne les familles ou le parent seul ayant un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans et étant allocataire CAF. Des rendez-vous sont assurés à Chantonnay.

*AREAMS (Médiation Familiale)

La médiation familiale est une aide à la communication familiale et à la gestion du conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. Les médiations proposées s'exercent dans le cadre judiciaire ou à la demande des personnes. Un bureau est mis à disposition par la Ville de Chantonnay à l'espace Sully et permet d'accueillir les familles qui en font la demande sur RDV.

***Un groupe intercommunal porté par la Fédération Familles Rurales autour de la parentalité.**

En 2010, un groupe de parents a été créé sur le Pays de Chantonnay, avec pour objectif de réunir des parents autour d'une thématique et des actions. Ainsi, diverses actions ont pu être mises en place comme des conférences, une journée pour les enfants... Depuis 2021, le groupe n'a pas retrouvé sa dynamique et seulement quelques mamans de l'association Familles Rurales de Saint-Prouant ont pris le relais et proposent des activités pour les familles sur leur commune comme des ateliers adultes autour du mandala, des ateliers cuisine enfants-parents...

***Des actions ponctuelles proposées dans les établissements scolaires.** Les établissements scolaires via les associations de parents d'élèves organisent ponctuellement des actions en lien avec la parentalité comme des soirées conférences, des cafés-parents...

***Des indépendants formés au « bien vivre sa parentalité ».** Sur le territoire, de nombreux professionnels formés peuvent accompagner les parents et les guider en collectif mais aussi

en individuel...

REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :



*Des permanences de la MDA bien investies et reconnues pour les jeunes à partir de 11 ans.

*Une dynamique enfance/jeunesse existante.

*Un REAAP Local dynamique qui répond aux besoins des familles du territoire.

*Une réflexion en cours sur la mise en place d'ateliers d'échanges entre parents avec la MDA.

*Manque de lieux pour les 4/11 ans : soutien à la fonction parentale/prévention.

*Pas de possibilité pour garder les enfants lors de réunions en soirée.

*Manque d'un promeneur du Net sur le territoire.

*Des difficultés à mobiliser les parents autour des thématiques « jeunesse ».

*On constate une difficulté d'accès à un soutien psychologique. Comment mieux accompagner les parents ?

*De + en + de mamans isolées qui ont besoin d'accompagnement, de soutien.

*Arrivée sur le territoire d'une nouvelle population isolée (sans relais).

*Des familles qui plébiscitent à 55% des moments d'échanges entre parents, à 50 % des activités parents-enfants et à 41 %, un lieu d'accueil, d'informations pour les parents.

*Les préoccupations des parents sont à 56% « l'accompagnement de votre enfant face aux phénomènes de groupe », 51%, « l'exposition aux écrans et leur utilisation » et à 50% « La relation avec votre enfant (autorité, place, confiance et

Paroles de parents....

« Il faudrait mettre en place des moments d'échanges, de partages pour palier l'isolement des familles monoparentales, pour sortir de son quotidien »

LA PARENTALITE EN RESUME

LES FORCES

- La création d'un REAAP local en 2022.
- Une expérimentation d'un lieu de partage parents-enfants qui répond aux attentes
- Les permanences de la Maison Départementale des Adolescents
- Des actions parentalité proposées tout au long de l'année

LES FAIBLESSES

- De plus en plus de familles monoparentales (isolement)
- Des difficultés d'accès des familles à un soutien psychologique,
- Des dispositifs de soutien à la parentalité existants sur le territoire mais pas forcément suffisants
- Manque de promoteurs du Net sur le territoire

OPPORTUNITES

- Des aides possibles de la CAF en matière de parentalité
- Des parents en demande d'ateliers, de lieu d'échanges

MENACES

- Pas de menaces identifiées à ce jour.

D- L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale est un axe constant de la politique des caisses d'allocations familiales, qui s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale.

Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Définition CAF

Le pays de Chantonnay ne possède pas d'équipements de proximité tel qu'un centre social ou un espace de vie sociale, mais des CCAS, un CIAS et aussi un riche tissu associatif contribuent à l'animation de la vie sociale.

DES CCAS et 1 CIAS qui animent les communes

***7 CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)** sont implantés sur le territoire.

Ils contribuent à l'animation de la vie sociale du territoire à travers diverses actions comme :

- « Brin de causette » sur la ville de Chantonnay qui a pour objectif de rompre l'isolement des aînés en proposant des portages de livres à domicile, des animations goûters, des visites de convivialité... avec l'aide de bénévoles et de jeunes du Lycée Sainte Marie.
- Programme SENIORS proposé chaque trimestre par le CIAS avec des activités variées pour les seniors.

DES LIEUX RESSOURCES pour les habitants

Le territoire n'a pas d'équipement de proximité tel un centre social ou un espace de vie sociale mais 2 lieux ressources sont mis à disposition des habitants.

*Le café Associatif

« FiloKafé » : Le café associatif a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2022 à St Philbert de Pont Charrault (commune associée à Chantonnay) sous l'impulsion d'un collectif d'habitants. Pendant plus de deux ans, ce collectif a échangé, a préparé son projet, a réalisé une enquête auprès de la population, est « aller vers les habitants » dans les villages et quartiers afin d'échanger sur le projet.



Il est rattaché à la Fédération des Foyers Ruraux de Vendée qui les accompagne sur leurs projets. Le lieu situé dans le bourg de la commune est ouvert à tous et est un lieu de rencontre, de partage, et d'échange. « On y boit, on y mange, on y discute, on y joue, on y crée, on y bricole... On vit le Village Ensemble !!!! » A travers son projet associatif, le Filokafé ambitionne de créer du lien entre les habitants, d'apprendre à se connaître, mais aussi de rompre l'isolement,

De nombreuses actions sont mises en place tous les mois comme : atelier fresque collective, atelier plantation, balade dans le village, chasse aux œufs, fête de la musique.....L'association fonctionne au quotidien avec des bénévoles.

***Terres d'avenir** : Implantée depuis 2019 au cœur de la ville de Chantonnay, Terre d'Avenir offre des services de mieux-être ainsi qu'un espace où les créateurs locaux peuvent exposer et vendre leur travail.

Au fil des années, l'équipe s'est constituée en association (2021) afin de valoriser l'aspect collectif et les valeurs qu'elle soutient : partage, entraide, transmission. Le tout dans un cadre bienveillant et respectueux du vivant et de l'humain.

Terre d'avenir répond aussi de plus en plus à un besoin de présence, d'écoute et de conseil lors de temps informels auprès de personnes en quête de liens et de sens.

UN RICHE TISSU ASSOCIATIF qui anime la vie locale

Le territoire est doté de nombreuses associations qui jouent un rôle primordial dans la vie locale des communes.

Les bénévoles sont nombreux au sein de ces associations mais de plus en plus difficiles à trouver.



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Une gratuité ou des tarifs réduits pour les actions culturelles de la CCPC.

*Un tissu associatif dynamique sur le territoire qui met en place des projets de lien social.

*Des communes et une Communauté de communes qui sont à taille humaine : + de solidarité et de lien humain.

*Un outil numérique itinérant (la Micro-Folie) qui permet de pallier l'absence de musée ou autres offres culturelles sur le territoire.

*Manque de coordination entre les associations sociales et culturelles.

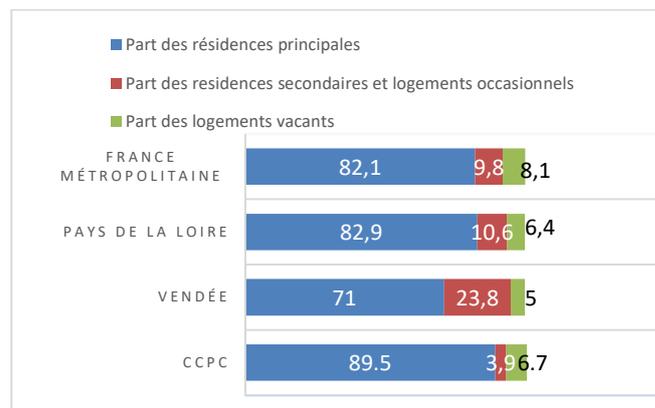
*Manque de lieu de convivialité, de partage permettant de lutter contre l'isolement notamment pour :

- Les personnes malades, en situation de handicap
- Les nouveaux habitants
- Les familles monoparentales

*Mutation du bénévolat (l'engagement du bénévole est de plus en plus difficile) : manque d'humain pour organiser du lien social. Comment s'adapter aux nouveaux besoins ?

E - LE LOGEMENT

Part des résidences principales et secondaires en 2021 selon les territoires en %



Source : Insee (RP 2021)

La part des résidences principales sur le territoire est plus importante (89.5%) que sur les autres territoires de référence. A contrario, les résidences secondaires sont peu nombreuses avec seulement 3.9% des résidences.

Par ailleurs, 91.6 % des logements du territoire sont des maisons (83.4 % sur le département de la Vendée) composées à 53.4 % de 5 pièces ou +.

75.1 % des habitants sont propriétaires de leur logement (contre 72.1% sur le département)



DEFINITION de l'INSEE

*Le Parc privé potentiellement indigne (PPPI) : associé à de faibles revenus, l'inconfort du logement permet d'estimer un parc privé potentiellement indigne (PPPI), occupé par des familles pouvant être en situation de pauvreté et de précarité.

En 2013, le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est constitué de 437 logements. Il représente 5 % des logements du territoire. Cette proportion est supérieure à celle de la région (3%).

Les logements sociaux

Au 31 décembre 2021, l'aide au logement représente 26 % des allocations versées par la CAF de la Vendée pour les habitants du territoire contre 31 % sur le département.

43% de ces aides concernent le parc locatif privé et 32 % le parc locatif public.

Entre 2018 et 2021, on note une baisse de 22% des allocataires de l'aide au logement (- 16 % sur le département)

F - L'ACCES AUX DROITS

« Accès aux droits » signifie que chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir. L'accès aux droits permet ainsi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées.

ESPACE LA FONTAINE, un lieu d'accueil numérique

Labellisée en janvier 2020, la structure France



France services

Services de Chantonnay est le résultat d'un partenariat renforcé entre la commune, la MSA, la Préfecture et les différents partenaires. Elle traduit une volonté d'accompagner la population et d'apporter une réponse à visage humain aux besoins des citoyens, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet.

Le réseau France Services permet à chaque usager de disposer d'une offre de proximité et de qualité et de procéder aux principales démarches administratives :

- Les remboursements de soins,
- Les indemnités journalières, la prévention santé,
- Les prestations familiales,
- La retraite,
- Les démarches auprès de Pôle emploi, de l'administration fiscale et de la Préfecture.

Le service est gratuit et permet également d'accéder en libre-service aux ordinateurs.

Les agents d'accueil renseignent, orientent et accompagnent vers un point numérique (ordinateur, imprimante, scanner...), permettant ainsi de réaliser les démarches en ligne sur les différents sites partenaires.

Des permanences d'organismes sont également réalisées au sein de France Services:

- Finances Publiques,
- Sécurité et santé au travail de la Mutualité Sociale Agricole,
- Retraite Carsat,
- Conciliateur de justice,
- Le Point Conseil Budget.

France Services est ouvert à tous les habitants du Pays de Chantonnay.

QUELQUES DONNEES - France Services Chantonnay 2022

**Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le lundi, mardi et mercredi.*

**4 523 contacts en 2022 soit en moyenne 16.16 usagers par jour.*

**80 % des usagers résident à Chantonnay,*

**85 % des contacts sont en présentiel,*

**51 % des demandes nécessitent un accompagnement individuel,*

**Les structures les plus sollicitées sont :*

- Les finances publiques,
- L'ANTS

** 38% des personnes fréquentant France Service ont plus de 62 ans.*

Deux conseillers numériques accompagnent les habitants du territoire :

- 1 conseiller sur Chantonnay, embauché par la commune
- 1 conseiller itinérant sur les 9 autres communes, embauché par la Communauté de communes

En collectif ou en individuel, ils accompagnent les habitants autour de différentes thématiques comme :



- Les bases des outils numériques (ordinateur, tablette, smartphone),
- Naviguer en sécurité sur Internet,
- Organiser ses documents (photos, documents...),
- Installer des applications sur smartphone ou tablettes,
- Envoyer et recevoir des mails,
- Apprendre les bases du traitement de texte...

Le conseiller numérique de la communauté de communes intervient également en transversalité avec les services de la collectivité : maison de l'emploi, Micro-Folie, RPE, mission santé...

ESPACE SULLY, un lieu de permanences

L'espace Sully, situé Rue Travot à Chantonnay, accueille dans ses locaux de nombreuses associations et organismes sociaux et culturelles comme :

- La médiation familiale de l'AREAMS,
- Le travailleur social de la CAF,
- Le service social de la CARSAT,
- CRESUS (prévention du surendettement),
- La FNATH (Conseils pour les accidentés de la vie),
- France ALZHEIMER Vendée avec des groupes de paroles pour les aidants

- familiaux,
- La Maison Départementale des Adolescents de la Vendée,
 - Les travailleurs sociaux de la MSA,
 - L'ADAPEI-ARIA avec son service d'accompagnement des majeurs protégés
 - L'UFC-Que Choisir.

Ces permanences offrent un meilleur accès à l'information sur le territoire.

G - LA MOBILITE

Conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay est devenue Autorité organisatrice de la mobilité en 2021 et a élaboré un Plan de Mobilité Simplifié.

Quelques éléments extraits du Plan de Mobilité Simplifié :

Au niveau des transports :

*Une ligne TER dessert le territoire à Chantonnay et Bournezeau et permet un accès à la Roche-sur-Yon, ou encore aux Sables d'Olonne,

*2 lignes de car ALEOP desservent le territoire,

* Un service de transport à la demande pour les moins de 60 ans, ne disposant pas de moyens de transport et qui sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA.

*Un transport solidaire pour les personnes de plus de 60 ans qui permet de rompre l'isolement. Ce service est associatif et basé sur le bénévolat.

Le territoire est inégalement desservi en offres de transport public, avec une concentration des services interurbains (TER + Aléop) sur deux communes.

Au niveau des transports scolaires :

Depuis le 1er septembre 2017, le Conseil régional des Pays de la Loire assure la gestion des transports scolaires en lieu et place du Département de la Vendée. Celui-ci délègue la gestion de ses services aux syndicats intercommunaux de transport (SIVU).

Au niveau de la mobilité :

Un territoire très motorisé avec 93.4 % des ménages qui possèdent au moins une voiture.



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Le bouche-à-oreille fonctionne très bien : territoire à taille humaine avec de la solidarité et du lien social.

*Un conseiller numérique qui se déplace sur les différentes communes du territoire pour des ateliers collectifs.

*Beaucoup de familles nouvelles sur le territoire ne connaissent pas forcément les services proposés : manque de promotion et de communication

*Les différents partenaires ne sont pas tous sur le même lieu.

*Manque de visibilité pour les habitants,

*Manque de liens entre les différents partenaires,

*Pas de lieu unique pour le social

*On ne sait pas toujours qui fait quoi ? : les habitants sont parfois « baladés » entre les services et mal renseignés.

* Il n'est pas toujours facile de se déplacer vers les services situés à Chantonnay (Maison France Services, Maison de l'emploi...)

*Accès à l'information avec des inégalités face au numérique, manque de connaissance des droits et des difficultés avec les démarches.

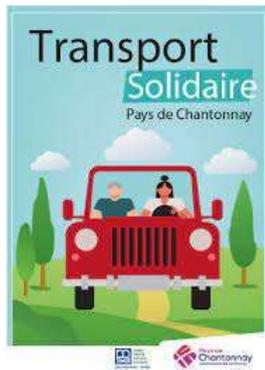
*Les familles sondées connaissent pour une grande partie France Services mais sont peu nombreuses à l'utiliser.

Les actifs du territoire utilisent très majoritairement leur voiture pour se rendre au travail, ce qui est caractéristique des territoires périurbains et ruraux. Les autres modes de déplacement sont marginaux.

*Le territoire dispose de 6 aires de covoiturage aménagées par le Département

*Quelques aménagements cyclables permettent de sécuriser la pratique du vélo.

*Le territoire dispose de premiers équipements permettant la recharge de véhicules électriques sur deux communes.



Un plan d'action sur la mobilité

L'élaboration du plan de mobilité simplifié a abouti à un plan d'action pour les années à venir autour de 5 axes de travail :

- Renforcer les solutions de transports publics,
- Favoriser la mobilité sociale et solidaire,
- Favoriser les mobilités partagées,
- Favoriser les mobilités actives et la démobilité,
- Renforcer la communication et la sensibilisation.

H - LE HANDICAP

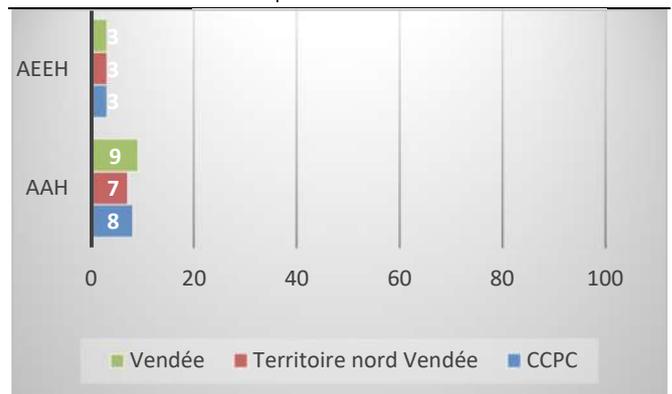
La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap de la façon suivante :

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés est de 357 personnes, ce chiffre est en évolution de 8% sur

le territoire (identique au chiffre du département)

Evolution des bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH entre 2018 et 2020 par territoire en %



(Données CAF - 2021)

En 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est de 117 enfants entre 0 et 19 ans, ce chiffre est en évolution de 3% sur le territoire (identique au chiffre du département).

Les structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay dispose de plusieurs structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap :

*1 Foyer d'hébergement : le Fief Blanc à Chantonnay ;

*2 foyers de vie pour adultes en situation de handicap : Foyer Orghandi à Saint-Germain-de-Prinçay et section occupationnelle de l'ESAT de Chantonnay ;

*1 Foyer d'accueil médicalisé (FAM) : Orghandi à Saint-Germain-de-Prinçay ;

*1 Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) au CCAS de Saint-Martin-des-Noyers ;

*2 ESAT : Parc Polaris Nord à Chantonnay et SA ESAT Chantonnay ;

*1 Service d'accueil médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH) : Orghandi à Saint-Germain-de-Prinçay ;

*2 Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : Orghandi à Saint-Germain-de-Prinçay et au sein du foyer d'hébergement le Fief Blanc à Chantonnay.

*1 SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) qui accompagne les enfants scolarisés dans le milieu ordinaire, soutien à l'inclusion et développe l'autonomie des jeunes.

*1 Résidence Autonomie gérée par l'Adapei-Aria en lien avec l'EHPAD des Humeaux de Bournezeau, propose 14 studios individuels privatifs et accueille des personnes en situation de handicap vieillissantes et autonomes âgées de 55 ans et plus ou moins de 55 ans pour d'anciens travailleurs d'ESAT déclarés inaptes.

Les structures et associations de soutien pour les personnes en situation d'handicap.

*Le CMP (Centre médico-psychologique) est un lieu de soins public qui offre des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique. Les CMP sont ouverts à tous les enfants et adolescents (ainsi qu'à leurs familles) qui rencontrent des problèmes d'ordre psychique, éducatif ou social. Ce sont des lieux de consultation, de dépistage, d'évaluation et de traitement ambulatoire. Ils reçoivent des enfants et adolescents qui présentent des difficultés de nature diverse.

*Handisoins 85 est une plateforme départementale facilitant l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap et/ou leurs aidants, ainsi que pour les équipes soignantes internes ou externes des établissements pour les personnes en situation de handicap, en échec/absence de soins en milieu ordinaire, résidant à domicile ou en institution, quel que soit le type de handicap et l'âge.

*Sur le département, on trouve la PCO TND pour les enfants de 0 à 7 ans gérée par l'AVDIPE et la PCO TND (7/12 ans) gérée par l'ADAPEI-ARIA. La PCO-TND, est une plateforme de coordination et d'orientation dans le cadre du repérage des troubles du neurodéveloppement. Elle assure la coordination des différentes structures qui ont conventionné, la sensibilisation au repérage précoce des professionnels de niveau 1 et la coordination des professionnels de santé

libéraux ayant contractualisé en assurant la rémunération des bilans et/ou soins.

*L'association ESMERALDA s'adresse aux familles d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage - DYS, TDA /H, Haut potentiel Intellectuel et/ou émotionnel, hypersensibles - et plus largement aux familles ayant des enfants en âge scolaire. Elle aide le parcours des enfants et de leurs familles et est portée par des parents experts ayant rencontré ces mêmes difficultés.

I - L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'insertion sociale et professionnelle désigne le processus permettant l'intégration d'une personne au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et règles de ce système

En 2021, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est de 192 personnes, ce chiffre est en baisse et représente 5 % des allocataires CAF sur le territoire (6% au niveau du département). Les 15/30 ans touchant le RSA représentent 18 % des bénéficiaires contre 19% au niveau départemental.

Les structures et associations d'accompagnement socio-professionnel

Le territoire dispose de plusieurs structures d'accompagnement :

* La Maison de l'Emploi :

Service de proximité de la Communauté de communes du Pays de Chantonay situé à Chantonay, la Maison de l'Emploi apporte un premier niveau d'information concernant les démarches de recherche d'emploi. Elle organise également des animations liées à l'emploi (salon de l'emploi, matinale de l'intérim, interventions auprès des scolaires...).

Quelques chiffres de la Maison de l'Emploi, en 2023 :

- 682 personnes accueillies,
- 3 656 passages,
- 6 953 renseignements ou services rendus,

64 offres d'emploi locales déposées par les entreprises et diffusées par la Maison de l'Emploi.

* Mission Locale du Pays Yonnais :

Elle dispose d'une antenne permanente dans les locaux de la Maison de l'Emploi (3 jours /semaine).

Elle accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans afin de faciliter leur accès ou leur retour à l'emploi, de définir leur projet professionnel et de les accompagner dans leurs problématiques d'accès à l'emploi en matière de santé, de mobilité, financière, sociale, d'expériences professionnelles, d'accès à l'information...

La Mission Locale propose des temps d'échanges individuels ou des ateliers et informations collectives.

Quelques chiffres de la mission locale en 2023 :

- 93 jeunes ont été accueillis pour un 1^{er} accueil (49 femmes et 44 hommes)
- 178 jeunes ont été accompagnés (90 femmes et 88 hommes)



- Entrées en situation :
 - o 21 entrées en formation dont 4 en formation qualifiante
 - o 218 entrées en emploi

*Actif Emploi est une structure d'insertion économique ayant pour objet l'accueil de personnes sans emploi en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Sa mission est d'accompagner les personnes en recherche d'emploi vers un projet professionnel.

* Un atelier et chantier d'insertion : AD 85 qui est géré par les Restos du Cœur. L'objectif est d'accueillir et d'accompagner les personnes afin de leur permettre de retrouver une stabilité sociale, de lever les freins d'accès à l'emploi ou à la formation. Sur Chantonay, l'atelier collecte le matériel informatique, le répare et le reconditionne pour la revente.

* ESAT : l'Etablissement de Service d'Aide par le Travail de Chantonay est géré par l'ADAPEI de Vendée et permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Il propose de la menuiserie, de l'entretien des espaces verts, de la sous-traitance d'entreprise (conditionnement, mise sous pli...) et des prestations de services tel que l'entretien des locaux.

*Le SESSAD (16-25 ans) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans trouble(s) associé(s) et/ou des troubles du spectre autistique. Ce service accueille et accompagne les jeunes dans leur projet professionnel.

*Les associations humanitaires / caritatives : les Restos du Cœur, le Secours Catholique et le Secours Populaire donnent des cours de français à des étrangers, apportent des aides administratives, alimentaires et/ou financières et réalisent des rencontres conviviales. Le Secours Catholique s'occupe également de la banque alimentaire sur le territoire. Tous les trois sont situés dans un local de la Communauté de communes à Chantonay.

* Une résidence Jeunes Actifs « le RELAIS » : la ville de Chantonay dispose d'une résidence jeunes actifs constituée de 34 logements.



REMARQUES ET PROPOSITIONS DES PARTENAIRES ET DES PARENTS :

*Richesse et diversité des acteurs du territoire

*Présence d'une maison de l'emploi : service de proximité

*Dynamisme du territoire

*Manque de communication sur les services proposés et limitation de l'accès à certains dispositifs

*Difficulté à se déplacer sur le territoire : pas d'offres de transport collectif

*Des revenus inférieurs : précarité

*Méconnaissance des structures d'insertion. Les employeurs s'orientent plus facilement vers les agences d'Intérim

*Manque de professionnels de santé = difficulté de mobilité pour avoir accès aux soins = difficulté d'accès à l'emploi

L'ACCES AUX SERVICES EN RESUME

LES FORCES

- Des services de proximité existants sur le territoire : Maison de l'emploi, France Services...
- De nombreuses associations en lien avec le social et le culturel
- Un territoire dynamique

LES FAIBLESSES

- Des services de proximité et des structures d'insertion qui ne sont pas toujours connus par les habitants
- Des difficultés de mobilité pour avoir accès aux services
- Pas de structure de soutien à la vie associative
- Pas ou peu de réseau entre les différents partenaires
- Des permanences d'accès aux droits qui ont lieu sur 2 sites différents : France Services et Espace Sully / Une pluralité d'acteurs mais difficulté à trouver le bon interlocuteur / pas de personne ressource identifiée

OPPORTUNITES

- La mise en place en 2023 d'un Plan de Mobilité Simplifié
- Une bibliothèque dans chaque commune du territoire et un projet de médiathèque intercommunale à l'horizon 2027 : lieux ressources

MENACES

- Essoufflement des bénévoles des différentes associations

LES CONSTATS ET PERSPECTIVES

<u>CONSTATS</u>	 <u>PERSPECTIVES</u>
* Un RPE dynamique, connu et reconnu	* Intensifier le travail mené depuis 2020 auprès des assistantes maternelles, des enfants et des parents
*Des difficultés à trouver des modes de garde sur le territoire	*Travailler sur un programme d'actions pour la petite enfance en lien avec le SPPE (Service Public de la Petite Enfance)
*Un manque de renouvellement des assistantes maternelles	*Valoriser le métier d'assistante maternelle
*Des aides financières possibles pour soutenir la petite enfance, la parentalité...	*Travailler en étroite collaboration avec les services de la CAF, de la MSA et autres partenaires
*Des liens qui se créent entre les partenaires de la petite enfance	*Intensifier le Réseau Petite Enfance
*Une expérimentation d'un lieu de partage parents-enfants qui répond aux besoins et attentes des familles	*Lancer une démarche projet pour la mise en place d'un LAEP
*Une grande disparité face aux devoirs avec une baisse de la réussite scolaire	*Etudier la possibilité de développer le soutien scolaire
* Une diversité des actions jeunesse à des tarifs variés	* Structurer l'offre jeunesse du territoire afin de faciliter l'accès à tous
*Des familles avec des revenus inférieurs au niveau départemental	*Faciliter l'accès aux services et ressources du territoire
*Des activités ou dispositifs jeunesse existants mais peu connus des familles	*Communiquer sur ces actions et dispositifs
*Des jeunes qui ont envie de faire des choses	*Travailler des projets où les jeunes sont « acteurs de leur territoire »
*Manque de réseau entre l'ensemble des partenaires autour de l'enfance/jeunesse	*Favoriser les liens entre les partenaires
*Peu d'actions de prévention/promotion santé	*Développer des actions avec les différents partenaires
*Des difficultés de mobilité	*Faciliter la mobilité des jeunes, des actifs et des aînés. *Aller vers les différents publics grâce à l'itinérance des propositions
*De nombreuses associations qui dynamisent la vie locale	*Soutenir les associations
*Des familles monoparentales, des familles isolées, des familles avec un enfant en situation d'handicap qui ont besoin d'accompagnement	*Proposer des lieux de ressources, d'échanges et des moments de « répit »
*Un REAAP local dynamique	*Continuer à mettre en place des actions régulières pour les familles
* Des structures, des permanences d'accès aux droits existantes sur le territoire mais pas toujours connues	*Faire connaître ces structures, ces permanences
*Manque de coordination entre les associations et les structures en lien avec le social et le culturel	*Création d'un réseau de partenaires
*Manque de lieu de convivialité, de partage pour lutter contre l'isolement	*Encourager les initiatives des habitants *Mener une réflexion sur un EVS itinérant



Ambitions familles

> 2024-2027

Un projet **pour** et **avec**
les habitants du **Pays de Chantonnay** !



**Pays de
Chantonnay**
Communauté de communes



Édito



Le territoire de Chantonnay se caractérise par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient la vie des familles. Leurs attentes évoluent également, c'est pourquoi le Pays de Chantonnay s'engage à poursuivre sa politique en leur faveur.

Fort du travail accompli, le Pays de Chantonnay poursuit cette dynamique, avec une attention particulière pour les familles, à travers l'élaboration de la 2^{ème} Convention Territoriale Globale, intitulée « Ambitions Familles ».

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec nos partenaires et définit les priorités et moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions.

La mobilisation d'une centaine d'acteurs du territoire, incluant élus, partenaires, bénévoles et parents, a permis la réalisation d'un projet structuré autour de 4 axes, décliné en 22 actions qui seront mises en œuvre durant les 4 années à venir (2024-2027).

Ce plan d'action s'articule avec les projets déjà en place au sein de la Communauté de communes, tels que le Contrat Local de Santé, le Plan de Mobilité Simplifié et le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle.

Ce projet a pour but d'accompagner et de soutenir nos enfants, nos adolescents et leurs parents, tout en facilitant l'accès aux services de notre territoire et en renforçant le lien social.

Merci à tous pour votre engagement dans cette dynamique !

Isabelle Moinet

**Présidente de la Communauté
de communes du Pays de Chantonnay**

Ambitions familles, c'est quoi ?

« Ambitions Familles » ou Convention Territoriale Globale (CTG), est une convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Elle a pour objectif de favoriser, de mettre en cohérence et de coordonner des services mis en place pour les habitants du territoire.

Une première convention a été signée pour la période 2019/2023. Elle a par exemple permis la création du Relais Petite Enfance (RPE) et l'organisation de permanences de la Maison des Adolescents.

Les champs d'actions de la CTG

4 thématiques générales



La petite enfance
(0-3 ans)



L'enfance et la jeunesse
(3-25 ans)



La parentalité



L'animation de la vie sociale,
le logement et l'accès
aux droits

3 thématiques transversales



La mobilité



Le handicap



L'insertion

La démarche et la méthodologie

Évaluation de la CTG 2019 à 2023

- Bilan des actions passées
- Démarche d'évaluation collective

1

Mars
2023

Octobre
2023

2

Diagnostic partagé

- Portrait du territoire
- Zoom sur les thématiques
- Réunions thématiques avec les élus, les habitants, les partenaires...
- Besoins et attentes de la population avec enquêtes et échanges

3

Février
2024

Constats et perspectives

4

Mars
2024

Le projet 2024 - 2027

- Définition des axes de travail
- Élaboration des fiches actions

17 octobre
2024

Signature de la CTG

- Mise en œuvre des actions 2024-2027

5

Les services de proximité du territoire

Le territoire du Pays de Chantonnay dispose déjà de plusieurs structures, services et réseaux, qui répondent aux thématiques de la CTG. En voici quelques exemples :



La petite enfance (0-3 ans)

1 multi-accueil municipal
4 micro-crèches privées
4 MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

138 assistantes maternelles
1 Relais Petite Enfance (RPE)
1 Lieu de partage Parents-Enfants en expérimentation



En 2023, le RPE a accompagné 300 familles dans leur démarche du quotidien.



L'enfance et la jeunesse (3-25 ans)

24 écoles maternelles et élémentaires
2 collèges et 2 MFR
+ 2 autres institutions
2 lycées

10 accueils périscolaires
6 accueils de loisirs
5 sessions pré-ados
1 espace jeunesse des foyers des jeunes



En 2023, + de 4 500 élèves ont été accueillis dans les établissements scolaires du territoire.



La parentalité

1 RÉAAP local (*Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité*)

des dispositifs locaux des actions sur la parentalité tout au long de l'année



Depuis sa création, le RÉEAP local propose des actions telles que des conférences, la Journée des familles et des ateliers parents - enfants.



L'accès aux droits

1 France Services
2 conseillers numériques
des permanences d'institutions

 **En 2022, l'espace France Services a eu 4 523 contacts.**



La mobilité

1 plan d'action autour de la mobilité

 **10 vélos à assistance électrique proposés à la location.**



L'insertion sociale et professionnelle

1 Maison de l'emploi
des permanences de la Mission locale du Pays Yonnais
des associations d'accompagnement socio-professionnel

 **En 2023, 178 jeunes ont été accompagnés par la Mission locale sur le territoire.**

Quelques données clés du territoire

Les habitants du Pays de Chantonay*

10 communes

23 054 habitants

0,6 % taux d'évolution annuelle de la population entre 2015 et 2021

Une dynamique démographique positive

* données INSEE 2021

Les familles du Pays de Chantonay

20 % de la population a - de 14 ans

21,9 % des couples ont 2 enfants

9 % de la population a + de 75 ans

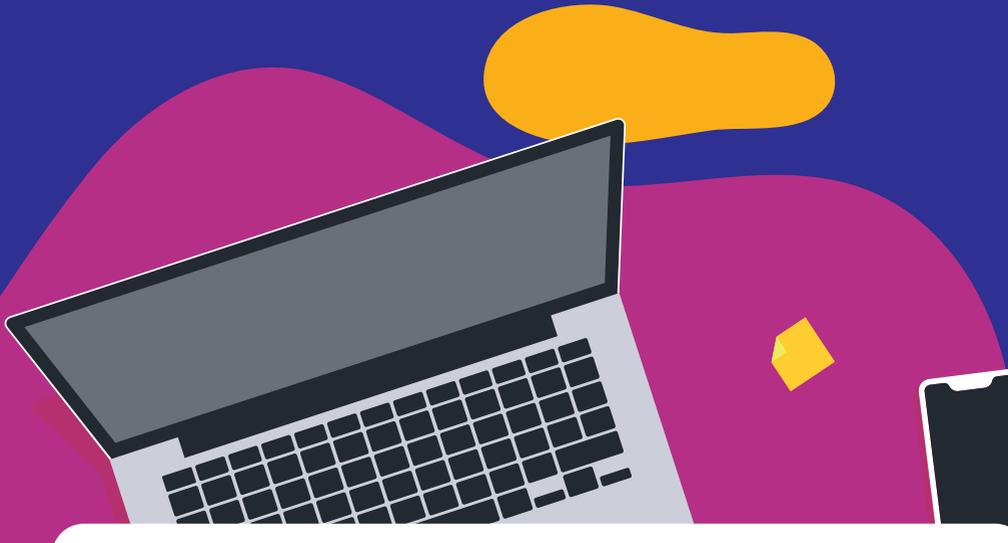
19 % de familles monoparentales sur les familles allocataires CAF avec enfants

Une population jeune



Le plan d'action

> 2024 - 2027



Une évaluation des actions passées, un diagnostic territorial, des ateliers thématiques, des échanges, ainsi que des enquêtes auprès des acteurs locaux (élus, professionnels, partenaires, etc.) et des familles ont permis de définir une feuille de route pour les 4 années à venir, structurée autour de 4 axes et 22 actions concrètes.

La petite enfance

Accompagner les 0-3 ans



DÉVELOPPER ET RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT SUR LE TERRITOIRE

action

1

Mettre en place
le « Service public
de la Petite Enfance »

action

2

Définir un programme
d'actions pour
la petite enfance

PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE ET EN PARTICULIER CELUI D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

action

3

Développer des actions
de valorisation du
métier

action

4

Faire connaître
les métiers de
la petite enfance

DÉVELOPPER LES ACTIONS AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

action

5

Poursuivre les formations, les ateliers d'éveil
et les spectacles en itinérance sur le territoire

L'enfance et la jeunesse

Soutenir les 3-17 ans



STRUCTURER L'OFFRE JEUNESSE DES 11-17 ANS

action

6

Outiller les jeunes et leurs parents et répondre à leurs attentes

action

7

Proposer des actions intercommunales aux jeunes à un tarif identique

SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

action

8

Mettre en place des temps d'échanges de pratiques et des outils éducatifs pour les professionnels

ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LEURS PARENTS FACE À LEURS PRÉOCCUPATIONS

action

9

Renforcer les dispositifs existants et en étudier de nouveaux.

action

10

Promouvoir la santé et les actions de prévention

action

11

Soutenir les initiatives et l'engagement civique des jeunes

FLUIDIFIER LE PARCOURS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

action

12

Mener une réflexion globale sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap et l'accompagnement de leurs parents

La parentalité

Aider à devenir et être parent



DÉVELOPPER DES LIEUX DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES AUTOUR DE LA FONCTION PARENTALE

action

13

Créer un LAEP, (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) itinérant

action

14

Travailler sur la visibilité des actions de parentalité et étudier de nouveaux dispositifs

RENFORCER LES ACTIONS AUPRÈS DES FAMILLES

action

15

Toucher de nouveaux publics avec les actions du REAAP

action

16

Communiquer sur les actions, les services et les dispositifs

PERMETTRE DES TEMPS DE RÉPIT, DE RELAIS AUX PARENTS

action

17

Recenser l'existant en matière de modes de garde temporaire et répondre aux besoins des parents

action

18

Réfléchir à la mise en place de soutien scolaire

L'accès aux services

Faciliter l'accès aux services du territoire



FAVORISER LES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE

action
19

Proposer des services de mobilité pour tous les publics

CRÉER PLUS DE LIEN SOCIAL

action
20

Encourager la participation à la vie locale

RENFORCER LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LES FAIRE CONNAÎTRE

action
21

Créer et faire vivre un réseau de partenaires

action
22

Mettre en place des outils pour faciliter l'accès des habitants aux services

Au coeur de l'action !

PARENTS



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



PARTENAIRES



CAF



LES 10 COMMUNES
DU PAYS DE CHANTONNAY



« Ambitions familles » propose aux acteurs locaux, partenaires, parents du territoire de se retrouver au sein de différents groupes de travail thématiques.

Rejoignez-nous !

Contactez-nous !

Une idée, un engagement, une question ?

Communauté de communes du Pays de Chantonay

Service Enfance, jeunesse et familles

02 51 94 40 23

contact@cc-paysdechantonay.fr





Pays de Chantonnay

Communauté de communes



**Convention portant Autorisation
d'Occupation Temporaire (AOT)
d'une partie du domaine public de la
commune de _____
pour la mise en place et l'entretien d'un
dispositif de stationnements vélo sécurisés**

ENTRE

La commune de _____, domiciliée à _____, représentée par _____, dûment habilité.e par la _____

Ci-après dénommée « _____ »,

D'une part,

ET

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay, domiciliée 65 Avenue du général de Gaulle 85 111 à Chantonnay, représentée par sa Présidente Madame Isabelle MOINET, dûment habilitée par la délibération du Conseil communautaire n° _____ en date du _____ 2024,

Ci-après dénommée « CCPC »,

D'autre part,

Ci-après dénommée conjointement « les parties »,

VISAS

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier les articles L. 2122-1 et suivants ainsi que L. 2125-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1311-5 relatif à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public constitutives de droits réels ;

Vu l'article L. 1231-1 du code des transports définissant la compétence d'une Communauté de communes, Autorité Organisatrice de la Mobilité pour organiser sur son ressort territorial les services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 du même code ou contribuer au développement de ces mobilités ;

Vu le Plan de Mobilité simplifié adopté par délibération n°2023-351 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2023 et le Schéma directeur cyclable du Pays de Chantonnay, adopté par délibération n°2024-161 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 en particulier son action n°8 « Équiper le territoire de solutions de stationnement et de recharge électrique pour vélos » ;

PRÉAMBULE

La CCPC est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1er janvier 2022, selon la délibération susmentionnée.

Dans ce contexte, elle souhaite, en application de son Schéma directeur cyclable précité, développer et diversifier l'offre de stationnement vélo sur son territoire.

Pour ce faire, elle procède à l'acquisition de dispositifs de stationnements vélo sécurisés qu'elle souhaite implanter sur le territoire communautaire pour une mise à disposition libre et gratuite auprès des usagers.

Le/les emplacement(s) définis sur ___ [la commune] ___ doivent faire l'objet d'un accord entre les parties afin de clarifier les obligations réciproques.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les principes régissant l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public conférée par ___ [la commune] ___ à la CCPC, pour l'occupation des emplacements dont elle est propriétaire, afin d'y implanter un ou plusieurs dispositifs de stationnements vélo sécurisés, propriétés de la CCPC.

Article 2 – Localisation de l’occupation

___ [la commune] ___ met à la disposition de la CCPC, aux fins et conditions décrites dans la présente convention, le/un/une _____ intitulé ___ [si nécessaire] ___, situé(e) rue/avenue_____, parcelle (ou partie) ___ – zonée __ au titre du Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi).

La présente AOT s’étend sur une surface de 3.6 m².

La localisation précise figure **en annexe n° ___** de la présente convention.

Article 3 – Descriptif des dispositifs de stationnements vélo sécurisés

Le(s) dispositif(s) de stationnements vélo sécurisés implanté(s) sur l’emplacement précisé à l’article n° __ de la présente convention est / sont le(s) suivant(s) :

....
....
....

Le descriptif et le schéma d’implantation figurent **en annexe n° ___** à la présente convention.

Article 4 – Droits et obligations des parties

4.1 Engagements de la CCPC

La CCPC assure à ses frais la fourniture, la pose, les éventuels travaux de génie civil ainsi que les démarches administratives préalables et afférentes (DICT, DP, etc.) des dispositifs de stationnements vélo sécurisés tels que décrits à l’article 2.

Elle se charge également du bon fonctionnement (changement de pièces, etc.) et de la sécurité de ces dispositifs. Elle assure également le bon état général des stationnements vélo sécurisés (peinture, débosselage, etc.)

Pour ce faire, la CCPC pourra s’appuyer sur ses agents ou représentants, tels que les entreprises chargées de prestations de fournitures ou de services, les bureaux d’études, les entreprises de nettoyage, etc.

Au terme de la convention, la CCPC s’engage à ses frais exclusifs à déposer et remettre à l’état initial l’emplacement faisant l’objet de la présente convention, sauf contordre de ___ [la commune] ___

4.2 Engagements de la Commune

Les agents de la CCPC ou ses représentants devront pouvoir librement accéder aux stationnements et équipements rattachés.

___ [la commune] ___ assure à ses frais l’entretien et le nettoyage courant des dispositifs.

___ [la commune] ___ concède à ne pas solliciter une information préalable lors de toute intervention par la CCPC ou par l'un de ses représentants sur les dispositifs installés.

___ [la commune] ___ pourra, si elle le juge nécessaire, installer à ses frais une signalétique orientant les usagers vers les stationnements vélo sécurisés.

4.3 Engagements réciproques des parties

Les parties s'informent mutuellement de la nature et de la durée de toute circonstance qui empêcheraient l'accès aux dispositifs de stationnements vélo sécurisés concernés par la présente convention ou entraveraient la circulation normale sur les voies de desserte.

Les parties s'informent mutuellement de l'avancement du calendrier de la réalisation des travaux éventuels, des dates de disponibilité et de mise en service envisagées de ces stationnements vélo sécurisés.

Dans les cas où il y aurait lieu à procéder à leur remplacement, qu'il y ait ou non de nouveaux travaux à engager, les parties se concerteront afin de déterminer les conditions techniques et financières de leur intervention.

En cas de modification, souhaitée par l'une ou l'autre des parties, de leur lieu d'implantation après leur mise en service, ces dernières se concertent pour déterminer les conditions techniques et financières de leur réalisation.

Un état des lieux contradictoire, organisé par la CCPC, sera dressé au démarrage de l'occupation domaniale, sous la supervision des parties.

Les parties conviennent, en cas de constat de dégradation des stationnements vélo sécurisés, d'en aviser immédiatement l'autre partie, charge à la CCPC de déposer le cas échéant une plainte auprès des services compétents.

Article 5 – Impôts

Tous les impôts, redevances et taxes actuels, en dehors de la taxe foncière bâti et non bâti, relatifs à l'installation et le fonctionnement des stationnements vélo sécurisés, sont à la charge de la CCPC.

Tous les impôts, redevances et taxes futurs liés à l'installation et au fonctionnement du présent dispositif feront l'objet d'une concertation entre les parties pour leur prise en charge.

Article 6 – Dispositions financières

Compte tenu de la nature de l'opération, consistant en la mise en place d'un équipement bénéficiant gratuitement à tous, la mise à disposition d'emprise(s) nécessaire(s) à l'opération est consentie et acceptée à titre gracieux.

Article 7 – Prise d’effet et durée

La présente convention prend effet à sa date de signature.

L’occupation est consentie pour une durée de 15 ans.

Pour toute prolongation de cette AOT, il conviendra que les parties en signent une nouvelle.

Article 8 – Modifications

Les parties conviennent de se concerter pour toute modification de la présente convention, qui ne pourra résulter que d’un avenant écrit signé entre elles.

Article 9 – Résiliation

Chacune des parties pourra mettre fin à la présente convention, sans avoir à justifier sa décision. Cette résiliation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation prendra effet à compter de l’accusé de réception du courrier précité en cas d’atteinte à la sécurité et au trouble à l’ordre public. Pour toute autre situation, cette résiliation devra respecter un préavis de trois (3) mois.

Dans une telle situation, les parties conviennent de se concerter pour tout ce qui concernera l’enlèvement des dispositifs et la remise en état primitif de l’emplacement.

Les parties ne pourront réclamer le versement d’une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

Article 10 – Responsabilités, garanties et assurances

La CCPC fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de l’installation des dispositifs et de leur fonctionnement.

En particulier, la CCPC devra contracter et activer toutes les garanties, assurances de dommages aux biens (notamment risque incendie) et de responsabilité civile auprès d’une compagnie d’assurance, et ce tout au long de la présente AOT.

Les polices souscrites par la CCPC devront garantir ___ [la commune] ___ contre le recours des tiers pour quelque motif que ce soit tiré de l’utilisation du domaine.

___ [la commune] ___ et ses assureurs renoncent, par la présente convention, aux recours qu'ils pourraient être fondés à exercer contre la CCPC (en tant que locataire) et ses assureurs par l'application des articles 1732 à 1735 du code civil, dont la responsabilité serait engagée dans la réalisation de dommages matériels, frais et pertes garantis.

À titre de réciprocité, la CCPC et ses assureurs renoncent par la présente convention, aux recours qu'ils pourraient exercer, par application des articles 1719 et 1721 du code Civil, contre la commune (en tant que propriétaire) et ses assureurs dont la responsabilité pourrait se trouver engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou de pertes garantis.

Article 11 – Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente et de ses suites, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Article 12 – Litiges et recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou sur l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

À défaut de l'aboutissement de cette conciliation, les différends susceptibles de s'élever entre les parties seront soumis à la juridiction du Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES Cedex.

Fait en 2 exemplaires originaux, à leur siège respectif, le __ / __ / 2024.

Pour la commune de _ _ _ _ _

Pour la Communauté de communes
du Pays de Chantonay,
La Présidente,

Isabelle MOINET

Annexes :

- Annexe n°1 : Localisation de l'occupation pour installation d'un stationnement vélo sécurisé
- Annexe n°2 : Schéma d'implantation du dispositif de stationnements vélo sécurisés.

Commune :
BOURNEZEAU (034)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : XS
Feuille(s) : 000 XS 01
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 30/07/2024
Support numérique : -----

N° d'ordre du document d'arpentage : 1842R
Document vérifié et numéroté le 30/07/2024
A PTCG LA ROCHE SUR YON
Par Pierre HERAULT
Inspecteur des finances publiques
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par le
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : -----
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le ----- par -----
géomètre à -----.
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des
informations portées au dos de la chemise 6463.
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage dressé
Par M VOYER (2)
Réf. : L22100(SA)
Le 17/07/2024

Cachet du service d'origine :

Pôle Topographique Gestion Cadastre VENDÉE
Cité Administrative TRAVOT
Rue du 93ème RI
BP 767
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 02 51 45 12 39

ptgc.850.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).





Propriété de la SASU PEP

Procès-Verbal de Rétablissement de Limites

Département de la Vendée
COMMUNE DE BOURNEZEAU

31 Rue Archereau
Cadastrée section XS
Parcelle 61

Dressé par :

AGEIS - Géomètres Experts - Bureau d'Etudes V.R.D
3 rue de la Planchonnais
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
Tél : 02.51.85.02.03 - Mail : nantes@ageis-ge.fr

Dossier n°23194-NAN

Le 05/04/2024

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature originale du Géomètre Expert

PREMIERE PARTIE :
PARTIE NORMALISEE

A la requête de SCI LE MITRON GEORGEOIS, acquéreur de la parcelle ci-après désignée,

Je soussignée Marie MICHAUD, Géomètre-Expert à Sainte-Luce-sur-Loire (44) inscrite au tableau du conseil régional d'Angers sous le numéro 06758, représentée le jour du bornage par Pascal BELOUIN, ai été chargée de procéder au bornage des limites de la propriété cadastrée :

Commune de BOURNEZEAU
Section XS n° 61

Et dresse en conséquence le présent procès-verbal.

Article I. **DESIGNATION DES PARTIES**

Propriétaires

1) **La SASU PEP** immatriculée sous le numéro 420800492 ayant son siège social à KERLUREC, 56450 THEIX-NOYALO
Représentée par M. Rodolphe MILLET en qualité de directeur général
Propriétaire de la parcelle cadastrée Commune de BOURNEZEAU (85) section **XS n° 61**
Au regard du dépôt de traité de fusion de sociétés effectué le 28/04/2023 par Maître Emmanuel MOURA, notaire à THEIX-NOYALO (56), et publié au bureau des hypothèques de LA ROCHE SUR YON le 10/05/2023, vol. 2023P n° 14191.

Propriétaires riverains concernés

1) **La SARL COLTIVIA FRANCE** immatriculée sous le numéro 384978896 ayant son siège social à CHE DU FOURNALET, 84700 SORGUES
Propriétaire de la parcelle cadastrée Commune de BOURNEZEAU (85) section **XS n° 94**
Selon les indications fournies par le Serveur Professionnel des Données Cadastreales.
La SARL COLTIVIA FRANCE a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 08/03/2024.
Le nouveau propriétaire de la parcelle XS n° 94 est inconnu.

2) **La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY** domiciliée 65 AV DU GENERAL DE GAULLE, 85110 CHANTONNAY
Propriétaire de la parcelle cadastrée Commune de BOURNEZEAU (85) section **XS n° 138**
Au regard de l'arrêté préfectoral n° 2022-DCL-BICB-1341 du 14/12/2022 prononçant la dissolution du Syndicat mixte fermé « Vendée Centre Bournezeau » au profit de la CC du Pays de Chantonnay

Autres titulaires de droit

1) **La SCI LE MITRON GEORGEOIS** immatriculée sous le numéro 424 769 693 00013 ayant son siège social à ZA des Grands Moulins, 85600 SAINT GEORGES DE MONTAIGU
Représentée par M. Christophe BABARIT en qualité de gérant
Acquéreur de la parcelle cadastrée Commune de BOURNEZEAU (85) section **XS n° 61**
Au regard du prêt à usage signé entre les parties les 20 et 21 décembre 2023.

Article II. OBJET DE L'OPERATION

La présente opération de bornage et de reconnaissance de limites a pour objet de rétablir les limites de propriété certaines et reconnues, définies par le DMPC n° 1056D annexé aux présentes, fixant les limites séparatives communes et(ou) les points de limites communs entre :

- la parcelle cadastrée :

Commune de BOURNEZEAU (85)

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observations
XS	31 RUE ARCHEREAU	61	

- et les parcelles cadastrées :

Commune de BOURNEZEAU (85)

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observations
XS	LES OUCHELINIERES	94	
XS	LES OUCHELINIERES	138	

DEUXIEME PARTIE :
PARTIE NON-NORMALISEE

Article III. **REUNION SUR LE TERRAIN**

Il n'a pas été organisé de réunion sur le terrain.

Article IV. **ELEMENTS ANALYSES POUR LE RETABLISSEMENT DES LIMITES**

Les documents analysés par le géomètre-expert soussigné :

- *Le plan cadastral*
- *Le plan topographique du terrain faisant l'objet du présent bornage*
- *Le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n° 1056D établi le 22/12/2003 par M. Christophe SUSSET, géomètre-expert à La Roche sur Yon, dossier n° L06244.*
- *Le plan informatique du bornage de la parcelle XS 61 établi le 12/12/2003 par M. Christophe SUSSET, géomètre-expert à La Roche sur Yon, dossier n° L06244.*

Le(s) titre(s) de propriété présenté(s) par les parties et cité(s) à l'article I

- *Sans objet*

Les documents présentés par les parties :

- *Sans objet*

Les signes de possession et en particulier :

- *Entre les points A et B : une clôture légère*
- *Près du point A : une borne existante*
- *Aux points B et C : des bornes existantes*
- *Entre les points B et E : une clôture légère*

Les dires des parties repris ci-dessous :

- *Sans objet*

Article V. RETABLISSEMENT DES LIMITES DE PROPRIETE

Analyse expertale et synthèse des éléments remarquables :

Considérant les éléments rappelés ci-dessus :

Les limites de propriété de la parcelle XS n° 61 sont définies par un plan de bornage dressé le 12/12/2003 par M. Christophe SUSSET, géomètre-expert à LA ROCHE SUR YON Yon, dossier n° L 06244. La parcelle XS 61 est issue du DMPC n°1056D établi le 22/12/2003 par M. Christophe SUSSET.

Le plan de bornage a été obtenu auprès de notre confrère, et la position des sommets de limite a été vérifiée en utilisant les archives informatiques ainsi que les relevés communs (points d'appui n° 1 et 2, les quatre bornes périmétriques de la parcelle XS 99 et les bornes B et C). L'écart moyen constaté est de 4cm sur l'ensemble des points d'appui.

Après n'avoir constaté aucune équivoque dans l'interprétation, tant du document que des mesures qui y sont consignées, les limites A-B-C-D-E ont été rétablies conformément au plan de bornage de la parcelle cadastrée XS 61 réalisé en 2003 par M. Christophe SUSSET.

Le point A correspond à l'angle de la clôture. Une borne ancienne a été retrouvée à proximité du point A, mais elle a été déplacée. En effet, après recalage des archives numériques, elle se situe à plus de 7 cm de la limite de propriété et ne matérialise donc pas celle-ci, elle n'a donc pas été prise en compte dans le rétablissement des limites. Les points B et C correspondent aux bornes existantes, tandis que les points D et E ont été rematérialisés.

Il est à noter que les clôtures situées entre les points A, B, C et D sont implantées en limite de propriété. Cependant, la clôture entre les points D et E est en retrait de 2.85m au niveau du point E par rapport à la limite de propriété.

Définition et matérialisation des limites :

A l'issue de la présente analyse,

Les repères nouveaux ont été implantés :

D et E : Bornes nouvelles OGE

Les repères anciens ont été reconnus :

A : Angle de clôture

B et C : Bornes existantes

Les limites de propriété objet du présent procès-verbal sont ainsi rétablies suivant les segments de droite joignant les points A à E.

Nature des limites et appartenances :

A-B : Une clôture légère, dont l'appartenance n'a pas été définie

B-C : Une clôture légère privative à la parcelle XS 61

C-D : Une clôture légère privative à la parcelle XS 61

D-E : Une clôture légère privative à la parcelle XS 61 implantée en retrait

Nota : La limite A-E (rue Archereau) du Domaine Public au droit de la propriété fera l'objet d'une procédure de délimitation.

Les sommets et limites du Domaine public ne deviendront exécutoires qu'après notification de l'arrêté par la personne publique aux propriétaires riverains concernés, et définitifs qu'à compter de l'expiration des délais de recours.

Tableau des coordonnées permettant le rétablissement des sommets des limites :

Les coordonnées des différents sommets dans le système RGF93-CC47 sont :

TABLEAU DES COORDONNEES			
SOMMET	X	Y	DISTANCE
A	1382230.17	6167990.75	99.11
B	1382329.22	6167994.37	121.06
C	1382333.14	6167873.37	23.54
D	1382309.68	6167871.42	75.47
E	1382234.40	6167876.83	114.00

Liste des points d'appuis		
MAT	X	Y
1	1382214.91	6167890.52
2	1382214.41	6167956.48
3	1382230.08	6167995.85
4	1382329.10	6167999.45

Le plan de rétablissement et de délimitation joint permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets rétablis par le présent procès-verbal.

Article VI. PUBLICATION

Enregistrement dans le portail Géofoncier www.geofoncier.fr :

Les parties ont pris connaissance de l'enregistrement du présent procès-verbal dans la base de données GEOFONCIER, tenue par le Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, suivant les dispositions de l'article 56 du décret n°96-478 du 31 mai 1996 modifié portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels.

Cet enregistrement comprend :

- la géolocalisation du dossier,
- les références du dossier,
- la dématérialisation du présent procès-verbal, y compris sa partie graphique (plan, croquis...),
- la production du RFU (référentiel foncier unifié).

Production du RFU :

Au terme de la procédure, il sera procédé à la production du RFU (Référentiel Foncier Unifié) en coordonnées géoréférencées dans le système légal en vigueur (RGF93, zone CC 47), afin de permettre la visualisation dans le portail www.geofoncier.fr des limites contradictoirement définies.

Article VII. PROTECTION DES DONNEES

Les informations collectées dans le cadre de la procédure de bornage ou de reconnaissance de limites soit directement auprès des parties, soit après analyse d'actes présentés ou recherchés, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'établissement du présent procès-verbal.

Ces informations sont à destination exclusive des bénéficiaires de droits sur les parcelles désignées à l'article 2, du géomètre-expert rédacteur, du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts qui tient la base de données foncières dans laquelle doivent être enregistrés les procès-verbaux, et de toute autorité administrative en charge des activités cadastrales et de la publicité foncière qui pourra alimenter ses propres traitements à des fins foncières, comptables et fiscales dans les cas où elle y est autorisée par les textes en vigueur.

Les informations relatives à l'acte sont conservées au cabinet du géomètre-expert sans limitation de durée.

Elles peuvent être transmises à un autre géomètre-expert qui en ferait la demande dans le cadre d'une mission foncière en application de l'article 52 du décret n° 96-478 du 31 mai 1996.

Compte tenu de l'évolution des technologies, des coûts de mise en œuvre, de la nature des données à protéger ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes, le géomètre-expert met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données à caractère personnel collectées et traitées et un niveau de sécurité adapté au risque.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les parties disposent d'un droit d'accès et de rectification sur leurs données qui peut être exercé auprès du géomètre-expert.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, les parties peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.



Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à Marie MICHAUD, 3 rue de la Planchonnais 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE, ou par courriel à nantes@ageis-ge.fr. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité. Attention, si votre demande concerne les informations saisies dans le portail GEOFONCIER, toute demande devra être adressée directement au Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts.

Article VIII. CLAUSES GENERALES

Il est rappelé que le document foncier cité à l'article 2 (plan du DMPC) a permis de fixer les limites des propriétés et vaut titre. Ce document fait loi entre les signataires mais aussi entre les acquéreurs et successeurs qui sont de droit subrogés dans les actions par leurs auteurs.

Aucun nouveau bornage ne peut être réalisé, dès lors que le plan et le procès-verbal antérieurs ayant reçu le consentement des parties ou tout autre document opposable aux parties (jugement, plan d'aménagement foncier, ...) permettent de reconstituer sans ambiguïté la position de la limite.

Conformément à l'article 52 dudit décret, ces documents seront communiqués à tout géomètre-expert qui en ferait la demande.

En cas de vente ou de cession de l'une quelconque des propriétés objet des présentes, son propriétaire devra demander au notaire de mentionner dans l'acte l'existence du présent document.

Les parties confient l'exemplaire original au géomètre-expert soussigné qui s'oblige à le conserver et à en délivrer copie aux intéressés.

Les frais et honoraires relatifs aux opérations de bornage et d'établissement du présent procès-verbal seront pris en charge par le demandeur qui s'interdit de demander en justice l'application du deuxième alinéa de l'article 646 du Code Civil pour un partage des frais envers les autres riverains appelés au bornage.

Les parties dispensent le géomètre-expert d'effectuer le dépôt de ce procès-verbal au rang des minutes d'un notaire, aux fins de publication au bureau des hypothèques, cette formalité pouvant être accomplie par la partie la plus diligente, et à ses frais.

Les Propriétaires ou leurs mandataires donnent Pouvoir au géomètre expert à procéder à la mise à jour du parcellaire cadastral suivant les indications du présent document.

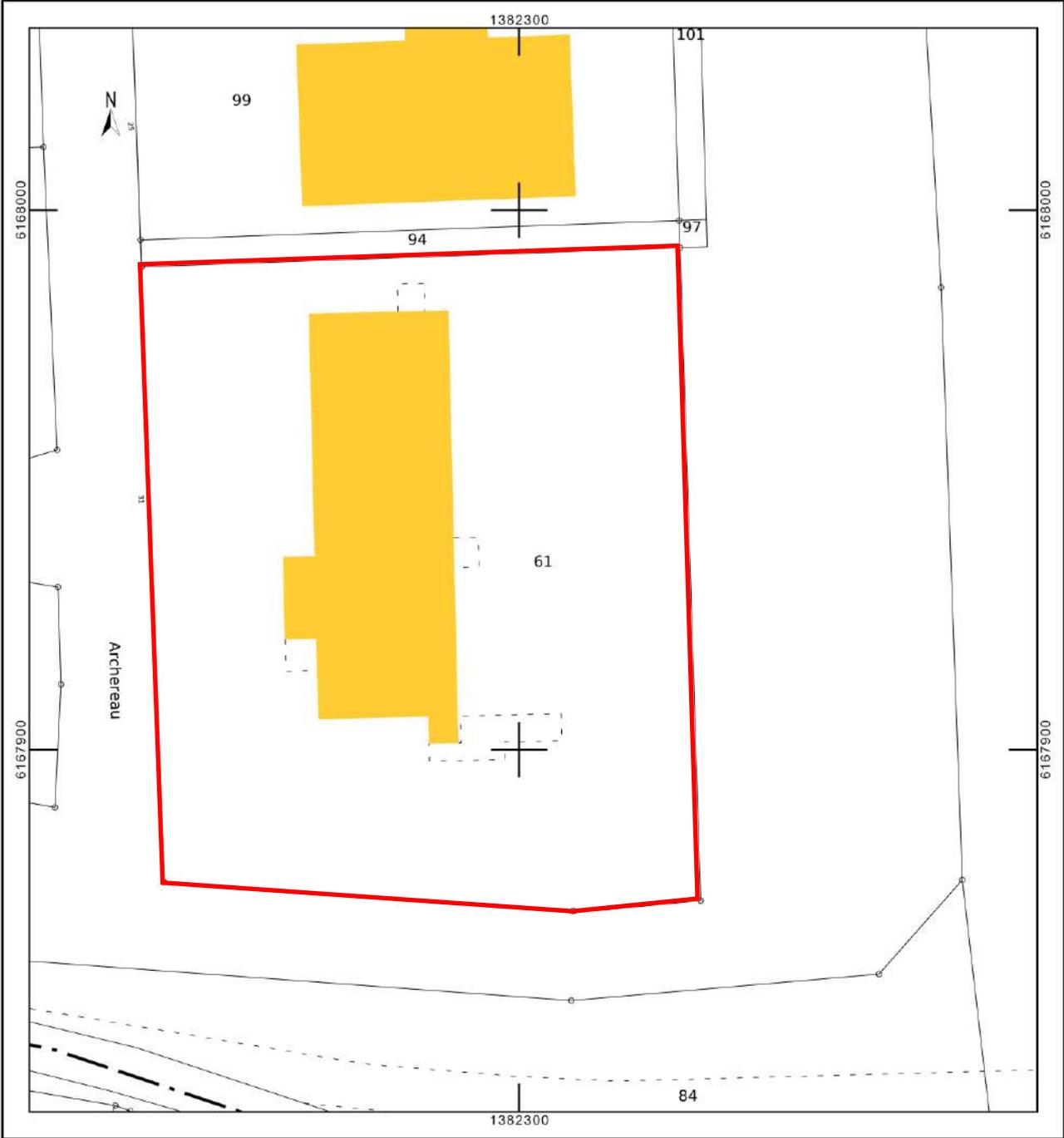
Fait sur 13 pages à Sainte Luce sur Loire le 05/04/2024
avec plan de bornage en annexe.
Le Géomètre-Expert
Marie MICHAUD

Marie MICHAUD

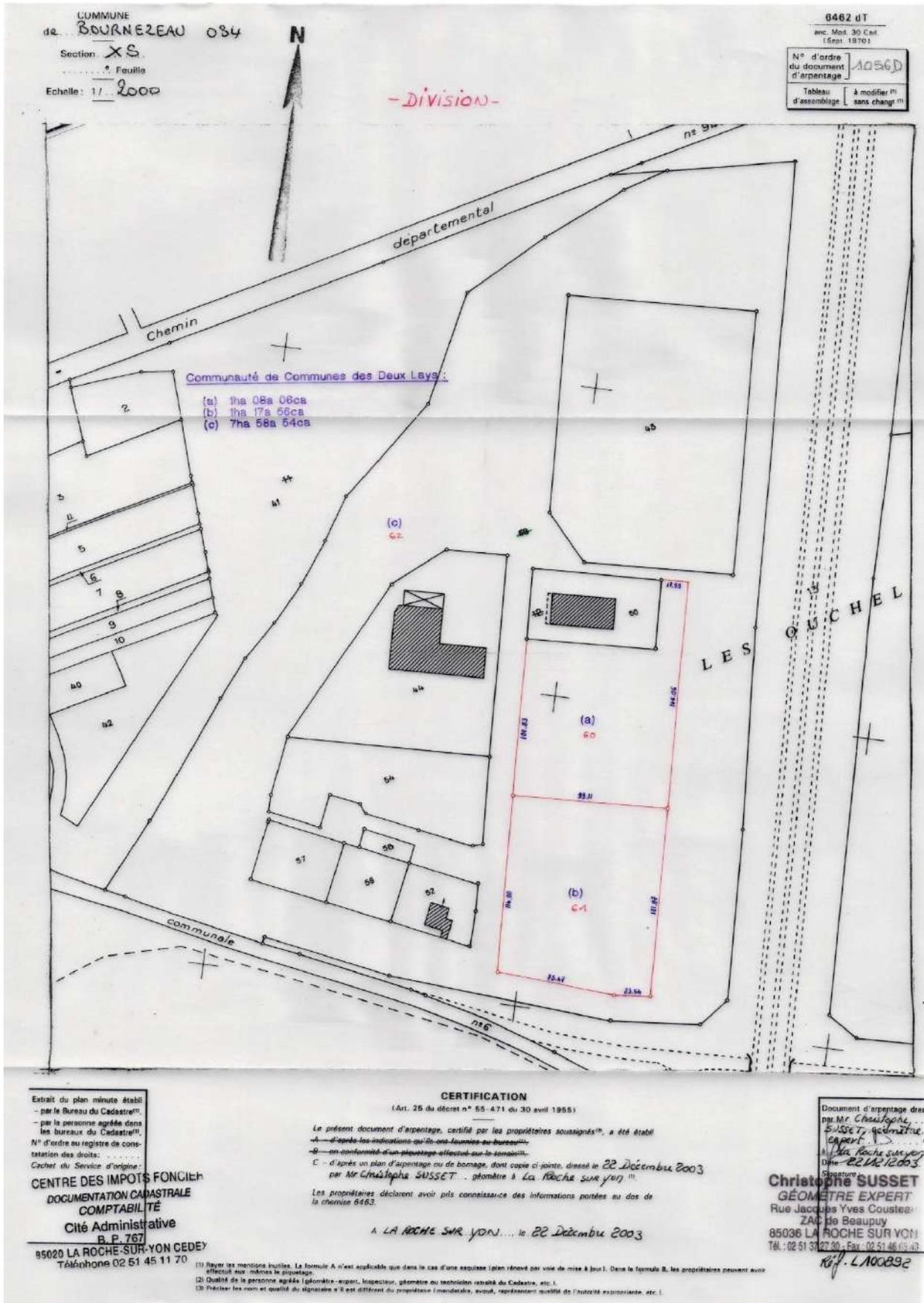
✓ Certified by  yousign

Article IX. ANNEXES

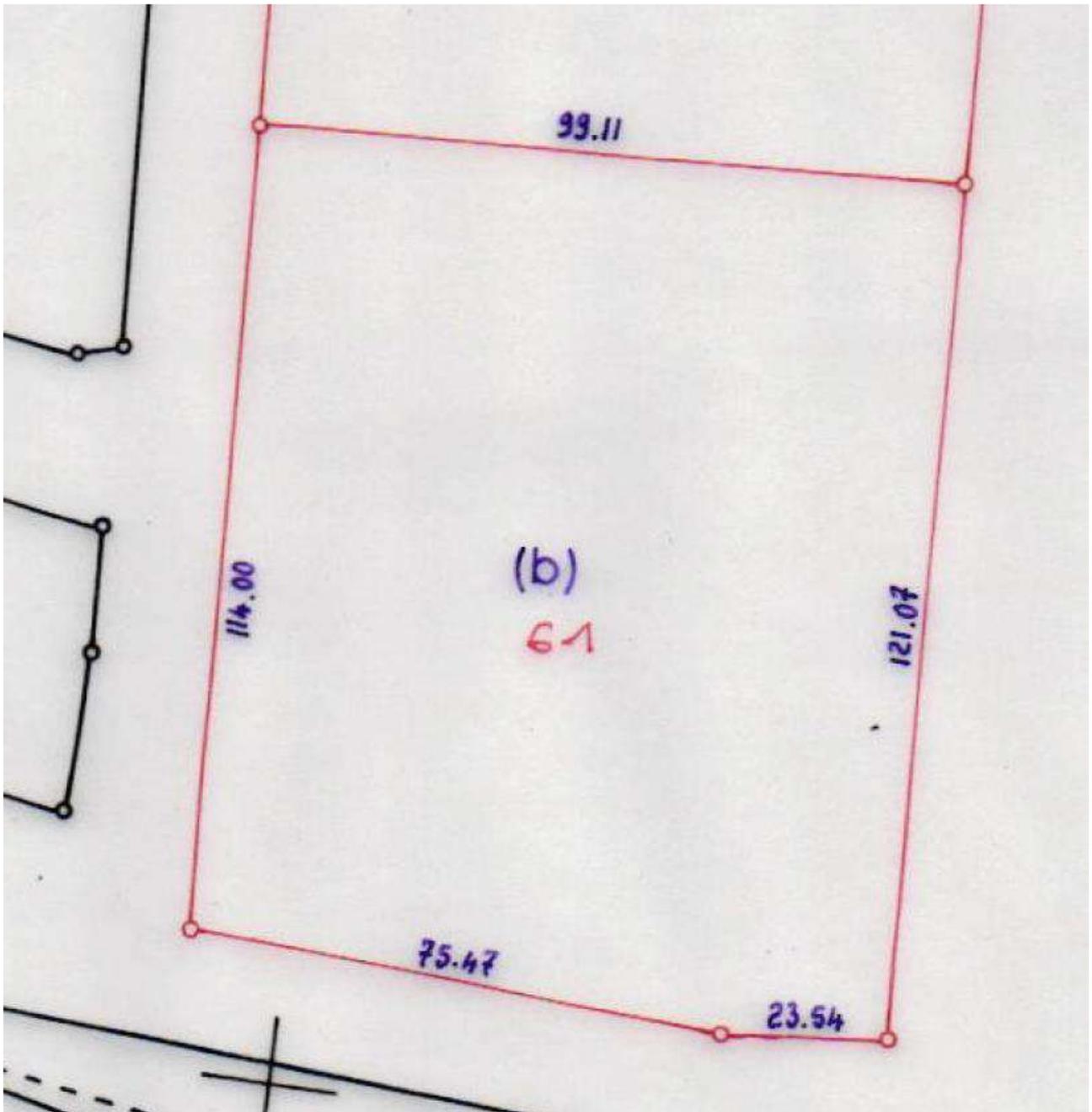
- *Extrait du plan cadastral*



- Le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n° 1056D établi le 22/12/2003 par M. Christophe SUSSET, géomètre-expert à La Roche sur Yon, dossier n° L06244.



- Agrandissement du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n° 1056D



- Extrait du plan de bornage de la parcelle XS 61, issu du fichier informatique transmis par M. Christophe SUSSET, géomètre-expert à La Roche sur Yon, dossier n° L06244.

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

SYNDICAT MIXTE VENDEE-CENTRE BOURNEZEAU

Commune de Bournezeau

VENDEOPOLE "Vendée-Centre"
Secteur Central

Parc d'Activités Economiques

5 - PLAN MASSE

PLAN DE BORNAGE

Maître d'Ouvrage :

Communauté de Communes des Deux Lays

7 Place Carnot - BP98

85111 CHANTONNAY CEDEX

Tél : 02.51.94.40.23 Fax : 02.51.94.89.46

Nivellement : NGF - IGN69

Planimétrie : Système Fictif

Référence Dossier : L06244

Echelle : 1/500



Cabinet Christophe SUSSET
Géomètres Experts Associés
26 rue Jacques-Yves Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE S/ YON cedex
Tél : 02.51.37.27.30 - Fax : 02.51.46.05.43
E-mail : accueil@cabinet-susset.fr
Site internet : <http://www.susset.fr>

Date : 12 décembre 2003
Date : 26 septembre 2000

Modification :

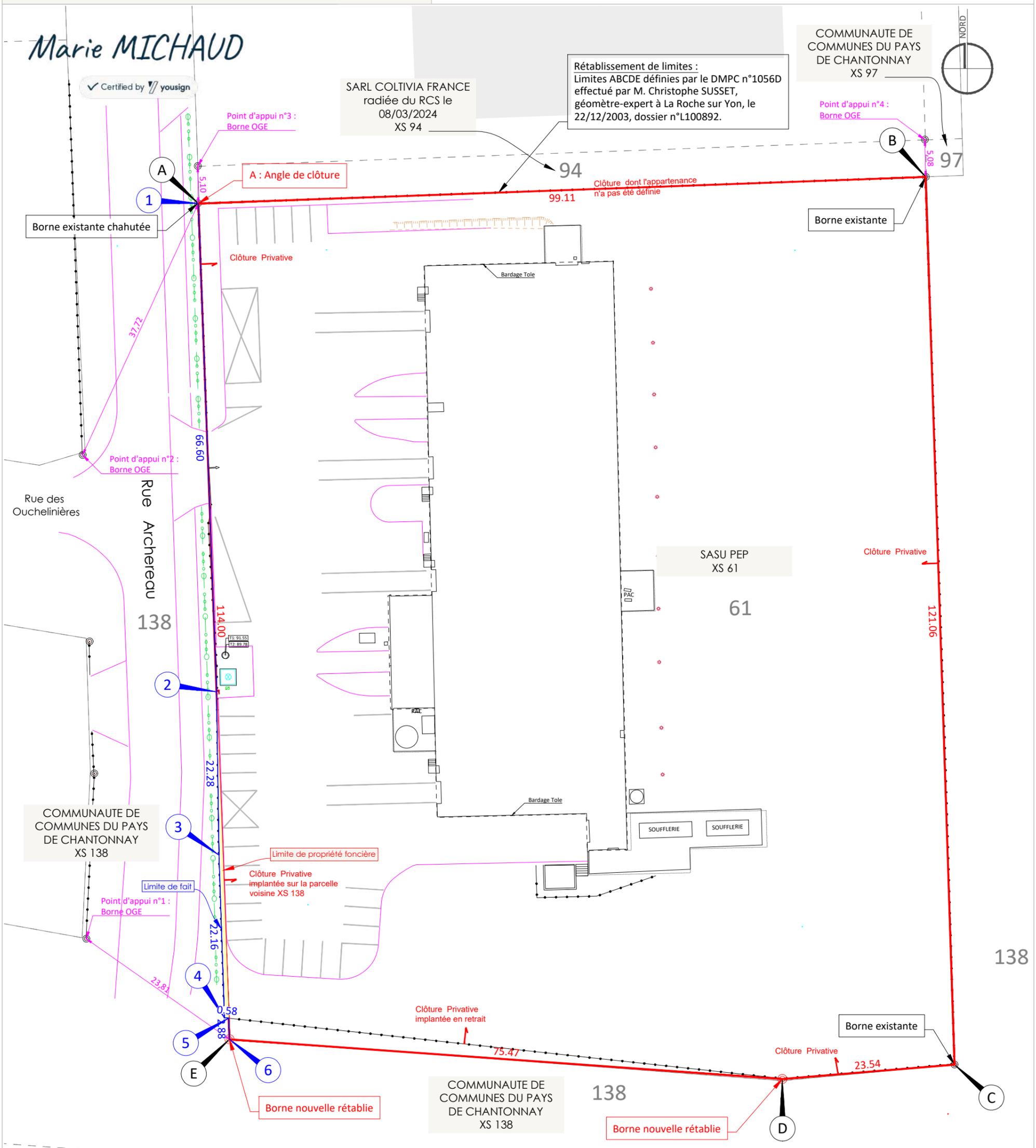
PLAN DE RETABLISSEMENT ET DE DELIMITATION

Marie MICHAUD

SARL COLTIVIA FRANCE
radiée du RCS le
08/03/2024
XS 94

Rétablissement de limites :
Limites ABCDE définies par le DMPC n°1056D
effectué par M. Christophe SUSSET,
géomètre-expert à La Roche sur Yon, le
22/12/2003, dossier n°L100892.

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
DE CHANTONNAY
XS 97



Légende

- Clou d'arpentage
- Borne Nouvelle
- Borne Existante
- Appartenance mitoyenne / privative
- Application cadastrale (limite non garantie)

TABEAU DES COORDONNEES

SOMMET	X	Y	DISTANCE
A	1382230.17	6167990.75	99.11
B	1382329.22	6167994.37	121.06
C	1382333.14	6167873.37	23.54
D	1382309.68	6167871.42	75.47
E	1382234.40	6167876.83	114.00

TABEAU DES COORDONNEES

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1382230.17	6167990.75	66.60
2	1382232.64	6167924.20	22.28
3	1382232.99	6167901.93	22.16
4	1382233.71	6167879.77	0.58
5	1382234.29	6167879.71	2.88
6	1382234.40	6167876.83	

Liste des points d'appuis

MAT	X	Y
1	1382214.91	6167890.52
2	1382214.41	6167956.48
3	1382230.08	6167995.85
4	1382329.10	6167999.45

Les limites de délimitation au droit de la propriété feront l'objet d'une procédure de délimitation. Les sommets et limites indiqués sur ce plan ne deviendront exécutoires qu'après notification de l'arrêté par la personne publique aux propriétaires riverains concernés et définitifs qu'à compter de l'expiration des délais de recours.

AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél: 02.51.85.02.03
nantes@ageis-ge.fr
www.ageis-ge.fr

Localisation
BOURNEZEAU (85480)
31 rue Archereau
XS n° 61

Maître d'ouvrage
SCI LE MITRON GEORGOIS
ZA de Grand Moulins
85600 SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU

Planimétrie	RGF 93 CC47	Echelle	1/500 (A3)
Altimétrie	IGN 69	Date	05/04/2024
Responsable	P.BELOUIN	Dossier :	23194-NAN-FONCIER
Dessinateur	E.CALLEN		



Pays de
Chantonnay
Communauté de communes

REVISION 1
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

BILAN DE LA CONCERTATION

Septembre 2024

SOMMAIRE

1	Le cadre de la concertation.....	3
1.1	L'obligation de concertation.....	3
1.2	La procédure de révision.....	3
1.2.1	Prescription de la procédure.....	3
1.2.2	Modalités de concertation.....	3
1.3	La gouvernance.....	4
2	Le contenu de la concertation.....	4
2.1	Moyens d'information.....	4
2.2	Moyens d'expression.....	6
2.2.1	Registres de concertation.....	6
2.2.2	Demandes particulières.....	6
2.2.3	Réunions publiques.....	6
2.2.4	Exposition.....	10

1 LE CADRE DE LA CONCERTATION

1.1 L'obligation de concertation

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, une procédure de révision du Plan local d'Urbanisme intercommunal doit faire l'objet d'une concertation. Les objectifs et modalités de la concertation sont précisés par le conseil communautaire (art. L. 103-3). « *Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et proposition qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente* » (art. L. 103-4).

Enfin, à l'issue de la concertation, le conseil communautaire en arrête le bilan, bilan qui est joint au dossier de l'enquête publique organisée après l'arrêt du PLUi (article L. 103-6).

1.2 La procédure de révision

1.2.1 Prescription de la procédure

Par délibération en date du 25 janvier 2023, le Conseil communautaire du Pays de Chantonay a prescrit la procédure de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et défini des modalités de concertation.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis presse dans le journal Ouest France en date du 11 février 2023.



1.2.2 Modalités de concertation

Les modalités de concertation définies par la délibération sont les suivantes :

- Ouverture au siège de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et dans chacune des mairies, de registres permettant au public de consigner ses observations, aux heures et jours habituels d'ouverture
- Diffusion d'information sur les supports de communication de la Communauté de communes : dossier d'information, site internet, bulletins d'information, ... avec relais sur les supports communaux et dans la presse locale
- Organisation de réunions publiques
- Mise en place d'une exposition évolutive alimentée aux phases clés de la procédure avec panneaux téléchargeables sur le site internet
- Transmission des observations ou contributions par courrier à Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du général de Gaulle – BP 98 – 85111 CHANTONNAY CEDEX ou par courriel à plui@cc-paysdechantonay.fr en précisant l'objet du message « Révision 1 du PLUi du Pays de Chantonnay ».

1.3 La gouvernance

Les procédures d'évolution du document d'urbanisme sont suivies par un comité de pilotage (COFIL) composé de la Présidente de la Communauté de communes, du Vice-Président en charge de l'Aménagement et d'un représentant par commune (maire et/ou adjoint à l'urbanisme) et un comité technique (COTECH).

La procédure de révision n°1 a donné lieu à 22 réunions :

- 1 conférence des maires portant sur les modalités de concertation le 16/11/2022 ;
- 2 conseils communautaires (prescription le 25/01/2023 et débat sur le PADD le 24/04/2024 précédés des 10 conseils municipaux) ;
- 4 COTECH ;
- 13 COFIL à compter du 18/11/2022 dont 7 ateliers de travail sur 4 thématiques (villages ; économie ; OAP/Habitat ; STECAL/Règlement) ;
- 2 réunions avec les PPA (23/01/2023 et 11/07/2024).

Le suivi de la procédure a par ailleurs fait l'objet de points réguliers en bureau communautaire.

2 LE CONTENU DE LA CONCERTATION

2.1 Moyens d'information

Des informations relatives aux évolutions du document d'urbanisme sont régulièrement diffusées via les supports de communication de la Communauté de communes et relayées par le biais des communes, tels que les exemples ci-après.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en mouvement

Outil de stratégie de développement et d'aménagement du territoire, ce document fixe les règles générales d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire intercommunal (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle) pour une période de 10 ans.

Dans un contexte de resserrement des obligations nationales, notamment en matière de limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay doit faire évoluer son PLUi et engage une procédure de modification et de révision.

- **Retrouvez toutes les informations relatives à ces démarches sur le site Internet www.cc-paysdechantonnay.fr – rubrique « Vivre et s'installer »**
- **Toutes demandes ou observations sont à adresser par courriel à plui@cc-paysdechantonnay.fr ou par courrier à l'attention de la Présidente à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay – 65 avenue du Général de Gaulle – 85110 Chantonnay.**

Pays de Chantonnay Février 2023

Extrait du bulletin communautaire de février 2023

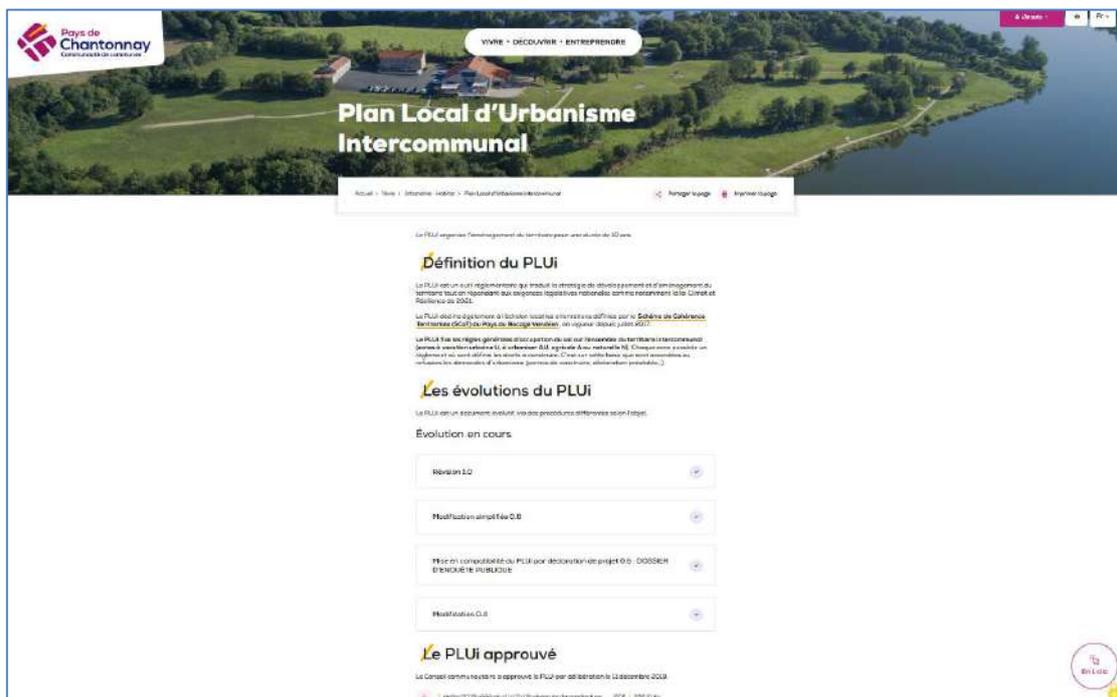
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Le PLUi est un document vivant qui traduit les règles d'urbanisme en vigueur. Il évolue ainsi au fil du temps. Pour cela, deux procédures d'évolution sont engagées depuis début décembre. Des réunions publiques vous seront proposées à ce sujet au cours de l'année. Rendez-vous sur www.cc-paysdechantonnay.fr pour plus d'informations.

Article des bulletins communaux fin 2022-début 2023

Le PLUi dispose d'une page spécifique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, alimentée au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux avec la mise en ligne des différents documents diffusables



2.2 Moyens d'expression

2.2.1 Registres de concertation

Un registre de concertation a été mis à disposition au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonay et dans chacune des mairies du territoire intercommunal.

Les registres n'ont fait l'objet d'aucune observation.

2.2.2 Demandes particulières

Une trentaine de requêtes a été réceptionnée par la Communauté de communes via courriers ou courriels au cours de la phase d'étude de la procédure de révision du PLUi portant sur les thématiques suivantes :

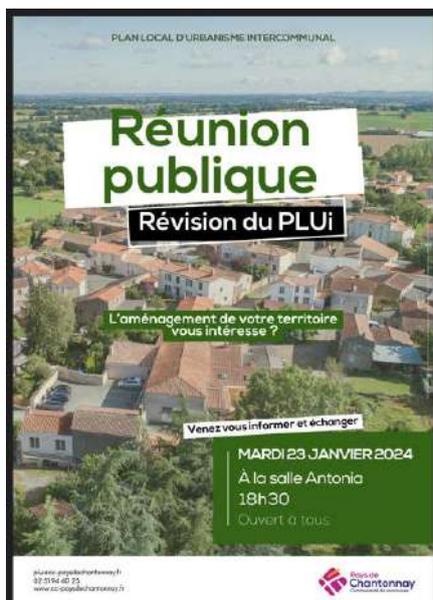
- Modification de zonage
- Habitat et OAP
- Création de STECAL
- Production d'énergie renouvelable

2.2.3 Réunions publiques

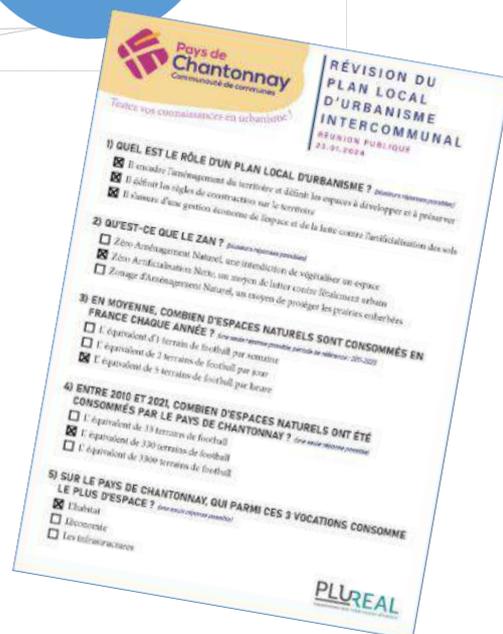
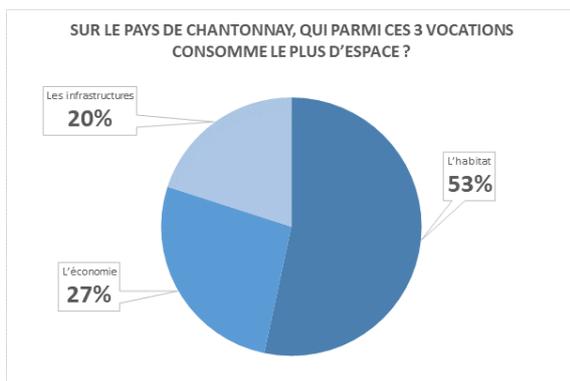
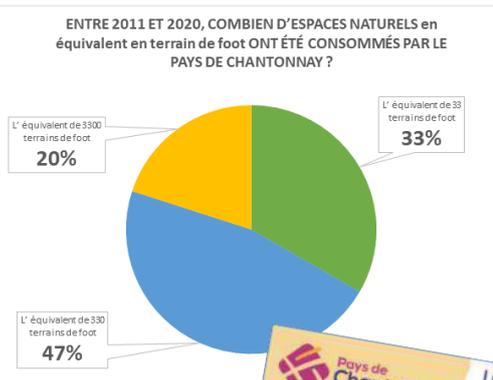
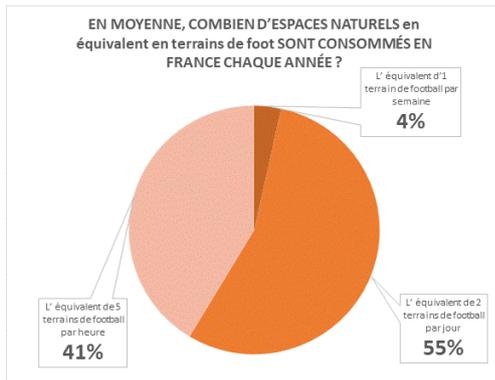
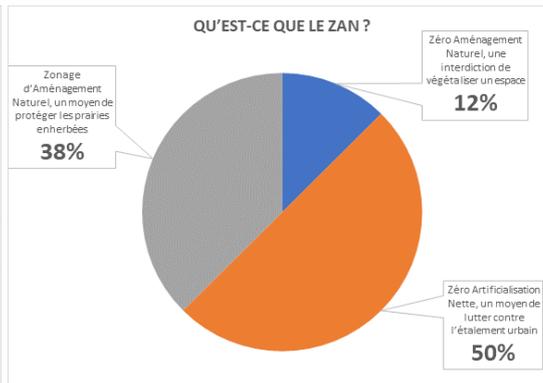
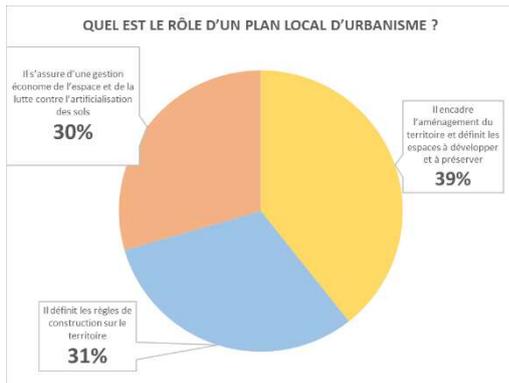
Les réunions publiques ont été précédées d'une campagne de communication via des affichages dans les communes, site internet, infos locales dans la presse, réseaux sociaux ...).

Réunion publique du 23 janvier 2024

Une première réunion publique rassemblant une quarantaine de personnes s'est tenue à la salle Antonia à Chantonay le 23 janvier 2024 dans l'objectif de présenter les grands enjeux justifiant une procédure de révision, ainsi que le cadre réglementaire national qui s'impose à tous les documents d'urbanisme.



Un quizz de 5 questions a été remis à chaque participant dont il est ressorti les résultats ci-après :

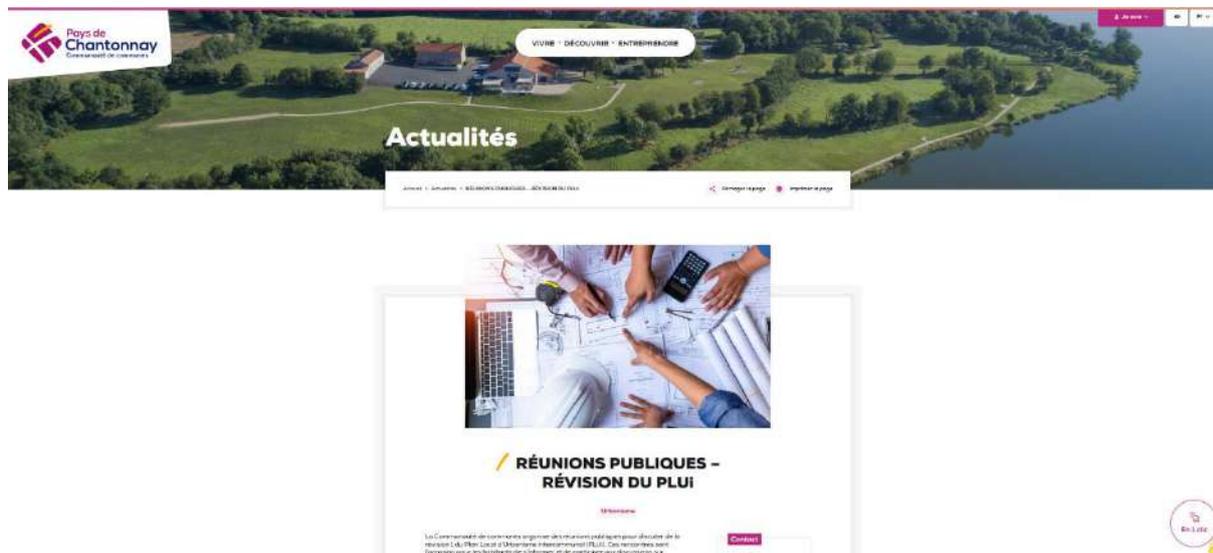


Les échanges ont porté sur les thématiques suivantes :

- **Préservation des haies bocagères.** Inquiétude sur la disparition des haies bocagères dans les villages, remplacées petit à petit par des clôtures. Il est relevé que le bocage est une caractéristique forte du paysage du Pays de Chantonnay, et que certains PLUi inventorient et intègrent l'ensemble des haies bocagères dans leur zonage, afin d'empêcher leur arrachage.
- **Densification des dents creuses dans les villages.** Interrogation sur la non-intégration des dents creuses (fonds de jardins, terrains vagues, etc.) dans les villages, et inquiétude sur leur devenir en friche.

- Prise en compte des communes en dehors du pôle de Chantonnay. Réserve quant à la politique de densification des noyaux d'habitation créant des conflits de voisinage et inquiétude de la prise en compte des autres communes de l'intercommunalité, en dehors du pôle de Chantonnay, au regard de la présentation qui semble se concentrer sur 4 villages chantonnaisiens.
- Projection des besoins en habitat par commune. Demande d'information sur l'état de la production de logements par rapport aux projections des besoins en habitat fixées en 2019.
- Construction en zone inondable. Question d'un projet d'agrandissement d'un cabanon de jardin situé en zone inondable et quelle évolution possible de la réglementation.

Réunions publiques de septembre 2024



Afin de présenter la portée plus précise de la procédure de révision, une deuxième réunion publique a été planifiée début septembre 2024 sous la forme d'une série de 4 réunions organisée de la façon suivante :

Mardi 3 septembre

- 18h à la Communauté de communes, à Chantonnay
- 20h à la salle de la Forêt, à Saint-Prouant

Mercredi 11 septembre

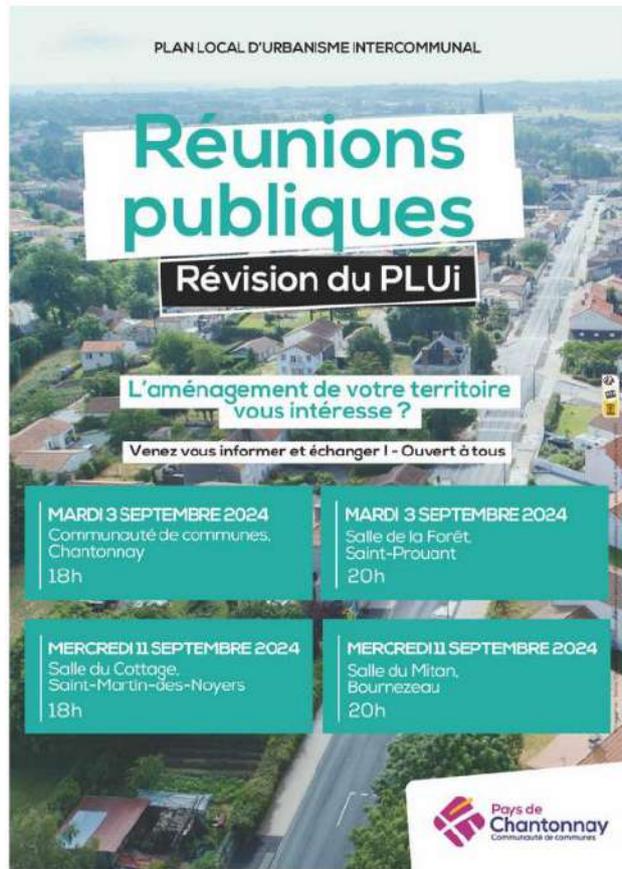
- 18h à la salle du Cottage, à Saint-Martin-des-Noyers
- 20h à la salle du Mitan, à Bournezeau

Ces 4 réunions ont rassemblé environ 90 personnes.

CCPC_03/09/2024



Bournezeau_11/09/2024



Les échanges ont porté sur les thématiques suivantes :

Villages :

- Inquiétude sur la mort des villages qui ne sont plus constructibles et des terrains sans usage agricoles qui vont devenir des friches.
- Question d'autres évolutions du document d'urbanisme pour rajouter d'autres villages
- Inquiétude des limites de la densification dans les bourgs et espoir de requestionner les dents creuses dans les villages dans l'avenir
- Demande si les équipements comme l'assainissement collectif ont été regardés pour déterminer des nouveaux secteurs de « villages »

Besoins en habitat et évolution de la population :

- Question de l'état de l'évolution de la population sur le territoire
- Pourquoi restreindre les surfaces à urbaniser alors qu'il manque de logements ?

Bilan de la consommation d'espace :

- Pourquoi se restreindre en surface à urbaniser alors qu'il y aurait de la marge de manœuvre par rapport aux résultats de 70 ha alors qu'on a droit à 86ha à consommer ?

Changements de destination :

- La règle de distance des 100 m à vis-à-vis d'un siège d'exploitation agricole est-elle toujours d'actualité pour l'identification des changements de destination ?
- Prudence sur les sites d'exploitation où il n'y a plus la présence de bêtes mais toujours une activité agricole pas toujours compatible avec une proximité des habitations.

Zones d'activités économiques et friches

- Souhait d'un rond-point par la commune de Saint-Martin-des-Noyers pour sécuriser les entrées-sorties pour la future extension de la zone des Fours.
- Quid de la friche DEBIEN à Saint-Martin-des-Noyers ?

Divers :

- Question de l'article de Ouest France sur acquisition de 400 ha pour le Puy du Fou dans contexte de réduction de la consommation d'espaces.

2.2.4 Exposition

Trois panneaux ont été réalisés et exposés à l'occasion de la deuxième série de réunions publiques en septembre 2024 à la Communauté de communes et sur le site internet de la Communauté de communes.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

- IDENTIFICATION DES BESOINS (Jan. 2023 - Jan. 2023)
- CONVOCATION DE LA POPULATION (Jan. 2023 - Jan. 2023)
- TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE (Jan. 2023 - Jan. 2023)
- ADAPTATION DU PLU (Jan. 2023 - Jan. 2023)
- PROBATE (Jan. 2023 - Jan. 2023)
- APPROBATION (Jan. 2023 - Jan. 2023)

POURQUOI LA RÉVISION DU PLU ?

Plusieurs points à relever pour comprendre les enjeux de cette révision :

- Tenir les engagements du règlement de l'état des lieux administratifs et des « villages » et assurer une cohésion d'ensemble sur l'ensemble du territoire.
- Valider les conclusions de l'état des lieux et les intégrer dans le PLU.
- Faciliter les conditions pérennes de réalisation des opérations d'aménagement pour l'habitat et l'économie des zones d'activités et d'équipements en cohérence avec les objectifs du PLU.
- Faciliter les projets de développement durable.
- Faciliter les projets de développement durable.
- Faciliter les projets de développement durable.

LES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

- LE RAPPORT DE PRÉSENTATION
- LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PAD)
- LES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES
- LES ANNEXES

UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Zoom sur la loi Climat & Résilience (Aout 2023)

UNE FORTE CONSOMMATION D'ESPACE SUR LES DERNIÈRES DÉCENNIES :

- 173 ha* consommés par le Pays de Chantonnay entre 2011 et 2021 soit 17,3 ha/an en moyenne
- Une consommation d'espace moyenne de 86,5 ha à l'horizon 2030

PART DES DESTINATIONS DANS LA CONSOMMATION D'ESPACES (2011-2021)

Destination	Pourcentage
Urbanisme	53,80%
Industrie	5,90%
Commerce	4,41%
Équipement	34,10%

